



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
en administration publique

Fany Cugny

**Analyse de l'insertion
socioprofessionnelle des jeunes adultes
réfugiés en situation de vulnérabilité,
à partir de la perception des acteurs**

Cahier de l'IDHEAP 306/2019

Unité Management public et gestion des ressources humaines

Fany Cugny

**Analyse de l'insertion socioprofessionnelle
des jeunes adultes réfugiés en situation de
vulnérabilité, à partir de la perception des
acteurs**

**Regards croisés sur les difficultés et les
solutions d'une insertion réussie**

Cahier de l'IDHEAP 306

Unité Management public et gestion des ressources humaines

Travail de mémoire

Rapporteur : Prof. Yves Emery

© 2019 IDHEAP, Lausanne

ISBN 978-2-940390-92-2

IDHEAP

**Institut de hautes études en administration publique
Université de Lausanne**

Bâtiment IDHEAP, 1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 692 68 00, Fax +41 (0)21 692 68 09

E-mail : idheap@unil.ch – www.unil.ch/idheap

Mes sincères remerciements à mon directeur de mémoire, le Professeur Yves EMERY, ainsi qu'à son assistant Monsieur Armand Brice KOUADIO pour leur disponibilité et leur suivi tout au long de la rédaction de cette recherche. Je tiens également à remercier le Professeur Giuliano BONOLI pour avoir accepté l'expertise de ce travail.

La réalisation de ce travail n'aurait également pas pu se faire sans le soutien de Monsieur Damien QUAGLIA et de mes collègues de travail qui m'ont transmis leur savoir pendant mon stage.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui se sont prêtées à l'exercice difficile de l'entretien, en particulier tous les jeunes qui ont accepté de participer sans contrepartie à cette recherche.

Pour finir, je souhaite exprimer mon immense reconnaissance à ma famille, à mon conjoint et à mes amis qui m'ont soutenue tout au long de mes études.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
Liste des abréviations	IV
1 Introduction	1
2 Problématiques liées à l’insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés	4
3 L’insertion socioprofessionnelle.....	12
3.1 Insertion sociale et insertion professionnelle.....	13
3.2 Insertion socioprofessionnelle et intégration	16
3.3 L’interaction entre les éléments structurels, individuels et institutionnels.....	17
3.3.1 Les conditions structurelles	17
3.3.2 Le rôle de l’individu dans le processus d’insertion socioprofessionnelle	18
3.3.3 Le traitement institutionnel de l’insertion socioprofessionnelle	22
3.4 L’insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité : un champ de recherche à développer .	23
3.4.1 L’insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes non-qualifiés	24
3.4.2 L’insertion socioprofessionnelle des jeunes particulièrement vulnérables.....	25
3.4.3 L’insertion socioprofessionnelle des réfugiés.....	27
4 L’action sociale vaudoise	34
4.1 Les différents échelons institutionnels.....	34
4.2 Les bases légales.....	36

4.3	La stratégie du DSAS en matière d'insertion	38
4.3.1	Le Revenu d'Insertion (RI).....	38
4.3.2	Le programme FORJAD	39
5	Objectifs et questions de recherche	41
6	Méthode.....	43
6.1	Type de recherche	43
6.2	Populations et échantillonnage	44
6.3	Collecte des données	49
6.4	Analyse des données	51
7	Analyse et résultats.....	53
7.1	Description des résultats.....	53
7.1.1	L'insertion « réussie »	53
7.1.2	Thèmes relatifs aux difficultés et aux solutions d'une insertion réussie	55
7.1.2.1	Les thèmes principaux : la formation, le niveau de français, le logement et l'accompagnement individualisé	55
7.1.2.2	Les thèmes secondaires : le réseau social, l'emploi et les démarches administratives	63
7.1.2.3	Les nouveaux thèmes abordés par les deux sous-groupes : la dépendance aux institutions, la situation dans le pays d'origine, les paliers et le système social	68
7.1.2.4	Les nouveaux thèmes abordés par un seul des sous-groupes : le stress, l'attente et la pression.....	71
7.1.2.5	Les thèmes non-pertinents selon les acteurs interrogés : la santé, la discrimination raciale et la situation financière	73

7.2	Modélisation des étapes du processus d’insertion socioprofessionnelle.....	74
8	Discussion des résultats	77
8.1	L’insertion réussie	77
8.2	Les difficultés	78
8.3	Les solutions.....	80
8.4	La perception des bénéficiaires des politiques publiques comme source d’apprentissage et d’évaluation.....	83
8.5	Limites de la recherche.....	84
9	Recommandations	89
9.1	Faciliter l’accès au logement stable.....	90
9.2	Favoriser l’emploi à temps partiel pendant les cours de français.....	93
9.3	Clarifier le rôle des intervenants sociaux.....	94
10	Conclusion.....	97
11	Bibliographie	100
12	Annexes	107
A.	Caractéristiques des jeunes adultes réfugiés.....	107
B.	Fréquence d’apparition des thèmes et des spécifications.....	108

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 Schéma des institutions vaudoises compétentes en matière d'aide sociale.....	35
FIGURE 2 Modélisation des étapes du processus d'insertion.....	76

LISTE DES ABREVIATIONS

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
AIS	Aide et insertion sociales
CFC	Certificat fédéral de capacité
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FORJAD	Formation pour les jeunes adultes en difficulté
JAD	Jeunes adultes en difficulté
JADR	Jeunes adultes en difficulté réfugiés
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
MIS	Mesure d'insertion sociale
OFS	Office fédéral de la statistique
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PAI	Prolongation d'apprentissage pour l'intégration
PAP	Plan d'action personnalisé
RI	Revenu d'insertion
RLASV	Règlement d'application de la loi sur l'action sociale vaudoise
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SPAS	Service de prévoyance et d'aides sociales

1 INTRODUCTION

L'insertion socioprofessionnelle est au cœur des politiques sociales de l'Etat social actif visant à rendre les individus financièrement indépendants et autonomes afin d'éviter qu'ils ne dépendent de l'aide sociale. Les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité n'échappent pas à l'injonction d'insertion socioprofessionnelle. Lutter contre la dépendance des jeunes adultes réfugiés à l'aide sociale représente un double enjeu, pour l'Etat, ainsi que pour les jeunes eux-mêmes qui souhaitent s'émanciper de cette aide.

Cette recherche est partie du constat que le canton de Vaud met en place une politique sociale complexe et coûteuse pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité, sans réellement connaître cette population. En effet, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité est un domaine dans lequel les connaissances sont encore limitées. A ce jour, nous ne disposons d'aucune recherche qui s'intéresse à cette population en particulier. Ce travail est exploratoire et vise à mettre en lumière les enjeux du processus d'insertion socioprofessionnelle de cette population grâce à la perception des acteurs. Il s'agit d'une recherche participative, c'est-à-dire que les personnes qui font l'objet de la recherche sont activement impliquées et que les résultats visent à identifier des mesures susceptibles d'être adoptées par les personnes concernées. La recherche s'articule autour de la question suivante :

Selon la perception des acteurs, quelles sont les difficultés et les solutions d'une insertion socioprofessionnelle réussie pour les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité ?

Cette recherche est particulièrement utile dans la mesure où l'insertion socioprofessionnelle est un concept flou. Il s'agit donc dans un premier temps de clarifier cette notion à la lumière de la perception des acteurs. Afin de mieux saisir cette notion, ce travail vise à identifier les critères de réussite, le début et la fin du processus d'insertion socioprofessionnelle. Cette recherche s'intéresse également à la nature des difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle ainsi que les solutions qui permettent de faciliter cette insertion.

En plus d'avoir un intérêt théorique, ce travail a également une portée pratique. Des recommandations seront établies sur la base des résultats de l'analyse afin de guider les actions de la structure JAD-R sur le terrain dans le but de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires qu'elle encadre. Cette structure est une organisation parapublique chargée d'accompagner des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle.

Les deux sous-groupes d'acteurs faisant l'objet de la recherche sont les intervenants sociaux de la structure JAD-R ainsi que les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Afin de répondre à la question de recherche, l'expertise expérientielle des jeunes et l'expertise professionnelle des intervenants sociaux seront utilisées. Comparer la perception des deux sous-groupes permet de voir les convergences ainsi que les contrastes de leurs perceptions respectives sur les problèmes et les solutions d'une insertion réussie.

Dans la première partie de ce travail, les problématiques liées à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés seront décrites. Les problématiques nous aident à mieux comprendre les enjeux du processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés dans la société d'accueil.

Une revue de la littérature choisie sur l'insertion socioprofessionnelle permettra de résumer les connaissances actuelles sur ce concept. Nous verrons d'abord les deux axes qui la composent, soit l'axe social et l'axe professionnel. Ensuite, nous différencierons le concept d'insertion socioprofessionnelle de celui d'intégration. Nous nous intéresserons également au rôle des conditions structurelles, des individus et de la prise en charge institutionnelle dans le processus d'insertion socioprofessionnelle ainsi que les interactions entre ces trois éléments. Pour finir, nous verrons que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité est un champ de recherche à développer. En l'absence de recherche sur ce public en particulier, nous passerons en revue la littérature sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes non-qualifiés, des jeunes particulièrement vulnérables et des réfugiés.

Ensuite, le contexte de l'action sociale vaudoise sera exposé. Plus précisément, il s'agit de décrire le contexte institutionnel et légal qui encadre la prise en charge des jeunes par l'Etat. La stratégie du canton en

matière d'insertion sera présentée. Dans ce cadre, nous nous intéresserons au revenu d'insertion et au programme FORJAD.

Après avoir exposé le contexte, nous détaillerons les objectifs et les questions de recherche sous-jacents à cette recherche. Les dimensions analysées - l'insertion réussie, les difficultés et les solutions – seront décrites.

La méthodologie utilisée pour répondre aux questions de recherche sera ensuite explicitée. Nous aborderons d'abord le type de recherche. Il s'agit d'une recherche exploratoire-descriptive de type participative, basée sur les regards croisés des intervenants sociaux et des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Ensuite les populations ainsi que les techniques d'échantillonnage seront décrites. L'outil de collecte des données, l'entretien qualitatif semi-directif, sera présenté. Pour finir nous verrons l'analyse de contenu comme technique d'analyse des données.

Viendra ensuite le cœur de la recherche, l'analyse des résultats ainsi que la description de ces derniers. Ces résultats seront discutés à l'aune de la littérature. Nous discuterons notamment de la pertinence de l'utilisation de la perception des acteurs comme source d'apprentissage et d'évaluation. Les résultats obtenus serviront ensuite de base aux recommandations qui ont pour but d'orienter les actions des praticiens et des pouvoirs publics afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés.

2 PROBLEMATIQUES LIEES A L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES REFUGIES

Depuis les années 1990, l'Europe est concernée par un nouveau type de migration : les jeunes qui s'engagent dans des parcours de migration en l'absence de leurs parents¹. Ce phénomène, qui était par le passé marginal, est maintenant reconnu comme catégorie de l'action publique car le nombre de jeunes migrants qui se présentent aux frontières et réclament une protection est devenu important². Ce travail se concentre sur un type particulier de migrants, les réfugiés statutaires qui ont obtenu l'asile en Suisse³. Ceux-ci n'ont plus la possibilité de retourner dans leur pays d'origine, ce qui implique qu'ils vont rester durablement en Suisse. Ainsi, il est particulièrement pertinent d'acquérir des connaissances sur l'insertion socioprofessionnelle de cette population afin de pouvoir la favoriser.

La Suisse accueille chaque année plusieurs milliers de réfugiés qui sont répartis dans les différents cantons selon une clé de répartition définie au niveau fédéral. Les pays d'origine des réfugiés sont principalement l'Érythrée, l'Afghanistan, la Syrie, la Somalie, le Sri Lanka et l'Irak⁴. En 2012, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire

¹ *Bricaud Julien*, Accueillir les jeunes migrants: Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon, Lyon, *Chronique sociale*, 2012, p. 15.

² *Ibid.*, p. 16.

³ Les réfugiés statutaires ont soit un permis de séjour de type B « réfugié reconnu » soit un permis de séjour de type F « réfugié admis à titre provisoire ». Il est important de noter qu'il y a deux types de permis F : F « réfugié » (réfugié admis à titre provisoire) et F « humanitaire » (admission provisoire ordinaire).

L'attribution du permis F « réfugié » découle du fait que la qualité de réfugié du requérant est remplie mais qu'il y a un motif d'exclusion, c'est-à-dire que la personne n'est devenue réfugiée qu'en quittant son Etat d'origine (motifs d'asile subjectifs postérieurs à la fuite). Les personnes ayant un permis F réfugié sont encadrées par le CSIR, tout comme les réfugiés reconnus ayant un permis B.

Il est important de faire la distinction avec le permis F « humanitaire » qui est attribué à des personnes qui n'ont pas reçu l'asile. Le permis F humanitaire est attribué quand la qualité de réfugié n'est pas remplie mais qu'il y a des obstacles au renvoi de la personne. Les personnes ayant un permis F humanitaire sont encadrées par l'EVAM pendant les 7 premières années après leur arrivée en Suisse et n'entrent donc pas dans les critères de cette recherche.

⁴ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Rapport sur la migration 2016 », 04.2017, p. 7.

représentaient 2,7% de la population étrangère résidante permanente en Suisse et 0,8% de la population résidant en Suisse de manière permanente. Par rapport à la population résidant en Suisse de manière permanente, les réfugiés représentent une population de petite taille mais qui est extrêmement hétérogène⁵.

Bien que les réfugiés ne représentent qu'une petite partie de la population, l'aide sociale leur étant attribuée est un sujet délicat. En Suisse, on comptabilisait 25'544 bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés en 2016. Selon un rapport de l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale dans le domaine des réfugiés est de 85,8% en 2016, dont la majorité des personnes soutenues sont des hommes, célibataires, jeunes et vivant seuls⁶. Le canton de Vaud ne fait pas exception à ce constat bien que le taux d'aide sociale soit plus bas que la moyenne suisse en s'élevant à 76,9%⁷. Le canton de Vaud comptait 2105 bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés cette même année, dont 453 dans la tranche d'âge 18-25 ans⁸. C'est à cette tranche d'âge spécifique que le présent travail s'adresse. Il s'agit de jeunes qui ont migré en Suisse sans leur famille et la plupart du temps sans avoir achevé de formation, ce qui ne leur permet pas de vivre de façon indépendante. Ces jeunes sont alors pris en charge par le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) qui est l'organe compétent pour l'attribution des prestations d'aide sociale aux réfugiés statutaires dans le canton de Vaud. Son action vise à assurer l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés statutaires avec divers partenaires. Dans ce cadre, la structure JAD-R⁹ de la Fondation le Relais a été mandatée afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de 95 jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité âgés entre 18 et 25 ans. La Fondation le Relais étant spécialisée dans l'insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables, elle accompagne les jeunes rencontrant des difficultés importantes d'insertion.

⁵ KEK-CDC, B,S,S. sur mandat de l'Office fédéral des migrations ODM, « Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail », 04.2014, p. 19.

⁶ Office fédéral de la statistique OFS, « Premiers résultats complets: aide sociale économique et aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile », 12.2017.

⁷ Office fédéral de la statistique OFS, « SH-FlüStat: nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés selon le canton, le sexe, la classe d'âge et le statut de séjour - 2010-2016 », <<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.4104416.html>>, consulté le 07.08.2018.

⁸ Ibid.

⁹ L'acronyme JAD-R a été créé pour désigner les Jeunes Adultes en Difficulté Réfugiés.

PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES RÉFUGIÉS

La dépendance des réfugiés à l'aide sociale est un thème largement repris dans la presse et dans les débats politiques. Cette dépendance représente un enjeu social, économique et politique de taille pour l'Etat, « la Confédération et les cantons [souhaitant] intégrer plus rapidement les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés dans le monde du travail et diminuer ainsi la dépendance de ces personnes de l'aide sociale »¹⁰. Pour lutter contre cette dépendance, le canton de Vaud a mis en place une politique spéciale pour les jeunes de moins de 25 ans (réfugiés et non-réfugiés) visant à insérer rapidement les jeunes et éviter qu'ils « s'installent » à l'aide sociale. Il est particulièrement pertinent de s'intéresser aux jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité suivis par la structure JADR car cette population est surreprésentée dans les statistiques des bénéficiaires de l'aide sociale par le fait qu'il s'agit principalement d'hommes célibataires et jeunes vivant seuls. Les politiques mises en place ont pour but premier de faire baisser le taux d'aide sociale et ainsi les coûts de la prise en charge des réfugiés pour l'État. De plus, les réfugiés « capables de travailler sont aujourd'hui – à juste titre – considérés comme faisant partie intégrante du bassin de main-d'œuvre indigène en mesure de contribuer à combattre la pénurie de personnel qualifié qui se profile à l'horizon et qu'il convient de les former de manière adéquate »¹¹. Ainsi, l'insertion des jeunes adultes réfugiés peut être une réelle ressource pour le pays d'accueil. C'est également un enjeu crucial pour les jeunes sans perspective ou exclus du système productif dont la dignité et l'estime de soi sont profondément atteintes¹². En définitive, le processus d'insertion socioprofessionnelle est une étape cruciale dans la recherche d'indépendance financière des jeunes adultes réfugiés, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour la société d'accueil. Le processus d'insertion socioprofessionnelle est alors pensé comme solution aux problèmes de dépendance à l'aide sociale et s'inscrit plus généralement dans une perspective d'autonomisation de l'individu.

L'absence d'autonomie est stigmatisante, « le statut social de celles et de ceux qui n'arrivent pas, ou plus, à atteindre cette autonomie [étant]

¹⁰ *Insertion Suisse*, « Newsletter Insertion Suisse », 06.2018, p. 2. En ligne: <<http://www.arbeitsintegrationschweiz.ch/modules/documentation/files/newsletter-insertion-suisse-032016.pdf>>.

¹¹ KEK-CDC sur mandat de l'Office fédéral des migrations ODM, « Projet pilote "Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage" », 10.2015, p. 5.

¹² De Gaulejac Vincent et Taboada Leonetti Isabelle, *La lutte des places: insertion et désinsertion*, Marseille : Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

dévalorisé, car le fait de dépendre de l'assistance publique est invalidant »¹³. Bénéficiaire de l'aide sociale met en évidence le fait que ces personnes ne font pas partie du système productif¹⁴. En effet, « cette situation est socialement disqualifiée non seulement à cause du regard posé par les médias ou les politiques sur la population à l'assistance, mais encore à cause du sens commun relatif à l'absence d'emploi des pauvres valides [...] »¹⁵. Par exemple, « le Secrétariat d'Etat aux migrations considère que le potentiel d'intégration [des réfugiés] est élevé : environ 70 % des réfugiés devraient pouvoir intégrer le marché de l'emploi ou poursuivre une formation, dans une période allant de deux à cinq années »¹⁶. Dans un climat de suspicion, on pense que les individus qui n'arrivent pas à s'insérer manquent de volonté. Les pays offrant un soutien substantiel aux réfugiés dans le cadre de l'aide et des prestations de l'État providence ont également parfois contribué à confirmer l'image des réfugiés comme étant moins aptes, dépendants et appartenant aux exclus¹⁷. Cette situation touche les individus à qui on attribue l'étiquette de « cas social » qui leur colle à la peau et qui porte atteinte profondément à leur image d'eux-mêmes et à leur dignité »¹⁸.

La précarisation du marché de l'emploi a pour conséquence d'exclure plus de personnes de la sphère productive, notamment les moins qualifiés, les jeunes et les immigrés. Le travail étant une valeur centrale en Suisse, ces populations se retrouvent non seulement exclues du marché du travail, mais également exclues socialement. Selon Moriau, nous assistons à une « déclinaison inédite de la question sociale dans laquelle le problème du déficit de formation, le non-travail qui en découle et les risques associés à l'exclusion sociale précoce sont prépondérants »¹⁹. Les changements structurels liés à la précarisation du marché de l'emploi entraînent une

¹³ Tabin Jean-Pierre, Frauenfelder Arnaud, Togni Carola et al., Temps d'assistance: le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle, *Lausanne, Antipodes*, 2008, p. 241.

¹⁴ De Gaulejac et Taboada Leonetti, La lutte des places, op. cit., 1994, pp. 92-93.

¹⁵ Tabin et al., Temps d'assistance, op. cit., 2008, p. 255.

¹⁶ Insertion Suisse, « Newsletter Insertion Suisse », doc. cit., 2018, p. 3.

¹⁷ Peisker Val Colic et Tilbury Farida, « "Active" and "passive" resettlement: The influence of support services and refugees' own resources on resettlement style », *International Migration* 41 (5), 2003, p. 314.

¹⁸ De Gaulejac et Taboada Leonetti, La lutte des places, op. cit., 1994, p. 99.

¹⁹ Moriau Jacques, « Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté », in: Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté: concepts, figures et pratiques, *Québec, Presses de l'Université de Québec*, 2011, p. 15.

« inadaptation croissante entre un système de valeurs prônées socialement et leur mise en œuvre »²⁰, la reconnaissance sociale passant par le travail salarié, de plus en plus difficile à obtenir. Bien que Nzobonimpa identifie une forte solidarité collective, notamment sous forme d'associations ou d'initiatives locales, cette solidarité opère dans le registre de la charité, du don ou du soutien mais ces initiatives privées, ponctuelles sont rarement porteuses d'un projet social global qui accorde une fonction productive (par exemple productive de liens, de symboles, de sens) aux personnes exclues de la sphère productive²¹. Nicole Carlier porte un regard critique sur la primauté que la société accorde à l'emploi alors que l'évolution des déterminants environnementaux a changé la donne :

« En l'absence de choix de société différents susceptibles de créer de l'activité supplémentaire ou de la répartir autrement, tout se passe comme si, implicitement, nous voulions moins l'insertion professionnelle de tous les jeunes, que leur inculquer la valeur Travail qui a façonné notre société jusqu'ici, alors même que cette norme dominante est de plus en plus décalée avec la réalité »²².

Parallèlement à la précarisation du marché de l'emploi, on assiste à la « quasi disparition des emplois qui exigent peu de scolarité et de formation »²³. Le marché de l'emploi est caractérisé par un « développement de l'enseignement technique et professionnel [...] qui impose peu à peu le diplôme comme passeport vers l'emploi, quelle que soit la nature de celui-ci »²⁴. Le niveau de compétence demandé est très haut et par conséquent, « ce marché du travail très concurrentiel fait qu'aujourd'hui de nombreuses personnes ont besoin d'une aide spécifique pour s'insérer »²⁵. Dubar précise que l'insertion est un processus plus

²⁰ De Gaulejac et Taboada Leonetti, *La lutte des places*, op. cit., 1994, p. 105.

²¹ *Ibid.*, p. 93.

²² De Calan Dominique, Carlier Nicole et Vinokur Annie, « Chapitre IV. Qui veut l'insertion ? », in: *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 73.

²³ Deniger Marc-André, « *Pauvreté et insertion sociale et professionnelle des jeunes familles: perspectives québécoises* », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 156.

²⁴ Charlot Bernard et Glasman Dominique, *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 18.

²⁵ Quaglia Damien, *Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité: outils pour un suivi individualisé*, Lyon, *Chronique sociale*, 2015, p. 23.

difficile lorsque le jeune ne possède pas de diplôme ou un diplôme pas reconnu, ce qui nécessite des stratégies de plus en plus complexes²⁶.

Or, l'évaluation des compétences et la reconnaissance des éventuelles formations déjà suivies est un véritable combat pour les personnes originaires d'autres pays, particulièrement en dehors de l'Union européenne. En Suisse, les outils d'évaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sont en cours de développement au niveau de la Confédération, répondant à un besoin réel des cantons²⁷. En effet, « selon le canton, différents services ou prestataires sont chargés du relevé des compétences professionnelles et de l'évaluation du potentiel. Les méthodes employées, les priorités fixées et le moment choisi pour effectuer le relevé diffèrent par conséquent également »²⁸. De plus, pour l'instant, aucune base de données ne permet de voir l'équivalence des diplômes étrangers aux diplômes suisses. En bref,

« s'il est en principe possible de faire reconnaître en Suisse un diplôme obtenu à l'étranger pour les professions réglementées et d'obtenir une attestation de niveau pour les professions qui ne le sont pas, il semble que cela soit souvent difficilement réalisable pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire parce qu'ils sont dans l'impossibilité de présenter les certificats leur permettant d'attester de leurs expériences et que leur statut de réfugié les empêche d'entrer en contact avec les autorités de leur pays. Enfin, la plupart du temps, les diplômes obtenus ne sont pas considérés comme égaux aux diplômes suisses car les formations suivies ne répondent pas aux exigences helvètes. [...] La non-reconnaissance des expériences professionnelles et des diplômes acquis dans le pays d'origine oblige les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire à se requalifier dans le pays d'accueil et à démontrer leurs compétences professionnelles »²⁹.

Quand bien même les réfugiés ont une expérience professionnelle suffisante ou une qualification reconnue sur le marché du travail, on remarque que « les relations de travail de ces personnes sont souvent

²⁶ Dubar Claude, « Chapitre premier. Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion », in: Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 31.

²⁷ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Evaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire », 05.2016, p. 7.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*, p. 24.

PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES RÉFUGIÉS

atypiques et précaires, alors qu'une qualification minimale est nécessaire pour accéder au marché du travail et donc pour acquérir de l'expérience professionnelle »³⁰. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que certains savoirs et stratégies sont invisibles pour ceux qui sont reconnus comme devant les évaluer et donc les légitimer³¹. De plus, « la culture 'scolaire' est dominante et ne reconnaît pas d'autres formes de penser le réel, que ces formes prennent racine sur des différences culturelles, sur des différences sociales ou sur n'importe quel autre type de différence, et en particulier sur les différences individuelles »³².

Il est important de prendre en compte que « les difficultés touchent tous les sans-emploi, mais dans le cas des immigrants, elles prennent plus d'ampleur parce que la période de leur entrée dans la vie active est marquée par un double processus d'apprentissage des codes culturels et d'acquisition de la culture de travail de la société d'accueil »³³. Plus précisément,

« Il y a rupture avec le passé et l'individu doit développer un nouveau mode de fonctionnement afin de pouvoir composer avec les pertes causées par la rupture avec son pays d'origine. La rupture se fait aussi avec sa famille, son environnement communautaire et le contexte culturel qui était le sien. L'individu est confronté à des changements importants dans ses référents économiques, politiques, identitaires, dans ses appartenances, ses modes et codes de communication, etc. Par conséquent, on pourrait dire que l'individu se retrouve dans une situation 'déstabilisatrice' qui dure plus ou moins longtemps selon les cas. Dans le parcours migratoire, la personne immigrante doit se reconstruire un équilibre propre qui éclaire sa nouvelle réalité [dans la société d'accueil]. L'insertion sociale, culturelle et professionnelle constitue un enjeu majeur »³⁴.

³⁰ KEK-CDC, B.S.S., « Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail », doc. cit., 2014, pp. 25-26.

³¹ Biarnes Jean et Azoulay Albert, « Pour co-construire une démarche d'insertion centrée sur le sujet : "le bilan de compétences intégré à l'acte formatif" », in: L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 264.

³² Ibid.

³³ Nzobonimpa Brigitte, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2008, p. 31.

³⁴ Ibid., p. 24.

En résumé, l'insertion socioprofessionnelle est pensée comme un moyen pour lutter contre la dépendance des jeunes réfugiés à l'aide sociale. Dans la société suisse, où le travail est une valeur prépondérante, son absence entraîne une exclusion de la sphère productive qui est invalidante. L'accès à l'emploi est devenu plus incertain suite aux changements structurels liés à la précarisation du marché de l'emploi et à la diminution des emplois peu qualifiés. Par conséquent, certains individus ou groupes d'individus en sont écartés, notamment les jeunes, les personnes peu qualifiées et les immigrés. Dans cet environnement concurrentiel, les diplômés sont désormais la norme pour entrer dans le marché du travail. Cependant, les réfugiés sont confrontés à de nombreux obstacles pour faire reconnaître leurs diplômes et les compétences non-scolaires sont peu reconnues. Pour les réfugiés, il est plus difficile de s'insérer dans ce nouveau contexte, notamment suite à des ruptures liées au fait d'avoir quitté leur pays d'origine et à l'adaptation à la société d'accueil.

Maintenant que nous avons identifié les enjeux liés au processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés dans la société suisse, il convient de s'intéresser à la littérature sur l'insertion socioprofessionnelle. Un bref aperçu historique met en lumière le fait que la définition de ce concept varie dans le temps. Nous verrons ensuite les deux axes qui la composent, soit l'axe social et l'axe professionnel ainsi que l'interaction entre ces deux axes. Dans un souci de clarté, il convient également de différencier ce concept de celui d'intégration. Nous verrons aussi que l'insertion socioprofessionnelle est le fruit de l'interaction entre les éléments structurels, individuels et institutionnels. Pour finir, nous essaierons de trouver des pistes de réponses à notre question de recherche dans la littérature existante. Il s'agit de voir ce que l'on peut trouver dans la littérature au sujet des difficultés et des solutions d'une insertion réussie pour les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Ceci nous permettra de mettre en lumière l'absence de recherche sur les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité et de mieux expliciter les lacunes que la présente recherche vient combler.

3 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

La notion d'insertion apparaît dans les années 1960 - 1970 et se limite à la sphère professionnelle dans un premier temps, désignant le passage des études à l'emploi. Selon Fournier et al., « traditionnellement l'insertion socioprofessionnelle est considérée comme étant le passage réussi entre la vie scolaire et la vie active. Cette conception suppose que, dans un temps relativement court, les personnes munies d'un diplôme accèdent à un emploi permanent, à temps plein, en relation avec leur domaine d'études. Allant de soi, cet emploi est garant de l'autonomie financière, de même que d'un statut d'adulte »³⁵. Selon Charlot et Glasman « la question de l'insertion des jeunes ne se pose vraiment qu'à partir des années 60 : il ne s'agit plus d'entrer au travail parce que l'âge est venu de passer d'un monde à l'autre mais de trouver une place sur un marché concurrentiel à la sortie d'un système scolaire lui-même concurrentiel »³⁶. L'insertion des jeunes dans le monde du travail et dans la société en tant que *problème social* apparaît alors comme un objet d'analyse et d'enquête à partir des années 70³⁷. Dès les années 80, « la question de la transition entre l'école et l'emploi est reliée à celle de *l'insertion sociale de la jeunesse*, c'est-à-dire des conditions sociales de l'entrée dans la vie d'adulte, incluant les questions de la santé, du logement et des relations entre les générations »³⁸. Aujourd'hui, la notion d'insertion socioprofessionnelle dépasse largement le processus d'accès à un emploi rémunéré³⁹. Pittet la définit comme « un processus dans lequel s'inscrit l'individu pour passer d'une étape à une autre dans une perspective de construction de son autonomie sociale et économique »⁴⁰. Selon Bondu, l'insertion correspond à la prise de conscience par les politiques du phénomène croissant d'exclusion du marché du travail et de

³⁵ Fournier Geneviève, Monette Marcel, Pelletier René et al., « Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle: Résignation déguisée ou adaptation saine à un marché du travail insensé », in: L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 4.

³⁶ Charlot et Glasman, Les jeunes, l'insertion, l'emploi, op. cit., 1998, p. 17.

³⁷ Dubar, « Chapitre premier. Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion », art. cit., 1998, p. 29.

³⁸ Ibid., p. 31.

³⁹ Fournier et al., « Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle », art. cit., 2004, p. 5.

⁴⁰ Pittet Christophe, « Pratiques artistiques et construction identitaire chez les jeunes en situation d'insertion socioprofessionnelle », in: Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, Presse de l'Université du Québec, Québec, 2011, p. 226.

l'augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale⁴¹. Selon cette définition, l'insertion est une volonté politique qui vise la sortie de l'assistance sociale et la réduction de la dépendance de l'individu à l'Etat, traduisant ainsi un problème social.

Le flou conceptuel qui entoure la notion d'insertion socioprofessionnelle nécessite de préciser et de discuter l'interaction entre insertion sociale et professionnelle. Il est également nécessaire de distinguer cette notion du concept d'intégration.

3.1 INSERTION SOCIALE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion socioprofessionnelle est composée de deux axes, l'axe social et l'axe professionnel. Dans la littérature, différents points de vue se confrontent, notamment sur la question de quel axe devrait être prioritaire. Selon Fenton, « le chômage, le sous-emploi et l'absence de compétences professionnelles commercialisables sont considérés comme des problèmes en soi et pour l'insertion sociale des immigrés, en particulier des jeunes »⁴². Dès lors, l'insertion professionnelle est un enjeu essentiel dans le parcours des jeunes réfugiés vu que l'absence d'emploi a des conséquences sur l'insertion sociale. Au contraire, comme le notent Tabin et al. « pour d'autres [...] l'insertion sociale est un premier pas vers l'insertion professionnelle, qui reste l'objectif ultime »⁴³.

Certains auteurs, à l'instar de Fournier et al., recommandent de créer des nouveaux modèles dans lesquels l'insertion sociale devra se distancer de l'insertion professionnelle compte tenu du fait que le travail salarié occupe une place prépondérante dans notre société mais que l'accès à ce dernier est toujours plus incertain⁴⁴. De même, Selon Tabin et al., « l'insertion par l'emploi, quelles que soient les qualités personnelles et professionnelles des personnes concernées, et la pertinence des stratégies

⁴¹ Bondu Dominique, *Nouvelles pratiques de médiation sociale: jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, Paris, ESF, 1998, pp. 78-79.

⁴² Fenton Steve, « *Regards sur l'intégration des jeunes immigrés en Suisse* », in: *De l'immigration à l'intégration: Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, Editions OCDE, 2007, p. 312.

⁴³ Tabin et al., *Temps d'assistance*, op. cit., 2008, p. 222.

⁴⁴ Fournier et al., « *Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle* », art. cit., 2004, p. 31.

qu'elles mettent en œuvre, n'est éventuellement plus réaliste »⁴⁵. Fournier invite également à repenser l'insertion sociale qui ne peut plus être fondée uniquement sur la stabilité professionnelle et le lien entre emploi et formation⁴⁶. Boivin souligne la nécessité de se repositionner collectivement face au travail et remet en question de la nécessité de s'insérer professionnellement pour s'insérer socialement⁴⁷. L'auteure se demande si « l'insertion sociale pourrait [...] à elle seule remplir les fonctions nécessaires à la reconnaissance essentielle de l'individu dans la société, redonnant dès lors à la personne le sentiment d'être affiliée »⁴⁸. Pour Tabin et al., l'insertion sociale peut être séparée de l'insertion professionnelle et être destinée « à des gens qui n'arriveront jamais plus à se réinsérer professionnellement », auxquels il faut 'se contenter d'assurer une insertion sociale' »⁴⁹.

Cependant, séparer insertion sociale et professionnelle peut comporter des dangers. Comme le soulignent Emery et al., « fixer comme objectif de soutien l'insertion sociale équivaut à une "condamnation à l'insertion perpétuelle" ; l'insertion devient un état et n'est plus un processus »⁵⁰. De même, selon Deniger, cela peut entraîner une stigmatisation plus importante :

« les acteurs ont tendance à faire de l'employabilité un processus de retour à l'autonomie qui a pour but de briser le cercle vicieux de la dépendance envers l'Etat, perçue comme une caractéristique d'une partie des sans-emploi. Ils s'entendent également sur le fait qu'il faut d'abord s'attarder, avec certaines personnes, à des dimensions personnelles et sociales (estime de soi, problèmes familiaux, toxicomanie, etc.) avant de leur demander d'affronter le marché du travail. C'est ce que certains appellent la préemployabilité, notion au demeurant floue et qui a une propension à

⁴⁵ Emery Yves, *Aeberli Laetitia et Chuard Delaly M.*, Compétences sociales et intégration professionnelle: rapport final de recherche à l'attention du Département de la santé et de l'action sociale, *Chavannes-près-Renens, IDHEAP, 2005*, p. 8.

⁴⁶ Fournier et al., « *Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle* », art. cit., 2004, p. 31.

⁴⁷ Boivin Marie-Denyse, « *Les enjeux de l'affiliation et de la désaffiliation au marché du travail: Quelques réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes toxicomanes* », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, *Les Presses de l'Université Laval, 2004*, pp. 37-55.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 50.

⁴⁹ Tabin et al., *Temps d'assistance*, op. cit., 2008, p. 222.

⁵⁰ Emery, *Aeberli et Chuard Delaly*, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 21.

marginaliser encore plus les participants et, en quelque sorte, à hiérarchiser l'exclusion »⁵¹.

Pour reprendre les mots d'Emery et al., il est légitime de se demander si « la distinction insertion sociale / professionnelle a [...] un sens alors que l'identité professionnelle, le rôle économique fondent l'intégration sociale de l'individu »⁵². En effet, dans « le contexte helvétique, où le travail occupe une place fondamentale dans l'identité sociale, [...] il est très difficile d'imaginer des formes d'intégration sociale où le travail rémunéré classique (le travail marchand) ne joue pas un rôle clé »⁵³. En définitive,

« Si le social et le professionnel sont liés de façon nécessaire, il est impossible de trancher de façon générale sur l'articulation de ces deux dimensions. Les problèmes sociaux ne doivent pas nécessairement être réglés avant l'insertion professionnelle et, inversement, l'insertion professionnelle ne sera pas une solution aux problèmes sociaux pour de nombreux jeunes. Ici encore, la place du social et du professionnel devra être l'objet d'une compréhension et d'une analyse globale de la situation du jeune. Il semble aussi important de dire ici qu'il est nécessaire que le social ET le professionnel soient pris en charge. Nier la dimension sociale de l'insertion ou nier la dimension professionnelle du social serait une erreur »⁵⁴.

Au vu de ce qui précède, la problématique de l'insertion est considérée d'une « manière intégrée »⁵⁵ dans ce travail, c'est-à-dire que l'insertion sociale et professionnelle ne sont pas considérées séparément mais comme étant complémentaires et indissociables.

⁵¹ Deniger, « *Pauvreté et insertion sociale et professionnelle des jeunes familles* », art. cit., 2004, p. 155.

⁵² Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 21.

⁵³ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁴ Darquenne Raphaël, « *Guide pour un accompagnement humain des jeunes vers l'emploi* », Labojeunes, 2015, pp. 24-25.

⁵⁵ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 22.

3.2 INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET INTEGRATION

Les termes 'insertion socioprofessionnelle' et 'intégration' sont des concepts « valises », souvent utilisés de manière ambiguë. Dans la littérature en anglais, les deux termes ne sont pas différenciés car seul le mot *integration* existe, le mot insertion n'ayant pas d'équivalent en anglais. Certains font plutôt référence au terme insertion pour l'axe professionnel alors qu'ils utilisent le terme intégration pour l'axe social (insertion professionnelle / intégration sociale). Comme nous l'avons vu, nous considérons que l'insertion socioprofessionnelle englobe tant l'axe social que professionnel.

Dans ce travail, l'insertion socioprofessionnelle et l'intégration ne sont pas considérées comme synonymes. La différence repose sur le fait que l'insertion est un processus, alors que l'intégration est un résultat, un état⁵⁶. Le Bossé parle de l'insertion comme d'un « passage développemental »⁵⁷, ce qui rejoint cette idée de processus. D'autres auteurs, à l'instar de Laacher, proposent de distinguer voire d'opposer insertion et intégration :

« *l'insertion*, pour reprendre une définition de R. Castel, est un processus, un progrès. Il y a dans la notion d'insertion l'idée d'accession, d'accéder à : on entre dans le monde de l'école, du travail, de la consommation, etc. Les politiques d'insertion obéissent à des discriminations positives, elles sont toujours mises en place pour des populations particulières et des espaces particuliers. *L'intégration*, au sens où l'entendait Durkheim, renvoie, quant à elle, à de grands équilibres, à la cohésion entre les groupes, au national, au territoire national et en définitive à l'Etat-nation. Quand on parle d'intégration à propos de certains publics (les immigrés notamment), on pense, à tort ou à raison, à une incomplète universalisation, à un défaut de 'nationalisation' (que l'on regrette). Dans cette optique, l'intégration, comme processus universel, comme politique universaliste, s'oppose à l'insertion, comme politique particulariste,

⁵⁶ *Ibid.*, p. 21.

⁵⁷ Le Bossé Yann, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir: devenir des compagnons de projets* », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 144.

comme politique ciblée, politique pour ‘pauvres’, politique pour immigrés, etc. »⁵⁸.

Bien que Laacher parle de l’insertion comme d’un progrès, il est important de noter que la progression n’est pas linéaire et que des retours en arrière sont possibles.

3.3 L’INTERACTION ENTRE LES ELEMENTS STRUCTURELS, INDIVIDUELS ET INSTITUTIONNELS

Maintenant que la notion d’insertion socioprofessionnelle est mieux délimitée, il convient d’étudier l’interaction entre les différents éléments qui l’influencent, soit les éléments structurels, individuels et institutionnels.

3.3.1 LES CONDITIONS STRUCTURELLES

A la suite du « choc pétrolier » de 1973, le chômage s’installe en Suisse⁵⁹, ce qui marque le début de l’« effritement » de la condition salariale⁶⁰. Les emplois à temps partiel et à durée déterminée deviennent de plus en plus courants et des formes de travail atypiques, comme le travail sur appel, font leur apparition. Avec la mondialisation, de nouvelles tendances apparaissent telles que l’économie du savoir, la flexibilité de l’emploi et la précarisation des emplois les moins qualifiés⁶¹. De plus, « la recherche de la productivité, les progrès techniques et les restructurations du monde du travail conséquents ont réduit extraordinairement les besoins de main d’œuvre du système de production »⁶². Ainsi, Paugam et Duvoux affirment que l’insertion répond à ce qu’ils appellent la pauvreté

⁵⁸ Laacher Smain et Sayad Abdelmalek, « Insertion, intégration, immigration: la définition des mots est toujours un enjeu dans les luttes sociales », in: L’insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?, Saint-Nicolas, Les Presses de l’Université Laval, 2004, p. 167.

⁵⁹ Tabin et al., Temps d’assistance, op. cit., 2008, p. 134.

⁶⁰ Castel Robert, Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995.

⁶¹ Goyette Martin, Bellot Céline et Pontbriand Annie, Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté: concepts, figures et pratiques, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2011, p. 1.

⁶² De Gaulejac et Taboada Leonetti, La lutte des places, op. cit., 1994, p. 20.

disqualifiante⁶³, qui « ne désign[e] pas tant un accroissement global du phénomène que la nécessité d'intervenir auprès de nouvelles couches de la population, notamment les moins qualifiés que la société salariale avait intégrés dans la période précédente »⁶⁴. Cette réduction du besoin de main-d'œuvre ne touche cependant pas toutes les sphères. Par exemple, dans le domaine des services ou de la santé, les besoins de main-d'œuvre augmentent, mais demandent des qualifications spécifiques. Ainsi, « de phénomène marginal la pauvreté devient donc un état touchant une 'partie importante' de la population, alors qu'auparavant l'opinion commune semblait penser que seules des catégories marginales de la population étaient concernées »⁶⁵. Ainsi, avoir besoin d'assistance ne relève plus d'« un accident de parcours » mais d'« une véritable mutation socio-économique »⁶⁶. Cette pauvreté n'est pas seulement économique car elle touche la stabilité de l'emploi qui est au cœur même de l'intégration sociale⁶⁷. Par conséquent, cette pauvreté est cumulative et se traduit le plus souvent par une pauvreté relationnelle, des problèmes de santé et/ou des difficultés d'accès au logement⁶⁸. De même, selon Bourdieu, la pauvreté ne peut se limiter à être définie par un manque de ressources économiques. Le capital culturel (le savoir-être et le savoir-faire, un titre scolaire ou une formation) et le capital relationnel (le réseau de relations) jouent un rôle tout aussi important.

3.3.2 LE ROLE DE L'INDIVIDU DANS LE PROCESSUS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Malgré une évolution évidente des conditions structurelles, « la question du non-travail est de moins en moins abordée comme une question structurelle renvoyant à des équilibres macro-économiques, mais comme une question conjoncturelle, voire individuelle, qui demande de plus en plus à être analysée sous l'angle de la capacité des personnes, de leur bonne volonté (c'est-à-dire de leur volonté bien orientée vers les buts définis par les institutions) et des preuves qu'elles peuvent donner du fait

⁶³ Paugam Serge et Duvoux Nicolas, *La régulation des pauvres*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 48.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 35.

⁶⁵ Tabin et al., *Temps d'assistance*, op. cit., 2008, p. 148.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Paugam et Duvoux, *La régulation des pauvres*, op. cit., 2008, p. 35.

⁶⁸ *Ibid.*

qu'elles se sentent effectivement responsables de leur sort »⁶⁹. La responsabilité est mise sur les individus qui doivent se faire une place dans la société et « s'insérer dans le puzzle » pour reprendre les termes de Charlot et Glasman⁷⁰. Ainsi, selon De Gaulejac et Taboada Léoetti, nous sommes passés de la lutte des classes à la lutte des places, caractérisées par des individus seuls tentant de se faire une place dans la société⁷¹. En effet, « lorsqu'on est chômeur, RMIste, sans domicile fixe, jeune de la rue ou immigré, la revendication essentielle n'est pas de changer l'ordre social, mais de trouver une place dans cette ordre »⁷². Selon Goyette, « cette dynamique impose aux jeunes d'assumer la responsabilité de leur échec, de trouver une place dans la société sans que la responsabilité de la société ne soit interrogée »⁷³. Ni la société, ni les groupes vulnérables ne se mobilisent pour créer un véritable changement social, le poids reposant surtout sur les individus. Les entreprises ne prennent plus en charge le coût d'adaptation au monde du travail et renvoient le poids sur les individus ou sur les dispositifs publics.

Il existe des disparités dans la manière dont les individus composent avec ces nouvelles réalités. En effet, « si tous sont menacés de ne pas pouvoir s'insérer dans le puzzle, certains le sont plus que d'autres du fait de leur âge (les jeunes), de leur sexe (les femmes) ou de leur origine (les jeunes issus de l'immigration)⁷⁴. Selon De Gaulejac et Taboada Léonetti, la « dualisation [insertion/exclusion] oppose non pas tant les riches aux pauvres, les qualifiés aux non qualifiés, que ceux qui ont un capital – relationnel, familial, culturel, identitaire – et qui sauront s'adapter, résister aux crises, et mobiliser leurs ressources pour s'en sortir, et les autres »⁷⁵. Quaglia ajoute que l'entrée dans le monde du travail est « d'autant plus difficile pour des jeunes qui arrivent à l'âge adulte sans disposer des ressources internes (confiance en soi, persévérance, autonomie ...) ou externes (soutien de la famille, logement stable ...) suffisantes pour se lancer dans la démarche exigeante qui mène à l'insertion⁷⁶. Les

⁶⁹ Moriau, « Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté », art. cit., 2011, p. 21.

⁷⁰ Charlot et Glasman, Les jeunes, l'insertion, l'emploi, op. cit., 1998.

⁷¹ De Gaulejac et Taboada Leonetti, La lutte des places, op. cit., 1994.

⁷² Ibid., p. 43.

⁷³ Goyette, Bellot et Pontbriand, Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, op. cit., 2011, p. 314.

⁷⁴ Charlot et Glasman, Les jeunes, l'insertion, l'emploi, op. cit., 1998, p. 20.

⁷⁵ De Gaulejac et Taboada Leonetti, La lutte des places, op. cit., 1994, p. 220.

⁷⁶ Quaglia, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, pp. 13-14.

changements structurels ont donc rendus certaines franges de la population – celles qui ont moins de ressources - plus vulnérables aux aléas de l'insertion.

Le pouvoir d'action que les individus se reconnaissent dans un environnement donné joue un rôle important pour l'insertion socioprofessionnelle. Comme le démontre Fournier, le projet d'insertion « dépend pour une grande part de l'évaluation du sujet de ses propres capacités à agir, c'est-à-dire de la nature de l'image qu'il a de lui-même et de ses possibilités d'action »⁷⁷. Fournier trouve que les jeunes ne se reconnaissent que peu ou pas de pouvoir d'action dans leurs interactions avec le contexte socioprofessionnel qui apparaît peu favorable⁷⁸. Le pouvoir d'action peut varier d'un extrême à l'autre ; cinq catégories distinctes du locus de contrôle⁷⁹ ont été identifiées :

« Les croyances les plus externes, les croyances défaitistes (l'individu est déterminé par le contexte ou les autres), se situent à une extrémité du continuum et les croyances les plus internes, les croyances pro-actives (l'individu reconnaît à la fois l'impact de ses efforts personnels et des contingences environnementales sur les événements de sa vie), sont à l'autre extrémité. Trois autres catégories de croyances s'insèrent entre ces deux pôles : les croyances de dépendance (l'individu est déterminé par la chance et le hasard), les croyances de prescription (l'individu est déterminé par les prescriptions et les normes sociales) et les croyances d'auto-responsabilisation (l'individu reconnaît une contingence étroite entre ses actions et les résultats qu'il obtient) »⁸⁰.

⁷⁷ De Gaulejac et Taboada Leonetti, *La lutte des places*, op. cit., 1994, p. 182.

⁷⁸ Fournier Geneviève, « L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes », *Revue internationale de Carrièreologie* 8 (3), 2002, p. 365.

⁷⁹ Ce concept a été développé par le psychologue Rotter. Le locus de contrôle peut être défini comme la tendance que les individus ont à considérer que les événements qui les affectent sont le résultat de leurs actions ou, au contraire, qu'ils sont le fait de facteurs externes sur lesquels ils n'ont que peu d'influence.
Rotter Julian B., « Generalized expectancies for internal versus external control of reinforcement », *Psychological Monographs: General and Applied* 80 (1), 1966, pp. 1-28.

⁸⁰ Fournier, « L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes », art. cit., 2002, p. 379.

Les stratégies mises en place par les individus varient également face aux problèmes rencontrés. De Gaulejac et Taboada Léonetti définissent les stratégies de réponse à une situation sociale difficile comme « les comportements, individuels ou collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés, mis en œuvre pour atteindre certaines finalités »⁸¹. Ils ajoutent que ces finalités sont définies par les individus en fonction de l'importance des contraintes extérieures et de leurs propres capacités d'action, les individus disposant d'une certaine liberté de choix dans les limites des règles du jeu⁸². Les auteurs dénombrent trois stratégies : le contournement, le dégagement et la défense. Les stratégies de *contournement*⁸³ consistent à modifier le sens accordé à la situation, à défaut de pouvoir changer la situation elle-même. Les individus choisissant cette stratégie prennent de la distance avec le système de valeur dominant qui les stigmatise et se réfèrent à d'autres systèmes de valeurs, contestant l'image négative que la société leur attribue. Quant aux stratégies de *dégagement*⁸⁴, elles visent à sortir de la situation sociale difficile par la revalorisation de l'identité. L'agressivité tournée vers la société, le désir de revanche et de mobilité à l'intérieur du système ainsi que la recherche de la revalorisation collective et la mise en cause du système sont mobilisateurs et débloquent des possibilités d'action. Pour finir, il y a les stratégies de *défense* dans lesquelles l'individu intériorise l'image négative de lui-même à défaut de ressources culturelles, psychologiques et affectives qui permettraient d'agir sur la situation (stratégies de dégagement) ou sur le sens de la situation (stratégies de contournement). Ainsi, « il lui reste comme possibilité d'action de chercher les moyens de supporter, de masquer ou d'oublier sa souffrance »⁸⁵. L'analyse en termes de stratégie permet de souligner que l'individu, quelles que soient les difficultés qu'il rencontre, met en place des stratégies. Cette analyse « permet d'un peu mieux comprendre pourquoi les politiques d'insertion se heurtent parfois à des blocages qui sont le résultat de stratégies de défense ou de contournement mises en œuvre par les sujets »⁸⁶.

⁸¹ De Gaulejac et Taboada Leonetti, *La lutte des places*, op. cit., 1994, p. 184.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, pp. 189-197.

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 199-206.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 186.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 220.

3.3.3 LE TRAITEMENT INSTITUTIONNEL DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Avec le nombre croissant d'individus ayant recours aux services de l'Etat, on assiste au passage d'un Etat providence à un Etat social actif dès les années 90. Ce type d'Etat social vise à l'activation des demandeurs d'aide sociale. L'activation et l'autonomie sont alors des notions clés : « le rôle de l'Etat est d'orienter les gens, de les aider à s'aider eux-mêmes, c'est-à-dire de leur permettre justement de ne pas avoir à être assistés mais de retrouver ou de conserver leur autonomie en étant insérés dans les principaux réseaux de notre société »⁸⁷. Concrètement, « le principe d'activation [...] encourage et parfois oblige le bénéficiaire à participer à des programmes d'insertion ou à effectuer des contre-prestations »⁸⁸. L'aide apportée revêt alors une dimension conditionnelle et est l'objet d'un contrat comprenant des droits et des devoirs. La politique d'activation concerne surtout les jeunes, considérés comme moins légitimes car ils sont selon les termes de Castel des « pauvres valides »⁸⁹, c'est-à-dire des individus qui refuseraient de travailler. Ainsi, « les jeunes vont dès lors faire l'objet des préoccupations des politiques publiques, notamment par le biais de différentes mesures d'insertion socioprofessionnelle qui visent à les raccrocher au marché du travail, en renforçant leur employabilité afin qu'ils deviennent autonomes et puissent aspirer à la vie d'adulte indépendant »⁹⁰. Tabin et al. soulignent qu'« il s'agit d'améliorer la mesure du degré d'employabilité des personnes par le biais de bilans individualisés, de programmes de formation, de placements en emplois temporaires subventionnés. Les personnes jugées inaptées au placement se voient quant à elles proposer des mesures visant à leur redonner une employabilité »⁹¹. Guyennot relève par ailleurs le « manque d'implication des entreprises face à la problématique de l'employabilité »⁹². Ainsi la problématique de l'employabilité repose sur les individus qui doivent acquérir certaines compétences avant d'entrer en emploi, notamment par les stages. Les

⁸⁷ Tabin et al., Temps d'assistance, op. cit., 2008, p. 155.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 211.

⁸⁹ Castel, Les métamorphoses de la question sociale, op. cit., 1995.

⁹⁰ Goyette, Bellot et Pontbriand, Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, op. cit., 2011, p. 2.

⁹¹ Tabin et al., Temps d'assistance, op. cit., 2008, p. 163.

⁹² Guyennot Claudel, « Chapitre X. Les agents de l'insertion et leurs publics », in: Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 157.

professionnels du social font également un travail pédagogique qui vise à remédier aux déficits et à augmenter l'employabilité⁹³. En définitive, une 'discipline d'autonomie' est au centre des politiques d'intervention et la responsabilisation des populations vulnérables s'est considérablement renforcée⁹⁴.

Le bref passage en revue des éléments structurels, individuels et institutionnels a mis en avant que « l'insertion socioprofessionnelle n'est pas strictement conditionnée par les contingences du marché du travail pas plus qu'elle n'est déterminée par certaines caractéristiques individuelles »⁹⁵. De plus, le pouvoir d'action que les individus se reconnaissent ainsi que les stratégies qu'ils mettent en place jouent un rôle dans l'évolution du processus d'insertion socioprofessionnelle. L'insertion est également influencée par les politiques sociales car « les jeunes doivent tout autant s'adapter aux nouvelles exigences de l'insertion sociale et professionnelle que se conformer aux nouvelles limitations et exigences de l'action publique »⁹⁶.

Maintenant que nous avons mieux cerné le concept d'insertion socioprofessionnelle, il convient de voir ce que l'on peut trouver dans la littérature sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

3.4 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES REFUGIES EN SITUATION DE VULNERABILITE : UN CHAMP DE RECHERCHE A DEVELOPPER

La littérature scientifique sur l'insertion socioprofessionnelle concerne différents publics allant des jeunes diplômés aux toxicomanes. Cependant, aucune étude ne concerne directement les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. L'absence d'étude sur cette population peut notamment s'expliquer par le fait que ce n'est que récemment que la migration de jeunes adultes non-accompagnés vers

⁹³ *Ibid.*, p. 136.

⁹⁴ *Paugam et Duvoux*, La régulation des pauvres, op. cit., 2008, p. 43.

⁹⁵ *Fournier*, « L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes », art. cit., 2002, p. 369.

⁹⁶ *Goyette, Bellot et Pontbriand*, Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, op. cit., 2011, p. 3.

l'Europe est devenue un phénomène important. De plus, c'est une population de petite taille et précise vu qu'elle réunit différentes caractéristiques – jeunes adultes non-qualifiés / réfugiés / en situation de vulnérabilité.

Bien qu'il n'y ait pas d'étude sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité, il existe de la littérature sur les jeunes adultes non-qualifiés, sur les jeunes adultes particulièrement vulnérables aux aléas de l'insertion, ainsi que sur les réfugiés. Cette revue de la littérature permet de faire l'état des connaissances sur les difficultés et les solutions d'une insertion réussie pour certaines populations ayant des caractéristiques communes avec les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

3.4.1 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES NON-QUALIFIES

En étudiant le contexte suisse, Emery et al., trouvent que les « jeunes adultes sans qualifications sont en souffrance par rapport à ce statut et ses conséquences (manque d'indépendance, absence de perspectives concrètes d'amélioration, cycle d'échecs) »⁹⁷. La meilleure solution pour l'insertion socioprofessionnelle de ce public serait l'apprentissage⁹⁸. Il apparaît en effet que « les mesures d'aide à la formation ne sont pas valorisées par les jeunes ; elles ont souvent une image négative. Accepter de faire ces mesures, c'est accepter un statut social infériorisé qui les discrédite davantage »⁹⁹. Il semble également que la « solution de la formation hors emploi n'augmente pas les probabilités d'être en emploi une fois le cursus terminé, au contraire ces jeunes adultes passent de programmes de formations en mesures psychosociales »¹⁰⁰. Bonoli fait le même constat à propos de la réinsertion professionnelle des personnes à faible employabilité pour qui « les meilleurs résultats s'obtiennent par des mesures clairement orientées vers la réinsertion professionnelle dans le marché du travail primaire »¹⁰¹. Les mesures qui n'ont pas pour but la

⁹⁷ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 166.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 167.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 168.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 167.

¹⁰¹ Bonoli Giuliano, « Réorienter les régimes sociaux vers la réinsertion professionnelle », 2008, p. 13.

réinsertion professionnelle mais un objectif moins bien défini de réinsertion sociale ou de reconstitution du lien social peuvent ne produire aucun effet ou même avoir un effet contreproductif¹⁰².

Plusieurs auteurs – dont Emery, Quaglia et Guyennot - soulèvent l'importance des compétences sociales, surtout pour les personnes non-qualifiées. Ce type de compétences fait référence au « 'savoir-être' par opposition au savoir-faire qui permet à la personne de se comporter de manière satisfaisante, adaptée selon les attentes spécifiques à un contexte donné »¹⁰³. Concernant les emplois peu qualifiés, Guyennot note que l'évaluation se fait plus sur la base de savoir-être que de savoir-faire¹⁰⁴. Ainsi, l'accompagnement personnalisé par les professionnels prévaut dans la sphère de l'insertion socioprofessionnelle car il s'agit « moins de transmission de savoir et de savoir-faire que l'acquisition de capacités à organiser sa vie, à se projeter dans l'avenir »¹⁰⁵.

Pour les jeunes non-qualifiés, une prise en charge soutenue dépassant l'emploi est préconisée pour que les jeunes puissent (re)construire une estime de soi et s'engager dans une voie conduisant à l'insertion professionnelle¹⁰⁶. Afin de mener à bien ce processus, « il est nécessaire de trouver un compromis entre un projet de réhabilitation mis en œuvre par un travailleur social et un projet personnel capable de donner un sens à l'existence »¹⁰⁷.

Il convient maintenant de voir ce que nous savons sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes particulièrement vulnérables qui font face à des difficultés différentes de celles des jeunes adultes non-qualifiés.

3.4.2 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES PARTICULIEREMENT VULNERABLES

Les jeunes adultes en situation de vulnérabilité font face à des difficultés personnelles qui peuvent venir compliquer davantage leurs tentatives

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 5.

¹⁰⁴ Guyennot, « *Chapitre X. Les agents de l'insertion et leurs publics* », art. cit., 1998, p. 136.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 134.

¹⁰⁶ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 167.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 168.

d'insertion ou de réinsertion¹⁰⁸. En plus des barrières structurelles rencontrées par l'ensemble des jeunes, ils font également face à des difficultés personnelles, familiales et sociales liées à leurs trajectoires antérieures¹⁰⁹. Par exemple, ces jeunes font face à des « problèmes de construction identitaire, de santé mentale, d'addictions ou de compétences sociales »¹¹⁰. De plus, « on remarque aussi que ces derniers ont souvent eu un parcours parsemé de ruptures, de carences, d'échecs, voire de maltraitements divers »¹¹¹. Quaglia identifie les problématiques qui reviennent fréquemment chez les jeunes adultes en situation de vulnérabilité :

- « les problématiques liées à l'estime de soi et au besoin de considération ;
- les problématiques liées à l'absentéisme ;
- les problématiques liées au décalage des rythmes biologiques (troubles du sommeil, inversion jour-nuit...) ;
- les problématiques de conflits familiaux ;
- les problématiques de consommation d'alcool ou de cannabis ;
- les problématiques liées aux représentations négatives du monde du travail ;
- les problématiques liées aux compétences sociales ;
- les problématiques liées aux stratégies d'évitement ;
- les problématiques de mauvaises estimations de ses compétences au regard des exigences du monde du travail ;
- les problématiques liées à l'attribution systématique de la cause d'une difficulté à des éléments extérieurs à soi (« locus de contrôle externe »)¹¹².

La diversité des problématiques présentées ci-dessus montre qu'« il conviendrait de dépasser les questions de préemployabilité et

¹⁰⁸ Quaglia, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, p. 24.

¹⁰⁹ Goyette Martin, « Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? », Sociétés et jeunesse en difficulté (2), 2006, p. 2.

¹¹⁰ Quaglia, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, p. 24.

¹¹¹ Ibid., pp. 13-14.

¹¹² Ibid., pp. 38-39.

d'employabilité pour s'inscrire davantage, d'une part, dans une vision multidimensionnelle de facteurs contribuant aux difficultés d'insertion et, d'autre part, dans une lecture de l'autonomie qui déborde l'emploi »¹¹³. En se référant à de Singly, Goyette fait une distinction intéressante entre indépendance et autonomie. L'indépendance fait référence au domaine financier du jeune, « notamment afin qu'il ne soit pas 'aux crochets de l'État' » alors que la notion d'autonomie « dépasse l'employabilité pour s'intéresser plus généralement aux habiletés de vie dont le jeune aura besoin (...) »¹¹⁴. Ainsi, le projet de l'autonomie est plus ambitieux¹¹⁵. Goyette relève la nécessité de mieux soutenir le passage à la vie adulte des jeunes particulièrement vulnérables aux aléas de l'insertion socioprofessionnelle¹¹⁶ et souligne le manque de soutien matériel et relationnel qui caractérise leur situation lors de la transition vers la vie autonome¹¹⁷.

En résumé, il apparaît que les jeunes adultes non-qualifiés souffrent de leur manque de qualifications et que l'apprentissage permettrait de mieux s'insérer en Suisse. Une prise en charge soutenue apparaît comme le moyen le plus efficace pour favoriser cette insertion. Les personnes particulièrement vulnérables font face à des difficultés supplémentaires. Dans ce cadre, comme dans celui des jeunes non-qualifiés, il semble nécessaire de proposer un soutien individualisé pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Nous allons maintenant nous intéresser à l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés, qui est un thème relativement nouveau.

3.4.3 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES REFUGIES

Par le passé, il était admis que « c'est le travail qui 'fait' l'immigré, celui-ci n'existant que par le travail, dans le travail et pour le travail »¹¹⁸. Il

¹¹³ Goyette, « Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? », art. cit., 2006, p. 12.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 7.

¹¹⁵ Tabin et al., Temps d'assistance, op. cit., 2008, p. 172.

¹¹⁶ Goyette, « Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? », art. cit., 2006, p. 1.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 5.

¹¹⁸ Laacher et Sayad, « Insertion, intégration, immigration », art. cit., 2004, p. 169.

n'était ni question d'insertion, ni d'intégration. Sayad affirme que désormais, un lien est établi entre insertion, intégration et immigration¹¹⁹.

Une seule étude traite de la question de l'insertion réussie. Nzobonimpa trouve que les immigrants au Québec « évaluent le travail comme étant l'élément le plus important de l'insertion socioprofessionnelle dans la société d'accueil. Ils considèrent qu'ils sont insérés, lorsqu'ils auraient trouvé un travail correspondant à leurs aspirations »¹²⁰.

Concernant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle, la littérature est plus fournie. Pour les immigrants, la non-reconnaissance des diplômes professionnels obtenus à l'étranger et la discrimination raciale¹²¹ de certains employeurs semblent être les principaux obstacles à l'insertion socioprofessionnelle. En France, Métraux affirme que l'estime sociale des migrants est constamment mutilée, notamment par l'ignorance des diplômes acquis dans le pays d'origine et l'incapacité à trouver un emploi digne et correctement rémunéré¹²². Au Québec, Nzobonimpa démontre que les discriminations surviennent dans toutes les sphères de l'activité, surtout à l'embauche et dans les conditions salariales¹²³. En outre, les préjugés et les préférences des employeurs, y compris de l'État, vis-à-vis des populations locales constituent un obstacle important pour les immigrants¹²⁴. La distance culturelle¹²⁵, plus ou moins proche joue également un rôle.

Au contraire, Bonoli et Hinrichs trouvent que le statut d'immigrant ne semble pas désavantager systématiquement les candidats présentant cette caractéristique auprès des employeurs¹²⁶. Auer, Bonoli et Fossati

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 170.

¹²⁰ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 96.

¹²¹ « La notion juridique de discrimination raciale désigne toute pratique qui, au nom de particularités physiologiques, de l'appartenance ethnique ou religieuse ou encore de caractéristiques culturelles (langue, nom), refuse certains droits à une personne, la traite de manière inéquitable ou intolérante, l'humilie, la menace ou met en danger sa vie ou son intégrité corporelle ».

Müller Katja, « Favoriser l'égalité des chances pour la plus-value économique et sociale », Terra Cognita (29), 2016, p. 84.

¹²² Métraux Jean-Claude, La migration comme métaphore, Paris, La Dispute, 2011, p. 216.

¹²³ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 20.

¹²⁴ Peisker et Tilbury, « "Active" and "passive" resettlement », art. cit., 2003, p. 315.

¹²⁵ Métraux, La migration comme métaphore, op. cit., 2011.

¹²⁶ Bonoli Giuliano et Hinrichs Karl, « Statistical Discrimination and Employers' Recruitment », European Societies 14 (3), 2012, p. 357.

précisent que la discrimination à l'égard des demandeurs non autochtones n'est pas généralisée mais est plutôt principalement applicable à des professions plus qualifiées et qu'au moins dans le cas de la Suisse, une origine étrangère n'entrave guère les chances d'obtenir des 'emplois indésirables'¹²⁷.

Si les réfugiés font certainement face aux mêmes problèmes que les immigrés, « les réfugiés reconnus font face à des conditions plus difficiles à différents égards en matière d'intégration. Les limitations et les expériences négatives du fait de la fuite, de la migration involontaire et du statut incertain en tant que requérant d'asile impliquent de nombreux facteurs de stress qui causent des maladies psychiques, physiques et somatiques »¹²⁸. En particulier pour les jeunes réfugiés non-accompagnés « l'installation dans le pays d'arrivée est jalonnée de nombreux obstacles : langue à apprendre, codes sociaux à s'approprier, scolarité à réussir et emploi à trouver, isolement... »¹²⁹. Ils « se trouvent dans un contexte culturel et juridique différent de celui dans lequel ils ont grandi. Pour eux, les ruptures – linguistiques, géographiques, familiales – se conjuguent à un environnement incertain et à un isolement qui les fragilisent »¹³⁰.

En Suisse, il semble que les difficultés linguistiques, l'absence de reconnaissance de la formation acquise dans le pays d'origine, l'absence de réseaux ou l'état de santé sont les facteurs qui empêchent l'accès à l'indépendance financière¹³¹. Par conséquent, les réfugiés « sont très dépendants de l'aide sociale, ce qui s'explique notamment par le fait qu'ils doivent, en arrivant dans le pays d'accueil, tout d'abord apprendre une langue nationale mais souvent aussi acquérir des qualifications professionnelles pour trouver un emploi »¹³². Il est avéré que la moitié des

¹²⁷ Auer Daniel, Bonoli Giuliano, Fossati Flavia et al., « The Matching Hierarchies Model: Evidence from a Survey Experiment on Employers' Hiring Intent Regarding Immigrant Applicants », *International Migration Review*, 2018, p. 2.

¹²⁸ Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », 07.2006, p. 99.

¹²⁹ Bricaud, Accueillir les jeunes migrants, op. cit., 2012, p. 23.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 163.

¹³¹ Office fédéral de la statistique OFS, « Premiers résultats complets: aide sociale économique et aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile », doc. cit., 2017, p. 2.

¹³² Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Evaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire », doc. cit., 2016, p. 7.

réfugiés qui relèvent de la compétence de la Confédération¹³³ ont un faible niveau de formation (non-achèvement de la scolarité obligatoire ou de la formation professionnelle après l'école obligatoire) et ils sont confrontés à de mauvaises conditions initiales en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, plus de 75% parlant une langue principale qui ne repose pas sur l'alphabet latin¹³⁴. De plus « il manque jusqu'à présent des incitations pour exercer une activité lucrative dans la mesure où le salaire perçu pour un travail peu qualifié n'est souvent pas supérieur aux prestations de l'aide sociale »¹³⁵.

Les études publiées en Suisse montrent un intérêt prépondérant pour la participation des réfugiés au marché du travail. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, il est nécessaire de prendre en compte l'insertion de manière intégrée et de ne pas se focaliser uniquement sur l'employabilité, particulièrement pour les publics en situation de vulnérabilité. Ceci est d'autant plus important que certains migrants « ne possèdent apparemment pas les ressources nécessaires à la réalisation des deux processus – stabilisation de la situation de vie et préparation de l'intégration professionnelle : dans ces circonstances, l'intégration professionnelle ne constitue pas la priorité première et/ou est souvent source de frustration supplémentaire »¹³⁶. Cela montre que les réfugiés n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour stabiliser leur situation de vie en plus de devoir s'insérer professionnellement.

Des études sur la stabilisation de la situation de vie ont été menées dans d'autres contextes, notamment en Australie. Colic-Peisker et Tilbury étudient ce qu'ils appellent la réinstallation, qu'ils définissent comme un processus durant lequel un réfugié, arrivé dans un endroit où il obtient l'asile de façon permanente, rétablit progressivement le sentiment de contrôle sur sa vie et développe le sentiment que la vie est revenue 'à la normale'¹³⁷. Ils proposent que « l'accent soit davantage mis, aux premiers

¹³³ *Légalement, la Confédération est responsable pour les réfugiés reconnus jusqu'à cinq ans après leur arrivée en Suisse et prend en charge les frais d'assistance pendant les cinq premières années après l'arrivée en Suisse.*

¹³⁴ *Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », doc. cit., 2006, p. 99.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *KEK-CDC, « Projet pilote "Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage" », doc. cit., 2015, p. 43.*

¹³⁷ *Peisker et Tilbury, « "Active" and "passive" resettlement », art. cit., 2003, p. 62.*

stades de la réinstallation, sur les priorités des réfugiés eux-mêmes telles que leur dicte leur propre culture comme l'emploi et le logement fixe »¹³⁸.

Mestheneos et Ioannidi explorent les difficultés que les réfugiés ont rencontrées lors de l'adaptation et dans la vie dans le cadre de la société d'accueil¹³⁹, ce qui fait référence à la fois au processus et au résultat du processus d'intégration. Cette étude, basée sur 15 Etats membres de l'Union européenne, montre que les réfugiés identifient l'accueil initial dans le pays, le racisme (institutionnel) et l'ignorance, le déclassement social, la culture, le système de l'Etat social, l'emploi et pour finir le manque d'information comme obstacles à l'intégration. Plus particulièrement, l'ignorance et le racisme largement répandus dans de nombreux pays européens ont été mis en évidence comme affectant les possibilités d'intégration sociale¹⁴⁰. De plus, le racisme institutionnel, très répandu et insidieux, affecte tous les domaines : emploi, logement, formation, éducation¹⁴¹.

Pour résumer, nous avons vu que pour les immigrés la non-reconnaissance des diplômes et la discrimination sont les principaux obstacles à l'insertion socioprofessionnelle. Il est avéré que les réfugiés statutaires sont confrontés à des problèmes supplémentaires dus à la fuite involontaire. En particulier pour les jeunes non-accompagnés, l'isolement de la famille, un environnement incertain et de nombreuses ruptures rendent cette insertion particulièrement difficile. Dans les études concernant le contexte suisse, l'axe social de l'insertion socioprofessionnelle est peu abordé. Cependant, certains réfugiés n'ont pas les ressources nécessaires pour se concentrer sur la stabilisation de la situation de vie et sur l'insertion professionnelle, ce qui montre la nécessité de considérer l'axe social également. L'emploi et le logement fixe permettraient de favoriser le sentiment de contrôle, nécessaire à la stabilisation de la situation de vie. L'étude de l'insertion socioprofessionnelle dans d'autres contextes montre que les obstacles à l'intégration des réfugiés sont nombreux, sans aborder les solutions à ces difficultés. Une seule étude propose une définition de l'insertion réussie,

¹³⁸ *Ibid.*, p. 90.

¹³⁹ Mestheneos Elizabeth et Ioannidi Elizabeth, « Obstacles to refugee integration in the European Union member states », *Journal of Refugee Studies* 15 (3), 2002, p. 305.

¹⁴⁰ Peisker et Tilbury, « "Active" and "passive" resettlement », art. cit., 2003, p. 311.

¹⁴¹ *Ibid.*, pp. 311-312.

qui est définie comme l'obtention d'un travail correspondant aux aspirations de la personne.

Il apparaît donc que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité est un champ de recherche à développer. En effet, le passage en revue de la littérature sur les jeunes adultes non-qualifiés, sur les jeunes particulièrement vulnérables et sur les réfugiés a permis de mettre en lumière certains obstacles rencontrés par ces populations, ainsi que dans certains cas des solutions à ces difficultés. Cependant, on ne peut pas réellement évaluer si ces résultats sont applicables aux jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité car ceux-ci cumulent différentes caractéristiques. Par exemple, il n'est pas possible a priori de savoir si les jeunes adultes réfugiés sont confrontés aux mêmes difficultés que les réfugiés en général, tout âge et tout niveau de formation confondus. Etudier une nouvelle population permet de trouver des similitudes et des différences avec les études existantes qui concernent d'autres publics et/ou d'autres contextes.

En plus de s'intéresser à un nouveau public, cette étude vise à étendre les connaissances sur l'insertion socioprofessionnelle. Comme nous l'avons vu, l'insertion socioprofessionnelle est un concept flou qui nécessite d'être objectivé. Le début, la fin, ainsi que les critères de réussites seront étudiés. Ainsi, cette recherche vise à mieux délimiter ce concept en veillant à en saisir les différentes dimensions, tant sociales que professionnelles. De plus, cette recherche prend en compte tant les éléments structurels et organisationnels qu'individuels de l'insertion socioprofessionnelle en s'intéressant au contexte et aux institutions, ainsi qu'aux individus qui cherchent à s'insérer.

Dans l'ensemble, la littérature sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés est plutôt focalisée sur l'identification des difficultés. En plus de cerner les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle, cette étude s'intéresse également aux solutions à ces difficultés.

En bref, cette recherche permet d'apporter des connaissances supplémentaires sur l'insertion socioprofessionnelle en s'intéressant aux différentes dimensions qui la composent, ainsi qu'à un public qui pour l'instant n'a pas été étudié. Pour finir, il s'agit de s'intéresser tant aux difficultés qu'aux solutions relatives à l'insertion socioprofessionnelle.

Il convient maintenant de porter une attention particulière à l'action sociale vaudoise dont l'action vise à rendre les individus autonomes et financièrement indépendants par le biais de l'insertion socioprofessionnelle. Comme nous l'avons vu, les éléments organisationnels jouent un rôle important dans le processus d'insertion socioprofessionnelle.

4 L'ACTION SOCIALE VAUDOISE

En Suisse, l'aide sociale est octroyée par les cantons. Dans le canton de Vaud, les réfugiés statutaires bénéficient des mêmes prestations sociales que les citoyens suisses, mais elles sont dispensées par un organisme différent¹⁴². Au contraire, certains pays ont mis en place des politiques spécialement destinées aux réfugiés, à l'instar des programmes d'intégration dans les pays scandinaves ou en Allemagne.

Cette section a pour but d'expliquer le contexte institutionnel et légal qui encadre la prise en charge des jeunes adultes réfugiés par l'Etat. Tout d'abord, les différents échelons institutionnels, ainsi que les liens entre eux, seront décrits. Ensuite, les différentes bases légales seront brièvement passées en revue. Pour finir, une attention particulière sera accordée à la stratégie du département de la santé et de l'action sociale (DSAS) en matière d'insertion en détaillant plus précisément ce que sont le revenu d'insertion (RI) et le programme de formation pour les jeunes adultes en difficulté (FORJAD). Comme mentionné plus haut, les spécificités de la politique visant les personnes de moins de 25 ans seront soulignées.

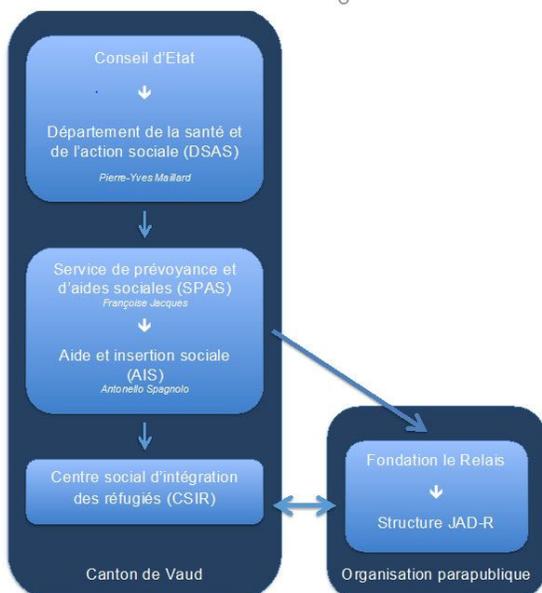
4.1 LES DIFFERENTS ECHELONS INSTITUTIONNELS

Au niveau du canton de Vaud, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) chapeaute le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS). La mission du SPAS est de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'action et de prévention sociales. Le SPAS est lui-même composé de différentes sections et la section aide et insertion sociales (AIS) chapeaute le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR). Le public cible du CSIR sont les réfugiés statutaires, au bénéfice d'un permis B « réfugié » ou F « réfugié ». Le CSIR se charge de verser les prestations monétaires et fournit un appui social pendant les 7 (avec le permis F) ou les 5 premières années (avec le permis B). Une fois ce délai passé, les jeunes sont transférés au CSR (centre social régional), au niveau régional.

¹⁴² Les prestations pour les réfugiés sont délivrées par le centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) et non les centres sociaux régionaux (CSR).

La Fondation Le Relais travaille sur mandat du SPAS depuis septembre 2017. La structure JAD-R est née d'une collaboration entre la Fondation Le Relais et le CSIR. La Fondation le Relais étant spécialisée dans l'insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables, la structure JAD-R s'occupe des jeunes adultes réfugiés particulièrement vulnérables. Le public de la structure se compose de 95 jeunes, âgés de 18 à 25 ans, la plupart étant des hommes célibataires venant d'Érythrée. La structure JAD-R offre un suivi individualisé aux jeunes adultes réfugiés dans le but de favoriser et d'accélérer leur insertion sociale et professionnelle. Sur le long terme, ce suivi individualisé devrait permettre de réduire le nombre de jeunes réfugiés qui « s'installent » à l'aide sociale. La figure 1 permet d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui a été présenté ci-dessus, à savoir les différents échelons institutionnels et les liens entre eux.

FIGURE 1
Schéma des institutions vaudoises compétentes en matière d'aide sociale



Les flèches verticales bleues représentent la subordination. Par exemple, le SPAS est subordonné au DSAS, alors qu'il chapeaute le CSIR. Les flèches verticales blanches représentent le département, la section ou la structure qui est compétente au sein d'une institution. Par exemple, c'est la structure JAD-R qui est responsable de la prise en charge des jeunes adultes réfugiés, la Fondation le Relais comptant d'autres structures. La flèche horizontale représente la collaboration entre deux institutions au même niveau, le CSIR étant une institution publique alors que le Relais est une institution parapublique.

4.2 LES BASES LEGALES

L'action sociale vaudoise est régie par différents textes de loi, tant au niveau fédéral que cantonal. Ainsi, l'action sociale est réglée dans la Constitution fédérale, la loi fédérale en matière d'assistance, la Constitution vaudoise, la loi sur l'action sociale vaudoise et le règlement d'application y relatif, ainsi que des normes et directives. Les personnes réfugiées détentrices d'un permis F ou B « réfugié » ont droit aux mêmes prestations d'aide sociale que la population suisse.

La Constitution fédérale stipule à son article 12 que « *quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine* ». Il est précisé dans Loi fédérale en matière d'assistance à l'article 12 qu'il incombe au canton de domicile d'assister les personnes dans le besoin. La Constitution vaudoise fait également allusion à la dignité humaine dans l'article 33 qui stipule que « *toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine* ». La Constitution vaudoise précise à son article 60 que « l'Etat et les communes assurent à chaque personne habitant le canton les conditions d'une vie digne :

- Par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale ;
- Par une aide sociale en principe non remboursable ;
- Par des mesures de réinsertion ».

Il est précisé à l'article 3 de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) que l'aide financière est subsidiaire à toute autre ressource et que les bénéficiaires sont dans l'obligation de rechercher leur autonomie. Les mesures mises en place par le canton comprennent différents éléments tels que la prévention sociale, l'appui social, le revenu d'insertion (RI) et les mesures d'insertion sociale et professionnelle.

La loi est complétée par un Règlement d'application de la LASV (RLASV) ainsi que par une Annexe au Règlement qui comprend un barème des normes fixant les montants maximums pouvant être alloués aux bénéficiaires du RI. La loi et les règlements proviennent du Conseil d'Etat et les changements prennent du temps. Par contre, les normes et directives sont établies par le SPAS et sont modifiées environ une fois par an. En 2018, pour les jeunes entre 18 et 25 ans, le RI comprend :

- entre 570 et 670 CHF pour le loyer (selon la région)
- un forfait d'entretien de 789 CHF et un supplément forfaitaire¹⁴³ de 197 CHF
- la prise en charge de certains frais (transport, repas, frais médicaux)

En comparaison, ces montants sont bien inférieurs à ceux attribués aux personnes de plus de 25 ans qui reçoivent entre 944 et 1123 CHF selon la région pour le logement et un forfait d'entretien de 1110 CHF pour une personne seule.

Pour finir, la Directive sur l'appui social et l'insertion fait mention de dix domaines d'intervention qui sont la situation financière, les droits financiers et démarches administratives, le logement, la santé physique et psychique, l'emploi, la famille, les capacités de base (français, calcul), la formation, le lien social et la mobilité. Grâce à une analyse de ces dix domaines, les assistants sociaux établissent un bilan social qui sert de base à la mise en place d'un Plan d'Action Personnalisé (PAP) afin de concrétiser les objectifs à atteindre. Les PAP sont renouvelés sur une base annuelle. Le but est d'identifier les obstacles empêchant l'insertion socioprofessionnelle, ainsi que les ressources qui peuvent la favoriser.

En résumé, le passage en revue des différents actes législatifs permet de voir qu'en contrepartie des prestations accordées, les bénéficiaires sont

¹⁴³ *Le supplément forfaitaire est attribué quand les jeunes suivent activement une mesure d'insertion.*

dans l'obligation de rechercher leur autonomie. Le DSAS a mis en place une stratégie afin de favoriser la prise d'autonomie et d'éviter que les jeunes adultes s'installent à l'aide sociale.

4.3 LA STRATEGIE DU DSAS EN MATIERE D'INSERTION

Dans le canton de Vaud, « le nombre de jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de 17,2% entre janvier 2017 et janvier 2018 »¹⁴⁴. Cette baisse résulte de la mise en place de plusieurs mesures, comme le dispositif qui prévoit d'orienter les jeunes en difficulté vers un soutien à la formation plutôt que vers l'aide sociale et de leur octroyer des bourses d'études plutôt que le RI. Tant les boursiers que les bénéficiaires du RI ont un suivi social mais leur statut et leur source de revenu sont différents.

4.3.1 LE REVENU D'INSERTION (RI)

Ce revenu, qui est comme nous l'avons vu basé sur la notion de dignité humaine, n'est cependant pas versé sans conditions, les jeunes adultes devant remplir certaines conditions pour l'obtenir. Ce n'est donc pas un revenu social inconditionnel. Les bénéficiaires doivent prouver leur volonté de s'insérer, sous peine de sanctions financières. L'effort personnel doit comprendre la recherche d'emploi, la participation à des mesures d'insertion sociale ou professionnelle, la diminution des charges si possible (loyer par ex.) et la collaboration (professionnels de l'action sociale, de la santé, réseau primaire). Par conséquent, les bénéficiaires qui ne fourniraient pas un effort personnel jugé suffisant peuvent se voir réduire, voire supprimer leur RI.

Le RI doit générer de réelles opportunités de renouer avec l'emploi ou la formation grâce notamment à des mesures d'insertion sociales et socioprofessionnelles (MIS) efficaces. Ces mesures sont développées en partenariat avec plus de 30 organismes prestataires afin de répondre aux besoins de la politique conduite par le DSAS. Elles font le lien avec le marché du travail ou la formation professionnelle afin de permettre aux bénéficiaires du RI non suivis par les offices régionaux de placement d'accéder à l'autonomie financière. Elles sont accordées par les assistants

¹⁴⁴ *Insertion Suisse*, « Newsletter Insertion Suisse », doc. cit., 2018, p. 4.

sociaux qui jouent un rôle primordial dans l'attribution de la bonne mesure à la bonne personne. En 2017, il y avait 60 MIS dans le catalogue, qui sont des mesures dites conventionnées. A cela s'ajoute des MIS individualisées, qui ne font pas parties des 30 organismes prestataires. Les cours de langues destinés aux jeunes adultes réfugiés sont souvent des MIS individualisées qui nécessitent une procédure et un financement différents.

Les jeunes bénéficiaires du RI sans formation sont systématiquement orientés vers une formation professionnelle. Le RI est réduit en cas de refus de participation des jeunes adultes sans formation à une mesure visant l'emploi ou la formation.

4.3.2 LE PROGRAMME FORJAD

Le programme FORJAD est né en 2006 dans le canton de Vaud d'après le « constat que le point commun des nombreux jeunes qui s'installaient durablement à l'aide sociale dans ce canton était de ne pas avoir de formation qualifiante »¹⁴⁵. Le programme FORJAD vise avant tout à éviter le passage au RI pour les jeunes de moins de 25 ans indigents sans formation. En cas de nécessité, une aide ponctuelle en lieu et place du RI est prévue, dans le but d'éviter que le jeune « s'installe » à l'aide sociale. La bourse d'étude est attribuée dès l'entrée en mesure de préparation à la formation professionnelle (mesure de transition).

Les jeunes adultes qui suivent ce programme reçoivent une bourse d'étude et non le RI. Ce programme s'adresse aux jeunes adultes entre 18 et 25 ans et vise l'obtention d'une formation certifiante de type CFC (certificat fédéral de capacité) ou AFP (attestation fédérale de formation professionnelle). Le but est que les jeunes atteignent l'autonomie financière grâce à une formation professionnelle reconnue qui garantit souvent un revenu permettant de s'affranchir de l'aide de l'Etat. La bourse d'étude prend en charge les frais d'entretien et de formation et comprend un coaching individualisé dans le domaine professionnel, scolaire, personnel et social. Ce programme est complété par un soutien au placement. Pour les réfugiés, ce soutien est garanti soit par le CSIR, soit

¹⁴⁵ *Quaglia*, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, p. 15.

par la structure JAD-R pour les mesures dites de transition¹⁴⁶. Les jeunes ayant commencé un AFP ou un CFC sont suivis par AccEnt, un prestataire ayant comme mission l'accompagnement en entreprise.

On voit donc que l'Etat met en place différentes stratégies afin d'encourager l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes (réfugiés). Dans le cadre de la politique vaudoise, la problématique de l'insertion est considérée de manière intégrée, c'est-à-dire qu'elle est axée autant sur l'axe social que professionnel¹⁴⁷. Cette politique a été mise en place afin d'éviter que les jeunes adultes deviennent « assistés » par l'Etat. Ce dispositif est important et coûteux et vise à relever le challenge financier et social que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes représente pour notre société. On remarque également que le programme mis en place n'est pas spécifique pour les réfugiés mais vise tous les jeunes en situation de vulnérabilité par rapport à leur insertion socioprofessionnelle. Cependant, les réfugiés sont pris en charge par le CSIR alors que les autres populations sont prises en charge par les CSR.

Maintenant que nous avons passé en revue la littérature et détaillé le dispositif d'aide mis en place par l'Etat, il convient d'affiner la question de départ en formulant des objectifs et des questions de recherche plus précis.

¹⁴⁶ Les mesures de transition s'adressent à des jeunes qui n'ont pas de projet professionnel au terme de leur scolarité obligatoire ou qui ont besoin d'une année supplémentaire avant d'entreprendre une formation professionnelle. Les mesures de transition les plus connues sont l'Ecole de la transition (anciennement l'OPTI) ou le Semestre de motivation, ainsi que les préapprentissage.

¹⁴⁷ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 22.

5 OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Pour rappel, la question de départ est de savoir quelles sont les difficultés et les solutions d'une insertion socioprofessionnelle réussie pour les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité, d'après la perception des acteurs. Afin de répondre à cette question, trois dimensions seront appréhendées.

La première dimension étudiée est l'insertion « réussie », c'est-à-dire les critères de réussite du processus d'insertion socioprofessionnelle. Il est nécessaire dans un premier temps de mieux cerner le concept d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. La revue de la littérature a montré que pour l'instant, il n'y a pas de recherche sur l'insertion socioprofessionnelle de ce public en particulier. Le flou conceptuel qui entoure cette notion nécessite d'être clarifié car le point de départ de ce processus est imprécis et les critères pour en définir sa réussite ou son aboutissement ne sont pas clairs¹⁴⁸. Cette recherche propose d'objectiver ce processus en abordant la question de l'insertion réussie, ainsi que le point de départ et l'aboutissement du processus d'insertion, selon le point de vue des acteurs.

La deuxième dimension porte sur « les difficultés » perçues par les acteurs, auxquelles les jeunes adultes réfugiés sont confrontés dans leur processus d'insertion. Nous avons vu que la littérature existante traite de la question des problèmes d'insertion socioprofessionnelle mais pour des publics et des contextes différents.

Pour finir, la troisième dimension, « les solutions », est abordée afin de voir comment on peut favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés toujours selon la perception des acteurs. Cette dimension n'a quasiment pas été traitée dans la littérature.

La seconde étape d'une recherche participative consiste à tirer des leçons de l'analyse d'une réalité sociale afin de proposer des recommandations pour orienter les pratiques. Il s'agit donc d'analyser l'insertion « réussie », les difficultés et les solutions afin d'en tirer des leçons pour améliorer les prestations de la structure JAD-R afin de favoriser

¹⁴⁸ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 33.

l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

En résumé, cette recherche est basée sur deux objectifs et quatre questions de recherches sous-jacentes :

1. Comprendre et décrire l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité grâce à la perception des acteurs
 - Selon les acteurs, qu'est-ce qu'une insertion socioprofessionnelle réussie pour cette population ? (dimension 1)
 - Selon les acteurs, à quelles difficultés les jeunes adultes réfugiés sont-ils confrontés dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle ? (dimension 2)
 - Selon les acteurs, quelles sont les solutions qui permettent de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de cette population ? (dimension 3)
2. Elaborer des recommandations pour orienter les pratiques
 - Comment peut-on améliorer les prestations de la structure JAD-R pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés ?

6 METHODE

Maintenant que les objectifs et les questions de recherche sont clairement énoncés, nous allons aborder l'approche de terrain. Il s'agit d'une recherche exploratoire à visée compréhensive, qui a pour premier objectif de mieux comprendre un fait social peu documenté. En se fondant sur l'expertise expérientielle et professionnelle des acteurs, cette recherche offre une perspective unique en proposant de composer avec les individus concernés. Croiser les regards des intervenants sociaux et des jeunes adultes réfugiés permet de mieux saisir les différentes dimensions qui composent l'insertion socioprofessionnelle. L'analyse croisée des perceptions des deux sous-groupes d'acteurs permet également d'établir des recommandations pour orienter les pratiques, ce qui répond au second objectif de recherche. Après avoir décrit les populations étudiées ainsi que les techniques d'échantillonnage, nous nous intéresserons à l'entretien semi-directif comme outil de collecte de données. Pour finir, nous verrons l'analyse de contenu comme technique d'analyse des données.

6.1 TYPE DE RECHERCHE

Rappelons que le premier objectif de cette recherche est de mieux connaître l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Vu le manque de connaissances sur ce sujet, il a été jugé pertinent de faire une recherche exploratoire-descriptive visant avant tout à décrire et comprendre ce fait social. La recherche de type exploratoire permet une « compréhension préliminaire et descriptive d'une situation en vue de préciser une première problématique »¹⁴⁹. Cette recherche est également descriptive car elle vise à décrire un fait social en profondeur. Selon Legendre, « le trait essentiel d'une recherche descriptive réside dans sa capacité de fournir une image précise d'un phénomène ou d'une situation particulière »¹⁵⁰.

La revue de la littérature montre que la plus grande attention est portée sur l'identification des problèmes et que peu d'études proposent de composer avec les acteurs pour améliorer les programmes. Le design

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 39.

¹⁵⁰ Legendre Renald, Dictionnaire actuel de l'éducation, 2e éd., Montréal, Guérin, 2000, p. 1077.

participatif de cette recherche permet aux personnes qui font l'objet de la recherche d'y participer activement. Ce type de recherche se caractérise également par l'intention d'adopter des mesures fondées sur les résultats obtenus.

Croiser les regards des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité et des intervenants sociaux permet d'avoir une vision multidimensionnelle des difficultés et des solutions d'une insertion réussie. Les différentes questions seront appréhendées grâce à l'expertise expérientielle des jeunes adultes réfugiés et à l'expertise professionnelle des intervenants sociaux qui les accompagnent dans leur projet d'insertion socioprofessionnelle. Les intervenants sociaux jouent un rôle crucial dans le processus d'insertion vu qu'ils « se trouvent à l'interface des intentions des concepteurs de programmes et des préoccupations de ceux qui y participent »¹⁵¹. La définition des problèmes par les jeunes permet d'inclure les conditions particulières auxquelles la population étudiée est confrontée dans l'étude des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. De plus, comparer les perceptions de ces deux sous-groupes d'individus permet de voir si les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité et les intervenants sociaux ont la même vision des difficultés et des solutions d'une insertion réussie ou si des tensions peuvent compromettre le projet d'insertion socioprofessionnelle du jeune. Ces constats serviront de base pour les recommandations afin d'améliorer les prestations de la structure JAD-R, dans l'optique de composer avec les acteurs pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés.

6.2 POPULATIONS ET ECHANTILLONNAGE

Afin d'appréhender les questions relatives aux difficultés et aux solutions d'une insertion réussie, deux sous-groupes seront étudiés. D'une part, nous nous intéresserons aux premiers concernés, les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Ce sous-groupe est composé de jeunes suivis par la structure JAD-R ainsi que de jeunes qui ont réussi leur insertion socioprofessionnelle. L'expertise expérientielle des jeunes qui ont réussi leur insertion est particulièrement utile car ils ont trouvé des solutions efficaces à leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle.

¹⁵¹ Le Bossé, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir* », art. cit., 2004, p. 162.

D'autre part, nous nous intéresserons aux intervenants sociaux car ils sont chargés d'accompagner les jeunes de la structure JAD-R dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle. De plus, ils font le lien entre les individus qui tentent de s'insérer et les programmes de l'action sociale vaudoise.

Les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité forment une population précise dans la mesure où les individus qui la composent cumulent les caractéristiques suivantes :

- Jeunes adultes : les jeunes ont entre 18 et 25 ans.
- Réfugiés : ces personnes sont des réfugiés statutaires (Permis B ou F « réfugié »), c'est-à-dire qu'ils peuvent se réclamer de la convention de Genève de 1951¹⁵². Les réfugiés ne peuvent pas se rendre dans leur pays d'origine, ni se réclamer de la protection de ce pays.
- En situation de vulnérabilité : rencontrant des difficultés importantes d'insertion socioprofessionnelle. Ce sont des jeunes adultes « sans famille », c'est-à-dire qu'ils ont migré sans leur famille et qu'ils ne sont eux-mêmes pas encore parents. Sans cadre familial, ces jeunes sont souvent livrés à eux-mêmes et leur insertion sociale et professionnelle peut être retardée, voire compromise. Ils ont quitté leur pays d'origine à un jeune âge et la plupart n'ont pas d'expérience professionnelle qualifiante ou de formation post-obligatoire dans leur pays d'origine.

¹⁵² *Selon cette Convention, le terme réfugié s'applique à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...] ».*
Art 1. al. 2, Convention relative au statut des réfugiés.

Les jeunes adultes réfugiés ayant réussi leur insertion sont des jeunes qui sont entrés en formation qualifiante de type PAI¹⁵³, AFP¹⁵⁴ ou CFC¹⁵⁵. Les jeunes ayant réussi ont pu être définis grâce à la littérature et aux résultats des entretiens. L'insertion réussie est définie par Nzobonimpa comme l'obtention d'un travail correspondant aux aspirations de la personne¹⁵⁶. Les résultats des entretiens ont montré que les jeunes adultes réfugiés aspirent à entrer en apprentissage.

Les intervenants sociaux de la structure JAD-R sont au nombre de quatre, deux hommes et deux femmes. Certains ont déjà plusieurs années d'expérience avec les populations migrantes alors que le travail avec ce type de populations est nouveau pour d'autres. La durée de leur engagement dans la structure JADR est d'une durée variable ; certains y travaillent depuis le début du projet, c'est-à-dire depuis une année, d'autres depuis quelques mois. Vu leur nombre réduit, tous les intervenants sociaux seront interviewés.

Cette recherche est basée sur 17 entretiens, soit un avec chaque intervenant social (3)¹⁵⁷, 9 avec les jeunes réfugiés suivis par la structure JAD-R et 5 avec les jeunes ayant « réussi » leur insertion. La campagne d'entretiens est considérée comme close lorsque les informations recueillies apparaissent redondantes¹⁵⁸. L'objectif étant de maximiser les informations, l'échantillonnage est terminé lorsque aucune nouvelle information n'est fournie par les nouvelles unités échantillonnées ; la redondance est donc le critère principal¹⁵⁹. Selon Patton, la validité, la

¹⁵³ PAI signifie prolongation d'apprentissage pour l'intégration. C'est « un programme destiné aux personnes allophones issues de la migration souhaitant entreprendre une formation professionnelle (AFP ou CFC) et devant approfondir les compétences de base requises dans le monde du travail ». Ce programme dure une année.

Direction générale et de l'enseignement postobligatoire (DGEP), « Prolongation d'apprentissage pour l'intégration - PAI VD », 05.2018, p.1. En ligne: <https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_PAI.pdf>.

¹⁵⁴ L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) est une forme d'apprentissage qui dure deux ans. C'est une formation duale, la formation pratique se faisant en entreprise et la formation théorique en école professionnelle.

¹⁵⁵ Le certificat fédéral de capacités (CFC) est obtenu après la réussite d'un apprentissage.

Il s'agit d'une formation duale qui dure entre 3 et 4 ans.

¹⁵⁶ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 96.

¹⁵⁷ L'un des intervenants sociaux n'a pas pu participer à l'entretien car il était en arrêt de travail pendant la période de campagne d'entretiens.

¹⁵⁸ Blanchet Alain et Gotman Anne, L'entretien, 2e éd., Paris, Armand Colin, 2014, p. 50.

¹⁵⁹ Patton Michael Quinn, Qualitative research & evaluation methods, 3rd ed., Thousand Oaks, Sage Publication, 2002, p. 246.

significativité et les connaissances générées par une enquête qualitative ont davantage à voir avec la richesse en information des cas sélectionnés et les capacités d'observation / d'analyse du chercheur qu'avec la taille de l'échantillon¹⁶⁰.

L'échantillonnage permet de sélectionner les cas riches en informations de manière stratégique et ciblée¹⁶¹. Deux types d'échantillonnage différents ont été choisis pour les jeunes de la structure JAD-R et pour les jeunes hors de la structure JAD-R compte tenu de l'accessibilité différente de chacune de ces populations.

J'ai déjà rencontré la plupart des jeunes adultes réfugiés suivis par la structure JAD-R dans le cadre de mon stage et l'accès à leurs données personnelles facilite l'échantillonnage et la prise de contact pour les entretiens. Les jeunes ont été sélectionnés d'après la technique du « Maximum Variation Sampling » qui consiste « à capturer et décrire des thèmes centraux qui recourent une grande variation »¹⁶². Cette recherche étant exploratoire, il est nécessaire de prendre en compte des situations différentes afin d'avoir une vision complète du phénomène étudié. En effet, selon Patton, cette technique permet notamment de trouver grâce à un échantillon de petite taille « des schémas communs importants qui recourent les cas et tirent leur importance d'avoir émergé de l'hétérogénéité »¹⁶³. Les jeunes adultes ont le point commun d'être réfugiés statutaires et d'être âgés entre 18 et 25 ans mais il y a d'autres éléments qui les différencient à prendre en compte :

- Certains jeunes sont des réfugiés admis à titre provisoire (Permis F) alors que d'autres sont des réfugiés reconnus (Permis B). Le Permis F confère un statut plus précaire que le Permis B¹⁶⁴.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 245.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 243.

¹⁶² *Ibid.*, p. 235.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Le permis F peut être retiré à son détenteur si l'exécution du renvoi devient possible alors que le permis B l'est que dans des conditions très particulières. Le permis B peut donner droit à l'obtention d'un permis d'établissement C après 5 ans alors qu'un permis F donne le droit à un titre de séjour de type B après 5 ans. Le regroupement familial est long et compliqué pour les détenteurs d'un permis F. Cependant, concernant le travail, les voyages à l'étranger et les mesures visant à l'intégration et l'aide sociale, il n'y a pas de différence entre les deux types de permis en théorie. Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Informations succinctes », 2015. En ligne: <<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/info-flue-va/info-flue-va-fr.pdf>>.*

- Certains jeunes sont boursiers alors que d'autres sont bénéficiaires du RI.
- Certains jeunes logent provisoirement dans des hôtels¹⁶⁵ ou à l'EVAM¹⁶⁶ alors que d'autres ont une situation de logement plus stable (colocations proposées par la structure JAD-R¹⁶⁷, baux privés).
- Si la majorité des jeunes adultes réfugiés sont des hommes de nationalité Erythréenne, il est également nécessaire d'inclure des femmes et des ressortissants d'autres pays.

Lors de l'échantillonnage, une attention particulière a été portée afin que l'échantillon comporte des individus avec des profils différents.

Les jeunes ayant « réussi » leur insertion socioprofessionnelle sont recrutés selon la technique « boule de neige » qui est utile notamment lorsqu'on « connaît très peu d'individus qui correspondent aux variables ou aux critères retenus »¹⁶⁸. Ainsi, il s'agira de demander aux jeunes suivis par la structure JAD-R ainsi qu'aux intervenants sociaux s'ils connaissent quelqu'un qui a « réussi » à s'insérer. Dans la mesure du possible, les jeunes ayant « réussi » leur insertion devront avoir les caractéristiques suivantes afin de se rapprocher au mieux de la situation des jeunes suivis par la structure JAD-R :

- être des jeunes adultes
- avoir un permis B ou F « réfugié »
- avoir migré sans leurs parents
- être peu qualifié au moment de l'arrivée en Suisse
- vivre dans le canton de Vaud

Les caractéristiques des jeunes adultes réfugiés figurent dans l'annexe A.

¹⁶⁵ *Le séjour à l'hôtel devrait, selon la loi, ne pas dépasser 6 mois. Cependant, dans les faits, le séjour est souvent plus long.*

¹⁶⁶ *Les requérants d'asile sont assistés par l'EVAM pendant la procédure d'asile et ils sont logés par cette institution. Après avoir obtenu le statut de réfugié, ces personnes ne sont plus prises en charge par l'EVAM mais par le CSIR et doivent quitter les logements mis à disposition par l'EVAM.*

¹⁶⁷ *La structure JAD-R prend des baux à son nom et sous-loue des chambres aux jeunes.*

¹⁶⁸ *Dépelteau François, La démarche d'une recherche en sciences humaines: de la question de départ à la communication des résultats, 2e éd., Bruxelles, De Boeck, 2013, p. 227.*

6.3 COLLECTE DES DONNEES

L'entretien qualitatif comme outil de récolte des données a été privilégié car si « l'enquête par entretien ne peut prendre en charge les questions causales, les 'pourquoi', [elle] fait apparaître les processus et les 'comment' »¹⁶⁹. Ainsi cet outil est adapté au design exploratoire de cette recherche qui vise à mieux comprendre les représentations que les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité et les intervenants sociaux ont du processus d'insertion socioprofessionnelle.

Les entretiens semi-directifs permettent au chercheur d'amener un thème lorsque celui-ci n'est pas abordé spontanément par le répondant ainsi qu'aux répondants d'aborder de nouveaux thèmes. Cet outil permet donc au chercheur d'éviter d'enfermer les répondants dans des typologies abstraites¹⁷⁰. Il est alors possible d'élargir les enjeux qui ont été négligés jusqu'ici. En se référant aux travaux de Dubar et Passal, Le Bossé affirme que « lorsqu'on analyse le propos des participants [...], les enjeux qui sont rapportés sont beaucoup plus vastes que ceux qui sont pris en considération dans la mise au point des pratiques »¹⁷¹.

Les entretiens sont conduits en français car la plupart des jeunes adultes réfugiés n'ont pas un niveau d'anglais supérieur à leur niveau de français. Faute de moyens, il n'est pas possible de faire intervenir un interprète dans le cadre de ce travail. Il faudra donc tenir compte de ce biais dans les analyses car les personnes n'ayant pas un niveau de français suffisant pour pouvoir participer à un entretien ne seront pas prises en compte. Il est nécessaire d'utiliser un langage simple afin de se faire comprendre et de ne pas amplifier le rapport d'asymétrie entre enquêteur et enquêté. Bien que le rapport d'asymétrie puisse être réduit, il ne peut pas être complètement effacé. Il faut alors tenir compte du fait que l'entretien est « une situation sociale de rencontre et d'échange et non un simple prélèvement d'information »¹⁷².

Les entretiens se déroulent sur une base volontaire, c'est-à-dire que les répondants sont libres de participer ou non à l'entretien. Le lieu de l'entretien est laissé à choix de l'interviewé afin qu'il se sente à l'aise.

¹⁶⁹ Blanchet et Gotman, L'entretien, op. cit., 2014, p. 37.

¹⁷⁰ Le Bossé, « Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir », art. cit., 2004, p. 148.

¹⁷¹ Ibid., p. 163.

¹⁷² Blanchet et Gotman, L'entretien, op. cit., 2014, p. 15.

L'anonymat des répondants est garanti afin de favoriser leur liberté d'expression et de respecter leur sphère privée. L'entretien n'est enregistré que si l'interviewé donne explicitement son accord. Chaque sous-groupe a une grille d'entretien spécifique, mais toutes les grilles ont la même structure. D'abord, une courte introduction explique le sujet du travail, son but ainsi que la raison pour laquelle la personne est interviewée. Les grilles d'entretiens destinées aux jeunes adultes réfugiés sont composées de nombreuses questions de relance, au cas où ils répondraient très brièvement aux questions principales. La grille d'entretien destinée aux intervenants sociaux est plus brève mais reprend les mêmes thèmes.

Les grilles d'entretien sont établies en fonction des objectifs et des questions de recherche afin de faire le lien entre la théorie et la récolte des données issues du terrain. Au début de l'entretien, des questions générales sont posées pour voir quels thèmes sont abordés spontanément par les répondants, ce qui permet d'élargir les enjeux connus jusqu'ici. Ensuite, quelques questions sont destinées à saisir la première dimension, l'insertion réussie. Puis dix thèmes liés l'insertion socioprofessionnelle sont abordés. Les thèmes retenus sont l'accompagnement individualisé, la formation, l'emploi, le niveau de français, le logement, la santé, la discrimination raciale, le réseau social, les démarches administratives ainsi que la situation financière¹⁷³. En dessous de chaque thème, des problématiques illustratives – non exhaustives – montrent les problèmes déjà connus. Lorsque chaque thème est abordé, il s'agit de voir avec le répondant quelles sont les difficultés et les solutions relatives à ce thème.

¹⁷³ Les thèmes ont principalement été repris de la Directive sur l'appui social et l'insertion qui fait mention de dix domaines d'intervention qui sont la situation financière, les droits financiers et démarches administratives, le logement, la santé physique et psychique, l'emploi, la famille, les capacités de base (français, calcul), la formation, le lien social et la mobilité. Les thèmes retenus pour les grilles d'entretien diffèrent légèrement de ceux mentionnés dans la Directive. Le thème de l'accompagnement individualisé a été ajouté vu qu'il apparaît dans la littérature comme étant une solution aux difficultés d'insertion. Un autre thème a été ajouté, la discrimination raciale, qui est identifié comme un obstacle important dans la littérature sur les immigrants et les réfugiés. Afin de limiter le nombre de thèmes, le lien social et la famille sont traités ensemble sous la dimension « réseau social ». Les capacités de base sont seulement traitées sous l'aspect du niveau de français, qui a été relevé comme un obstacle majeur dans la littérature. Le thème de la mobilité, qui n'est traité dans aucune autre étude n'a pas été pris en compte.

6.4 ANALYSE DES DONNEES

Une analyse de contenu inductive des entretiens a été effectuée. Ce type d'analyse « mène à l'élaboration d'énoncés généraux qui rendent compte du phénomène étudié »¹⁷⁴. L'analyse de contenu est utilisée pour désigner toute réduction de données qualitatives et tout effort visant à produire du sens qui prend un volume de matériel qualitatif et tente d'identifier la cohérence et les significations essentielles¹⁷⁵. Cette technique d'analyse a été privilégiée car elle permet au chercheur de pouvoir inférer à propos d'une réalité représentative d'une population d'individus¹⁷⁶.

Les entretiens ont d'abord été retranscrits et lus plusieurs fois afin d'avoir un premier aperçu des résultats. Chaque entretien a ensuite été découpé en unités thématiques grâce à une grille thématique servant de guide à l'analyse des entretiens. Les dix thèmes liés à l'insertion qui ont été utilisés comme bases des grilles d'entretien y figurent. Des lignes sont ajoutées pour y entrer d'éventuels nouveaux thèmes. L'analyse thématique permet de mettre en évidence les thèmes abordés, ainsi que les spécifications que les répondants apportent à ce thème. Le thème principal est un concept (le réseau social, le stress) « et la spécification une concrétisation discursive de ce concept dans un état ou une activité représentés dans la grille par une phrase contenant dans la plupart des cas le mot-concept ou un équivalent paradigmatique de celui-ci »¹⁷⁷. Les spécifications sont précises et auto-suffisantes et sont des variations du thème principal¹⁷⁸. La grille thématique permet aussi de voir si le thème représente un problème, une solution ou les deux aux yeux du répondant.

Dans un deuxième temps, l'agrégation des grilles thématiques pour chaque sous-groupe permet de mettre en lumière les thèmes dominants en termes de fréquence, tous entretiens confondus¹⁷⁹. Une analyse thématique horizontale¹⁸⁰ a donc permis d'observer chaque thématique de manière transversale à tous les entretiens (voir annexe B). Cette technique

¹⁷⁴ *Dépelleau*, La démarche d'une recherche en sciences humaines, op. cit., 2013, p. 317.

¹⁷⁵ *Patton*, Qualitative research & evaluation methods, op. cit., 2002, p. 453.

¹⁷⁶ *Bardin Laurence*, L'analyse de contenu, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 94.

¹⁷⁷ *Ghiglione Rodolphe, Beauvois Jean-Léon, Chabrol Claude et al.*, Manuel d'analyse de contenu, Paris, Armand Colin, 1990, p. 54.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Bardin*, L'analyse de contenu, op. cit., 2013, p. 95.

¹⁸⁰ *Ibid.*

d'analyse permet de rendre compte « de l'importance que revêtent dans le discours des individus un certain nombre de représentations liées à un problème »¹⁸¹. Cette technique ne permet pas de prendre en compte la fréquence d'apparition du même thème ou de la même spécification à l'intérieur d'un entretien ou de saisir l'ordre d'apparition de ces thèmes ou spécifications¹⁸². Cependant, « l'analyse thématique permet un premier contact – exploratoire mais indispensable – avec le problème que l'on propose de traiter »¹⁸³. Il permet de « constituer un corpus de représentations non structurées en l'absence de toute connaissance préalable des idéologies attachées à un problème donné »¹⁸⁴. Cette façon de procéder permet de pouvoir comparer l'importance que revêtent dans le discours des deux sous-groupes – intervenants sociaux et jeunes¹⁸⁵ - un certain nombre de représentations liées aux problèmes et aux solutions d'une insertion réussie. Les résultats présentés dans la section suivante sont une comparaison descriptive des représentations des jeunes et des intervenants sociaux.

¹⁸¹ Ghiglione et al., Manuel d'analyse de contenu, op. cit., 1990, p. 77.

¹⁸² Ibid., p. 58.

¹⁸³ Ibid., p. 77.

¹⁸⁴ Ibid.

¹⁸⁵ Dans un souci de ne pas alourdir le texte, le sous-groupe qui comprend les jeunes adultes réfugiés suivis par la structure JAD-R et les jeunes ayant réussi leur insertion est libellé « les jeunes » dans la suite du texte.

7 ANALYSE ET RESULTATS

Dans un premier temps, les principaux résultats de l'analyse seront décrits ce qui permet de faire ressortir les convergences et les contrastes entre les perceptions des jeunes et des intervenants sociaux au sujet de l'insertion réussie, ainsi que des thèmes relatifs aux difficultés et aux solutions d'une insertion réussie. Une description détaillée des thèmes et des spécifications permet de mieux rendre compte des perceptions des répondants, notamment grâce à l'utilisation de verbatim illustratifs. Dans un deuxième temps, une modélisation des étapes du processus d'insertion socioprofessionnelle sera présentée, les données collectées ayant permis de mieux objectiver ce processus.

7.1 DESCRIPTION DES RESULTATS

Dans cette partie, les perceptions des deux sous-groupes au sujet de l'insertion réussie et de chacun des thèmes abordés par les répondants comme problème ou comme solution au cours de l'entretien seront décrites et comparées.

7.1.1 L'INSERTION « REUSSIE »

Il est en premier lieu primordial de souligner que les jeunes ne parlent jamais d'insertion. Ils affirment également ne pas connaître ce mot. Certains disent l'avoir déjà entendu mais ils l'associent soit au revenu d'insertion, soit aux mesures d'insertion. Il est donc intéressant de relever que tout le système social vaudois repose sur un concept qui n'est pas utilisé ni compris par les jeunes. Les jeunes ne parlant jamais d'insertion, la question de l'insertion réussie a été abordée de façon détournée avec eux, en parlant notamment de ce qui leur est important et de ce qu'ils souhaitent dans le futur. Ils associent une insertion réussie plutôt à l'insertion professionnelle, que ce soit l'entrée en apprentissage, la réussite de l'apprentissage ou l'obtention d'un emploi. Ils parlent surtout de leur avenir proche et pour eux réussir leur insertion rime souvent avec entrée en apprentissage (AFP, CFC, PAI). L'apprentissage est vu comme un moyen de trouver un travail qui leur permette par la suite de gagner un salaire suffisant pour être financièrement indépendant. Ils aspirent en effet

à être « comme tout le monde », c'est-à-dire de ne plus dépendre de l'aide sociale et de pouvoir payer leurs factures, le loyer et les impôts. Les jeunes mentionnent souvent l'indépendance financière et l'affranchissement de l'aide sociale comme critères de réussite alors que ces thèmes sont plus rarement abordés par les intervenants sociaux. Ils voient également l'emploi et l'indépendance financière comme un moyen de pouvoir changer de permis de séjour. A propos de son futur, un jeune dit :

« D'abord je vais trouver un travail bien et être autonome, je vais pas toujours attendre le social, c'est fini, ciao, ciao, je veux être autonome. Après je vais me marier aussi, je vais travailler comme ça. Dans la tête c'est toujours pour le travail, d'abord, je veux être autonome. C'est comme ça la vie si je trouve pas de travail c'est dur. Je veux faire comme je veux, si je veux me marier, me marier, si je veux autre chose, autre chose, c'est comme ça ».

Les intervenants sociaux accordent autant d'importance à l'axe professionnel qu'à l'axe social. Ils mentionnent souvent l'autonomie dans les démarches ainsi que l'intégration dans la société suisse alors que ces thèmes sont rarement abordés par les jeunes. Comme le montre un intervenant social, l'un des buts de l'insertion est que les jeunes

« puissent être autonomes financièrement, administrativement, etc., qu'ils comprennent les choses et qu'ils puissent faire par eux-mêmes ».

Pour les intervenants sociaux, l'insertion réussie comprend d'autres éléments comme les activités en dehors de l'activité professionnelle ou scolaire ainsi qu'un bon entourage social. Ainsi, si les jeunes parlent surtout de l'insertion professionnelle, les intervenants sociaux insistent également sur l'insertion sociale, comme le montre l'extrait suivant :

« [Quelqu'un qui a réussi son insertion] c'est quelqu'un qui maîtrise bien la langue, moi je pense qu'on peut pas y arriver autrement, qui a su se construire un entourage social empreint de confiance et de bonnes intentions, c'est-à-dire pas de consommation lourde d'alcool ou de drogues donc voilà quelqu'un qui a des amis, quelqu'un qui a des parrains, quelqu'un qui a une activité hors murs, quelqu'un qui fait du sport, quelqu'un qui fait partie d'une association, quelqu'un qui veut se rendre utile pour encore consolider les connaissances linguistiques. Et après professionnellement tout simplement d'avoir un emploi et d'être bien encadré ».

On remarque dans cet extrait que la maîtrise du français est également perçue comme un critère de réussite. Cet élément est également partagé par les jeunes. L'un d'eux explique l'importance du français dans le processus d'insertion :

« J'essaie toujours de faire ça, d'apprendre plus le français, parler bien, de faire l'intégration, ça c'est très important parce que j'entre dans une autre vie, c'est pas comme l'Erythrée ».

En définitive, les analyses relatives au thème de l'insertion réussie montrent que les jeunes et les intervenants sociaux ont une perception différente des critères de réussite. Si l'insertion professionnelle est le critère principal de réussite pour les jeunes, les intervenants sociaux considèrent l'insertion comme réussie lorsque la personne est insérée tant professionnellement que socialement.

7.1.2 THEMES RELATIFS AUX DIFFICULTES ET AUX SOLUTIONS D'UNE INSERTION REUSSIE

Par souci de clarté, les thèmes sont divisés par groupes en fonction de l'importance qu'ils revêtent dans le discours de chacun des sous-groupes, et de s'il s'agit de thèmes contenus dans la grille d'entretien ou de nouveaux thèmes amenés par les répondants. L'analyse thématique a montré que la formation, le niveau de français, le logement et l'accompagnement individualisé sont les thèmes principaux dans le discours des répondants et que le réseau social, l'emploi et les démarches administratives sont des thèmes secondaires. Les entretiens semi-directifs ont permis d'identifier de nouveaux thèmes à l'instar de l'importance de la situation dans le pays d'origine, la dépendance aux institutions, les paliers propres au processus d'insertion, le système social, le stress, l'attente et la pression. La santé, la discrimination raciale et la situation financière sont des thèmes qui n'ont pas été jugés pertinents par les répondants.

7.1.2.1 LES THEMES PRINCIPAUX : LA FORMATION, LE NIVEAU DE FRANÇAIS, LE LOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

L'analyse en termes de fréquence d'apparition des thèmes et des spécifications montre que la formation, le niveau de français, le logement

et l'accompagnement individualisé sont les thèmes qui sont le plus souvent abordés, tant par les jeunes que par les intervenants sociaux¹⁸⁶. Il ressort que la perception des deux sous-groupes au sujet de la formation et du niveau de français est plutôt homogène. Il y a cependant des divergences à propos du logement et de l'accompagnement individualisé. Les jeunes parlent systématiquement des problèmes de logement alors que les intervenants sociaux passent rapidement sur le sujet. De plus, les jeunes perçoivent l'hôtel comme une situation de logement trop instable pour pouvoir se concentrer sur l'insertion professionnelle alors que les intervenants sociaux ne mentionnent pas ce problème. Au contraire, la création du lien de confiance est une composante centrale de l'accompagnement individualisé pour les intervenants sociaux alors que les jeunes ont plutôt tendance à parler de la disponibilité des intervenants sociaux. Nous allons revenir plus en détail sur chacun de ces thèmes.

La formation

Il n'y a pas de grande divergence entre les points de vue des jeunes et des intervenants sociaux au sujet de la formation : tous deux voient la formation comme une solution idéale pour s'insérer socioprofessionnellement. Les jeunes parlent également du fait qu'ils n'ont pas pu achever leur scolarité, ce qui pose des problèmes de compétences de base. En plus de devoir apprendre le français, ils doivent souvent suivre des remises à niveau scolaires. Les lacunes scolaires sont difficiles à combler, comme l'exprime un jeune afghan qui n'a pas été à l'école et qui n'a par conséquent jamais appris à lire ou à écrire :

« J'ai pas appris l'anglais. J'étais nul, comme j'étais dans mon pays j'ai pas fait beaucoup de cours, j'étais au travail. Moi je commence tout à zéro, langue maternelle, tout, j'ai pas appris comme ça ».

Les deux sous-groupes voient donc l'AFP et le PAI comme une alternative au CFC plus adaptée avec les connaissances scolaires préalables du jeune. Ces alternatives leur laissent le temps d'améliorer leurs connaissances de base tout en garantissant une formation certifiante à la clé. Ainsi, tant les jeunes que les intervenants sociaux voient l'AFP

¹⁸⁶ Les thèmes ont été divisés en fonction du nombre de répondants qui abordent au moins une fois ce thème comme un problème ou une solution au cours de l'entretien. Les thèmes principaux ont été abordés par tous les intervenants sociaux ainsi que par un certain nombre de jeunes (entre 9 et 11 jeunes). Au total, ces thèmes ont été abordés par au moins 12 répondants.

et le PAI comme des ressources pour favoriser l'insertion sans mettre le jeune dans une formation trop difficile, ce qui pourrait conduire à une interruption de la formation. Un jeune explique pourquoi un intervenant social l'a orienté vers le PAI :

« Là je fais PAI juste une année après je vais continuer mon apprentissage. Parce qu'ils ont dit que y'avait une difficulté de français comme ça pour les étrangers et là maintenant tous les étrangers ils ont dit qu'on doit faire un cours de PAI, un jour on fait cours des branches techniques comme ça pour le métier et y'a un autre jour aussi qu'on fait français avec maths des choses comme ça. Parce qu'ils ont trouvé des gens qui perdent leur apprentissage ou comme ça parce qu'ils commencent de faire l'apprentissage mais après ils ont pas réussi la première année ou bien la deuxième année. Et là ils arrêtent comme c'est trop difficile et après ils ont décidé de faire plusieurs jours de cours ».

Les stages et les mesures de transition sont jugés comme des moyens efficaces pour trouver une place d'apprentissage par les deux sous-groupes. Ces mesures ont pour but de soutenir les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage en prévoyant notamment des stages. Les jeunes mentionnent en effet avoir besoin d'aide pour trouver une place d'apprentissage, à l'instar de cette jeune :

« Difficile pour moi c'est l'apprentissage, comment je trouve. Parce que j'ai besoin d'aide un peu pour l'apprentissage, comment je trouve je sais pas ».

Le niveau de français

Les deux sous-groupes affirment qu'un niveau de français faible est un obstacle important à l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes soulignent qu'un niveau de français insuffisant les empêche de travailler et les intervenants sociaux voient un niveau de français insuffisant comme problématique pour commencer une mesure de transition.

Les jeunes mentionnent que l'apprentissage du français est particulièrement difficile pour eux car ils utilisent un alphabet différent de l'alphabet latin. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que certains n'ont jamais appris à écrire et à lire dans leur langue maternelle.

Les intervenants sociaux et les jeunes s'accordent aussi sur le fait que les cours de français ne suffisent pas pour se débrouiller dans des situations concrètes, comme le montre l'extrait suivant :

« Aux cours on peut pas apprendre. Y'a beaucoup de gens qui suivent les cours. Y'a des gens qui suivent depuis 4 ans, 3 ans, il répond pas. Tu dois parler, tu dois parler en pratique, je pense, ça serait mieux ».

Les deux sous-groupes soulignent également le fait que les jeunes sont constamment en contact avec des gens ne parlant pas français ou de la même communauté, ce qui freine forcément l'apprentissage de la langue. Ils perçoivent le travail et l'apprentissage du français en pratique, notamment par le biais de stages, comme des solutions. Un intervenant social mentionne le stage comme solution aux difficultés d'apprentissage de la langue :

« Quand ils sont à l'école de français ils ont 3 heures de français par jour, ils parleront le français et après on le pratiquera plus tandis que dans les mesures de transition et socioprofessionnelles, quand ils sont en stage là ils ont plus tellement le choix, ils sont obligés de faire des efforts pour apprendre à mieux communiquer en fait ».

Le logement

Le logement est un thème qui est systématiquement évoqué par les jeunes. Cet aspect semble être particulièrement problématique pour eux et ils détaillent longuement les différentes difficultés liées à l'accès au logement stable durant les entretiens. Les intervenants sociaux mentionnent également les problèmes à trouver des logements, mais ils sont plus orientés sur la mise en place de solutions.

Après l'obtention du permis de séjour, les jeunes ont trois mois pour quitter le foyer EVAM dans lequel ils habitaient avant d'obtenir leur permis. L'obtention du permis les oblige donc à chercher un logement. L'absence de logement stable est un problème central pour eux. S'ils n'ont pas trouvé d'autres solutions, ils logent provisoirement dans des hôtels. Cependant les hôtels ne représentent pas une situation satisfaisante sur le long terme à leurs yeux. Les déménagements successifs et la peur de devoir quitter le logement occupent beaucoup leur esprit. La plupart des jeunes ont déménagé de nombreuses fois depuis leur arrivée en Suisse, à l'instar de ce jeune arrivé en 2014 :

« Vallorbe, Renens, après je suis allé dans un foyer de mineurs à Crissier, après je suis allé dans un foyer de majeurs, après je suis allé dans un autre foyer de majeurs. Après j'avais même pas de logement, après je suis allé dans un hôtel, après je suis arrivé ici ».

Comme le souligne également une intervenante sociale, l'absence de logement stable fait que l'insertion est compromise. Au-delà d'avoir un logement, le « savoir-habiter » est également important. Vivre seul ou en colocation dans un logement est quelque chose de différent que ce qu'ils ont connu dans leur pays d'origine. Il faut donc dans un premier temps que le jeune s'adapte à son nouveau cadre de vie et acquiert des compétences de savoir-habiter. En effet,

« tant que les besoins vitaux ne sont pas satisfaits, il faut arrêter de parler d'insertion, ça c'est clair. [...] Et des fois on met la charrue avant les bœufs parce qu'on les met dans des mesures et ils ont même pas de logement et ils ne savent même pas correctement se faire à manger. [...] C'est la réalisation de soi, c'est ça l'insertion, la réalisation de soi. Après on peut aller de l'avant. Tu vas pas la faire quand tu ne sais pas où tu habites »¹⁸⁷.

Les jeunes évoquent souvent le calme ou la tranquillité comme étant quelque chose de nécessaire pour pouvoir se concentrer sur leur insertion professionnelle. Un jeune, qui doit quitter le foyer EVAM dans lequel il réside, résume bien la situation :

« Si on n'a pas d'appartement après on peut rien faire. Même s'il y a des gens aussi ils habitent à l'hôtel, mais y'a pas de cuisine. Si t'es pas tranquille après c'est difficile de chercher un travail, d'aller à l'école, je sais pas moi je pense ça ».

Cet extrait montre que pour les jeunes l'hôtel ne permet pas de se sentir « tranquille ». Ainsi, avoir un toit sur la tête ne garantit pas une situation stable qui est pourtant nécessaire à l'insertion. Les foyers et les hôtels ne permettent pas aux jeunes de se faire à manger. Bien qu'ils reçoivent une aide financière pour prendre les repas à l'extérieur, cela ne leur permet pas de réellement s'installer. Comme nous l'avons déjà vu, la perception

¹⁸⁷ Cela fait référence à la pyramide de Maslow dont la base est composée des besoins physiologiques et le sommet par le besoin de s'accomplir, le besoin de sécurité, d'appartenance et d'estime étant les couches intermédiaires. Maslow Abraham Harold, « A theory of human motivation », *Psychological Review* 50 (4), 1943, pp. 370-396.

des deux sous-groupes à ce sujet diffère. Notamment, les professionnels considèrent l'hôtel comme une situation de logement suffisamment stable pour pouvoir garantir une insertion professionnelle alors que ce n'est pas le cas pour les jeunes. Un intervenant explique que de son point de vue, l'hôtel représente une solution satisfaisante pour pouvoir se concentrer sur l'insertion professionnelle :

« le logement, du moment qu'ils sont pas à la rue, si on est dans une chambre d'hôtel, je pense que c'est tout à fait possible d'aller travailler ».

Les deux sous-groupes soulignent que le statut de réfugié limite largement la prise de bail, les détenteurs des permis F se voyant quasiment systématiquement refuser des logements à cause de leur situation. Par exemple, dans les formulaires de demande de location pour les logements, les gérances ne proposent pas de cocher l'option « permis F ». Le permis F est connoté à une admission provisoire ce qui fait que les gérances sont réticentes à louer des appartements. Une jeune fait part de son expérience :

« Il y a quelques agences qui ne croient pas les réfugiés. Parce que moi je suis F politique et puis ils me croyaient pas, parce permis B ils croyaient plus, parce qu'il va rester, quelque chose comme ça. Mais j'ai entendu y'a quelque gens qui sont déjà partis ou quelque chose comme ça et ils ne veulent pas louer. C'est pour ça, c'est difficile de trouver ».

En plus de la stigmatisation liée à leur statut de réfugié, les jeunes affirment être stigmatisés par les gérances à cause de l'absence d'emploi, comme le souligne un jeune :

« Pour l'appartement, s'il y a quelqu'un qui travaille et moi je travaille pas par exemple, l'autre personne il travaille, il parle français. C'est pour ça on va visiter ensemble et ils vont lui donner l'appartement parce qu'il travaille. Parce que moi je travaille pas alors ils s'intéressent pas à moi, ils s'intéressent à l'autre personne. C'est pour ça que je trouve pas moi ici ».

Les jeunes parlent aussi de la situation du marché du logement ainsi que de l'absence de garant comme des obstacles importants pour trouver un appartement, alors que ces éléments ne sont jamais relevés par les intervenants sociaux. De plus les jeunes soulignent qu'il est difficile de trouver un logement avec les 650 francs accordés compte tenu de la situation du marché du logement (prix élevés, peu de logement

disponibles). Enfin, les procédures pour rechercher un appartement sont complètement nouvelles pour eux. Ils doivent donc apprendre comment on cherche un appartement en Suisse, comme le souligne un jeune :

« Y'a des gens qui connaissent pas la langue française, il connaît pas comment faire la visite. Il y a des gens que je connais, ils connaissent pas comment chercher sur Internet, c'est difficile ».

Bien que les perceptions divergent au sujet des problèmes, les deux sous-groupes voient l'atelier logement¹⁸⁸ et les colocations proposées par la structure JAD-R comme des solutions à ces problèmes de logement. Un jeune qui habite dans l'une des colocations explique que :

« la collocation c'est mieux. A l'hôtel y'a pas de cuisine, c'est mieux. [...] Maintenant je reste là-bas, je pense pas à l'appartement, je cherche un travail. C'est normal, c'est comme ça la vie pour l'appartement, je cherche après pour te dire ».

L'accompagnement individualisé

La perception des deux sous-groupes diffère au sujet de l'accompagnement individualisé, bien que tous deux voient l'accompagnement individualisé avant tout comme une ressource.

Le lien de confiance est un thème récurrent dans le discours des intervenants sociaux, alors qu'il n'est jamais mentionné par les jeunes. Les intervenants sociaux voient la création de ce lien avec le jeune comme la meilleure solution afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle en général. Pour eux, il est nécessaire d'établir un lien de confiance afin de pouvoir soutenir le jeune dans sa démarche d'insertion. Il s'agit d'une approche holistique qui vise à dépasser l'insertion pure et à comprendre le contexte de vie de la personne. Ce lien permet aux intervenants sociaux de pouvoir agir au plus proche des besoins des jeunes. La création de lien est fortement reliée au temps que les intervenants sociaux ont à disposition :

« Développer le lien, ça prend du temps mais c'est primordial, c'est avec ça que les éléments s'ouvrent petit à petit et qu'on voit mieux la situation et qu'on peut intervenir un peu plus proche de ce dont ils ont besoin ».

¹⁸⁸ La structure JAD-R propose un atelier de recherche de logement afin d'aider les jeunes dans leurs recherches de baux privés.

Les jeunes ont plutôt tendance à parler de la disponibilité des intervenants sociaux à des moments spécifiques. Ainsi, la perception holistique des intervenants sociaux diverge avec la perception des jeunes qui voient les intervenants sociaux comme des ressources ponctuelles. Un jeune explique pourquoi l'accompagnement individualisé l'aide :

« je trouve Monsieur Julien¹⁸⁹ formidable parce que quand j'ai un problème je lui téléphone, il me répond tout de suite ».

Les jeunes et les intervenants sociaux ont clairement exprimé l'idée que l'insertion ne se fait pas en théorie dans un bureau. Les répondants perçoivent que de faire de l'insertion *in situ* est une bonne solution. Il apparaît également que de dépasser le stade des explications et de faire en pratique est particulièrement utile. Les jeunes expriment notamment le souhait d'être accompagnés dans leurs démarches en dehors du bureau :

« Je sais pas par exemple, moi si je cherche un appartement, des fois il faut aider je pense. Parce que nous on connaît pas le système de Suisse tu vois. Ici c'est difficile pour nous. Ils disent aussi à des gens qui parlent même pas français il faut chercher appartement, il faut chercher. Comment il va chercher ? S'il connaît pas, comment il va chercher ? Même s'il va visiter un appartement, comment il va discuter avec eux ? Il sait même pas ce qu'il doit faire. Il cherche l'appartement, après il va là-bas, il sait même pas comment on envoie les papiers. Il faut chercher. Mais d'abord, il faut montrer comment il faut chercher. Il faut montrer qu'est-ce qu'il doit faire. Un jour il faut aller avec lui, lui montrer ce qu'il faut faire là-bas, après tu laisses tout seul, il va tout seul, voilà ».

Si l'accompagnement individualisé est considéré comme une solution aux problèmes d'insertion, cet accompagnement a aussi des limites. Les deux sous-groupes soulèvent par exemple le manque de temps que les intervenants sociaux ont à disposition pour chaque jeune.

Les jeunes perçoivent parfois l'accompagnement individualisé comme se limitant aux questions administratives. En parlant des rendez-vous avec son intervenant social, un jeune dit :

« Là-bas c'est rien, juste je vais pour les rendez-vous, on discute pour les factures comme ça après c'est rien, je rentre à la maison. Je prends

¹⁸⁹ Prénom d'emprunt.

rendez-vous, je vais là-bas, on regarde les factures, les papiers, après voilà c'est tout ».

Quant aux intervenants sociaux, ils parlent du problème de ne pas avoir assez d'informations sur la situation du jeune alors qu'elles seraient nécessaires pour bien l'accompagner. Par exemple, un jeune peut cacher des problèmes de gestion budgétaire et les créanciers ne vont pas forcément contacter l'intervenant social. Si le jeune n'en parle pas, aucune action ne peut être prise pour remédier au problème.

Les intervenants sociaux soulignent également le fait que certains jeunes ne sont pas prêts à s'insérer comme une limite de leur intervention. Les jeunes n'ont pas tous les mêmes problématiques : certains sont prêts à l'insertion alors que d'autres le sont moins. Ainsi pour pouvoir favoriser l'insertion d'une personne, il faut déjà qu'elle entre elle-même dans une démarche d'autonomie et de responsabilité car on ne peut pas aider quelqu'un qui n'a pas envie d'être aidé. Un intervenant social explique :

« C'est-à-dire que y'a des jeunes qui ont envie d'être aidés, qu'ont envie d'avancer dans la vie, y'en a d'autres pour des raisons propres à eux-mêmes, culturellement, psychologiquement etc., ils sont pas prêts à s'ouvrir, ils sont pas prêts à expliquer ce qui ne va pas dans leur vie. Et c'est d'autant plus facile à aider quelqu'un qui a envie d'être aidé plutôt que d'aider quelqu'un qui est pas prêt ou qui a pas envie ou qui ne sait pas comment s'ouvrir en fait ».

7.1.2.2 LES THEMES SECONDAIRES : LE RESEAU SOCIAL, L'EMPLOI ET LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le réseau social, l'emploi et les démarches administratives sont considérés comme des thèmes secondaires dans la mesure où ils apparaissent moins souvent dans le discours des répondants¹⁹⁰.

Il ressort que la perception des deux sous-groupes au sujet des thèmes secondaires est plutôt contrastée. Concernant le réseau social, les deux sous-groupes s'accordent sur les problèmes, mais pas sur les solutions. Les jeunes voient l'emploi comme le meilleur moyen de se construire un réseau social alors que les intervenants sociaux voient la solution hors-

¹⁹⁰ Les thèmes secondaires ont été abordés par au maximum 9 répondants (entre 1 et 3 intervenants sociaux, entre 5 et 7 jeunes).

emploi. Les thèmes de l'emploi et des démarches administratives ont une importance différente dans le discours des deux sous-groupes. L'emploi est un thème plus souvent repris par les jeunes alors que les intervenants sociaux parlent plus souvent des démarches administratives.

Le réseau social

Les intervenants sociaux et les jeunes identifient le manque de réseau social pouvant soutenir le jeune dans son processus d'insertion comme un obstacle à l'insertion socioprofessionnelle. L'absence de leur famille est difficile à vivre pour certains jeunes, d'autant plus que la famille occupe une place particulièrement importante dans certaines cultures. De plus, les jeunes ont quitté leur famille à un jeune âge et ont ainsi grandi sans cadre. Un jeune explique pourquoi, selon lui, il n'a pas réussi à terminer sa mesure de transition :

« J'ai pas fini chaque fois, j'ai arrêté avant la fin de l'année. Je dormais trop, je dormais trop. Jusqu'à minuit, une heure, deux heures j'étais réveillé, après jusqu'au matin, j'arrive pas à me réveiller. J'ai fait plus d'absences, j'ai raté le test de français. Après ils m'ont mis dehors de l'école. [...] On n'a pas de responsable. Pas de grand-père, mère, père tout ça. On a grandi comme ça, si tu as pas de responsable sur toi... [...] Je peux téléphoner mais avec le téléphone, ils savent pas ce que je fais là tu vois. Si on avait grandi là-bas maintenant je pense on était bien à 100%. Mais quand j'étais dans mon pays je faisais pas des trucs comme ça, j'étais un garçon très très calme. Je travaillais avec mon père, je faisais mon école, j'étais dans un club de boxe ».

Un autre jeune explique que pour lui c'était difficile d'arriver dans un pays inconnu seul. Le fait d'être seul provoque un stress qui empêche de se concentrer sur ce qu'il faut apprendre pour favoriser son insertion :

« J'arrive pas à apprendre le français, c'est parce que le stress casse tout. Les gens qui arrivent en famille ils sont calmes, ça va. Les gens qui comme moi sont seuls c'est difficile ».

Au-delà de l'absence de leur famille proche, la plupart des jeunes ne connaissent personne lors de leur arrivée en Suisse. Pendant les entretiens, les jeunes disent souvent connaître des gens « comme eux », c'est-à-dire des personnes récemment arrivées en Suisse qu'ils ont rencontré dans les foyers ou pendant les mesures. Si certains jeunes sont entourés, notamment par des familles suisses ou des amis établis de longues dates,

d'autres connaissent plutôt des gens qui « *sont passés en galère* » pour reprendre les mots d'un jeune. Ainsi, les jeunes ne disposent pas forcément d'un réseau social capable de les soutenir dans leurs démarches visant l'insertion.

Si l'absence de réseau social solide et l'absence de cadre familial sont des problèmes perçus par les deux sous-groupes, la perception des solutions à ce problème diffère. Les jeunes pensent que le travail est une solution pour entrer en contact avec les gens alors que les intervenants sociaux mentionnent le parrainage par des bénévoles et les clubs de sport. Les jeunes voient le travail comme un moyen privilégié d'entrer en contact avec des gens, comme l'explique un jeune :

« Maintenant c'est très bon parce que toujours si t'as un travail après tu as un contact avec les gens ».

Les intervenants sociaux citent d'autres alternatives hors emploi :

« Pour être bien dans la vie dans notre société je pense qu'il faut avoir un travail et il faut aussi avoir un entourage social qui permet de se sentir épanoui quand on n'est pas sur la place de travail. Donc concrètement avec les réfugiés c'est pas juste qu'ils restent entre eux, entre des gens de la même culture mais ça serait de leur trouver un club de sport, des bénévoles qui peuvent les aider, participer à des activités avec nous aussi ».

L'emploi

L'emploi est un thème qui n'est quasiment pas repris par les intervenants sociaux. Les jeunes en parlent plus car ils ont été questionnés sur ce qu'ils faisaient dans leur pays d'origine. La plupart des jeunes dit avoir travaillé à la maison chaque demi-journée, l'autre demi-journée étant consacrée à l'école. Le changement de pays entraîne plusieurs difficultés. Un même métier ne requiert pas les mêmes compétences en Suisse que dans le pays d'origine. Par exemple, dans leur pays d'origine il y a plus de travail manuel alors qu'en Suisse ces fonctions sont assurées par des machines. De plus certains métiers tels que l'agriculture et les métiers du bois sont très présents dans certains pays alors qu'en Suisse ils offrent peu de places de travail. Les jeunes qui ont travaillé ont rarement fait une formation et leur expérience pratique n'est pas reconnue en Suisse. Enfin, les jeunes ne sont pas habitués au marché du travail compétitif, comme l'explique un jeune :

« en Erythrée y'a tout le monde qui travaille, tu travailles avec ta famille, c'est pas comme ici ».

Les jeunes parlent aussi des difficultés qu'ils éprouvent à trouver un emploi. Les procédures de postulation sont complètement nouvelles. Les jeunes doivent apprendre comment effectuer une recherche d'emploi en Suisse. Envoyer un dossier de candidature ou un email est quelque chose de complètement nouveau pour eux :

« Avant quand on est arrivé on pense que par exemple si on veut travailler dans une cafétéria ou bien dans un magasin, on demande à la personnes qui est à la caisse. Parce qu'en Erythrée c'est comme ça, on n'a pas de papiers, on dépose pas de papiers, on n'envoie des emails ou on appelle ».

Les jeunes n'envisagent pas de travailler sans faire de formation. L'une des raisons est que les salaires proposés pour des emplois non-qualifiés ne permettent pas de gagner d'avantage d'argent qu'à l'aide sociale comme l'explique un jeune :

« même si je travaille pas je reçois le même salaire. Oui ça c'est bizarre, je sais pas pourquoi. Y'a des gens s'ils reçoivent ça après ils arrêtent. Tu vois y'a quelqu'un aussi il travaille avec moi là-bas il a reçu le même chose après il a arrêté. Moi j'ai pas dit ça, moi je continue. Parce que je veux pas rester à la maison tu vois sinon... je gagne la même chose, ça c'est pas normal. C'est pour ça que les gens ils travaillent pas beaucoup tu vois. Si tu travailles, il faut payer un peu plus pour la motivation ».

Les jeunes et les intervenants sociaux mentionnent l'emploi à temps partiel comme un moyen idéal pour s'insérer, notamment pour apprendre le français et se construire un réseau social. Un jeune explique pourquoi selon lui un emploi à temps partiel à côté des cours de français serait idéal :

« je cherche travail aussi dans le kebab, juste pour le matin ou l'après-midi, après l'école aussi, le soir. Je cherche, maintenant je fais 20% aussi ça va. Comme ça je vais apprendre français aussi dans le kebab, avec les clients. [...] Le patron il m'a dit viens travailler, à 100%. J'ai dit non. J'ai pas besoin 100%, j'ai l'école de français. Si tu veux 20%, 50%, oui, mais 100% non, pour école de français j'ai dit. Comme ça je peux parler mieux après ».

Les démarches administratives

Les intervenants sociaux parlent souvent de la complexité des démarches administratives comme d'un problème pour la prise d'autonomie des jeunes. Un intervenant social explique en quoi le système, particulièrement de l'assurance maladie, est compliqué :

« Après [les jeunes] comprennent pas tout dans le détail, l'assurance maladie c'est tellement compliqué qu'évidemment ils ont pas une vision claire et précise de qu'est-ce qu'une franchise ou une prime d'assurance maladie, qu'est-ce que l'OVAM¹⁹¹ qui les paie, pourquoi il les paie, qu'est-ce que c'est la différence entre une facture de prime et une facture de prestation ».

Au contraire, les jeunes parlent peu des démarches administratives et n'y voient pas forcément de problème. Lors des entretiens, les jeunes mentionnent le fait qu'ils ne connaissent pas encore bien le système administratif de la Suisse mais que les démarches administratives et la gestion budgétaire ne posent pas de problème grâce à l'intervention de l'intervenant social. Une jeune explique :

« Par contre, c'est pas moi qui a fait beaucoup d'administratif. Oui, parce que c'est grâce à l'assistant social qui a fait tout l'administratif. Et puis au début moi je comprends rien et puis y'a des traducteurs qui viens qui m'expliquent bien. Comme ça ça va, parce que pas grand chose à faire par rapport à l'administratif. Parce que par exemple pour les assurances il y a beaucoup de choses, j'ai jamais fait ça, c'est l'assistant social qui a fait ça. [...] En fait on n'a pas besoin de payer factures beaucoup. Parce que c'est eux qui vont payer et l'argent que eux ils me donnent c'est pour le manger et juste pour les factures pour l'électricité et pour le gaz. Pas besoin de payer beaucoup factures ».

Afin d'expliquer les démarches administratives, les intervenants sociaux voient l'explication petit à petit la répétition des explications comme une solution pour accompagner les jeunes vers l'autonomie :

« il faut se répéter. Ca aussi ça prend un peu de temps. Mais oui c'est par la répétition, c'est par expliquer une fois, expliquer deux fois la même chose, reprendre un peu dans le détail et le faire petit à petit parce que si

¹⁹¹ L'office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) est l'organe compétent pour l'octroi des subsides pour l'assurance-maladie.

je lui fais un cours d'une heure il va juste être soulé et il va écouter les 20 premières minutes. C'est comme ça, on reprend plusieurs fois ».

Ils proposent également de mettre en place des ateliers pour expliquer les démarches administratives en groupe.

7.1.2.3 LES NOUVEAUX THEMES ABORDES PAR LES DEUX SOUS-GROUPES : LA DEPENDANCE AUX INSTITUTIONS, LA SITUATION DANS LE PAYS D'ORIGINE, LES PALIERS ET LE SYSTEME SOCIAL

Ces thèmes ne figurant pas dans les grilles d'entretien, ils ont été spontanément amenés par les répondants. La perception des deux sous-groupes au sujet de ces quatre thèmes est homogène. Ces thèmes ont une importance secondaire dans le discours des répondants.

La dépendance aux institutions

La dépendance aux institutions est un problème abordé par les deux sous-groupes. Il est difficile pour les jeunes de devenir autonomes car ils sont dépendants des institutions, notamment pour la gestion administrative et budgétaire. Il y a une période d'accompagnement rapproché au début de la prise en charge des jeunes parce qu'ils ne comprennent pas le fonctionnement administratif de la Suisse, en plus de ne pas bien maîtriser la langue. De même, la gestion budgétaire ne pose en général pas de problème au début car c'est le CSIR qui paie les factures comme le loyer et l'assurance maladie. Ainsi, rendre les jeunes autonomes par la suite représente un défi de taille, surtout vu la complexité du système administratif suisse.

Comme l'explique un intervenant, faire les choses pour les réfugiés crée une dépendance aux institutions :

« Y'a une période d'accompagnement rapproché au début parce que voilà ils comprennent pas le fonctionnement administratif de la Suisse mais le but c'est quand même de leur faire comprendre et c'est ça qu'est vraiment plus difficile, y'a ce principe de dépendance je trouve où dès qu'ils arrivent en Suisse on fait beaucoup de choses POUR eux et c'est un soulagement pour eux au début ce qui est normal mais après dès qu'on leur demande à eux de comprendre et se prendre en main c'est déjà un peu plus difficile ».

Un jeune explique également que l'accueil dans les foyers crée une dépendance aux institutions et qu'il faut par la suite se prendre en main :

« Comme avant j'étais dans un foyer, je mangeais là-bas, je faisais tout là-bas. Maintenant c'est différent quand tu habites dans ton appart. Là-bas on n'avait pas besoin de cuisiner tout ça. Si on n'avait pas d'argent on mangeait au foyer. Mais là on doit être précis ».

La situation dans le pays d'origine

Si l'insertion est largement influencée par la situation dans le pays d'accueil, soit en Suisse, la situation dans le pays d'origine du jeune joue également un rôle important selon les deux sous-groupes. Les jeunes sont informés de ce qu'il se passe dans leur pays d'origine. Une mauvaise nouvelle dans le pays d'origine peut préoccuper le jeune ce qui fait que ce dernier a moins d'énergie pour se consacrer à son insertion en Suisse. Un jeune afghan explique :

« j'ai vu sur le Facebook qu'il y a la guerre là-bas. Après il y a les gens qui meurent là-bas, à cause de ça je suis un peu stressé ».

Ce phénomène est d'autant plus présent quand la famille du jeune est restée au pays. Ainsi il y a un risque de rupture dans le processus d'insertion socioprofessionnelle en cas de mauvaise nouvelle liée notamment aux proches restés au pays. Comme le souligne un intervenant social,

« quelqu'un qui va bien pourrait aussi vite tourner si tout à coup typiquement les afghans, on entend encore assez souvent que des jeunes qui allaient plutôt bien qui tout à coup peuvent même très vite décompenser parce qu'ils apprennent que leur cousin, leur père ou leur mère a été victime d'un attentat ou s'est fait assassiner. Ils sont jamais vraiment à l'abri d'une mauvaise nouvelle ces jeunes ».

Il s'agit d'une mauvaise nouvelle qui peut survenir mais c'est également une préoccupation permanente pour certaines personnes. Un jeune érythréen exprime son angoisse vis-à-vis de la situation de son père :

« depuis que j'ai quitté chez nous, jusqu'à maintenant, j'ai pas encore trouvé mon père. Tu vois je sais pas où il est, il est vivant ou je sais pas. J'ai pas de nouvelles. Ca c'est difficile ».

Les paliers

Tant les jeunes que les intervenants sociaux soulignent les paliers à atteindre sur le chemin de l'insertion socioprofessionnelle. Les intervenants sociaux relèvent que les jeunes ont tendance à vouloir sauter des étapes. Les différentes étapes, sur lesquelles les intervenants sociaux et les jeunes s'accordent sont premièrement l'acquisition d'un logement stable et l'acquisition d'un niveau de français suffisant pour pouvoir au moins comprendre ce qui se passe et être compris (voir figure 2). Ensuite, l'inscription à une mesure de transition permet souvent l'entrée en formation. Ces étapes suggèrent qu'il ne s'agit pas de trouver le plus rapidement un apprentissage ou un emploi rémunéré, le chemin étant tout aussi important que la destination. Décrocher un contrat est une étape importante mais il faut également que le jeune puisse se maintenir en formation ou en emploi. Un intervenant social explicite ces étapes ainsi que l'importance de les franchir dans l'ordre :

« Pour moi la logique est simple c'est : logement, français, mesure d'insertion, formation, pi après voilà contrat de travail. Si y'a pas de problème de santé mentale ou de dette, si on franchit les paliers dans cet ordre là pour moi c'est comme ça que ça devrait se présenter ».

Suivre les étapes évite dans bien des cas l'arrêt d'une mesure ou d'un travail pour revenir à un palier préalable comme l'apprentissage du français ou la recherche d'un logement stable. Par exemple, un jeune a arrêté son emploi rémunéré à plein temps pour reprendre des cours de français. A 21 ans, il doute que la situation dans son pays d'origine s'améliore rapidement. Il envisage donc de se marier en Suisse et craint de ne pas pouvoir s'occuper de sa famille car il ne sait pas lire ni écrire. Ainsi, pour lui l'apprentissage du français devient un but en soi et il est difficile pour lui de se projeter plus loin dans son parcours.

Le système social

Tant les jeunes que les intervenants sociaux identifient le système social vaudois comme une ressource pour l'insertion. Les mesures d'insertion ou de transition, lorsqu'elles correspondent aux besoins et aux attentes des jeunes se montrent efficaces et créent de réelles opportunités de trouver une formation. Un intervenant social affirme que

« Sur le canton de Vaud [les jeunes] ont encore de la chance parce que l'accueil est assez bien fait. Y'a assez de moyens actuellement pour que

tout le monde ait une chance de s'intégrer en tout cas professionnellement et socialement aussi ».

Ce point de vue est partagé par les jeunes :

« Parce que même si les gens ont pas de travail il y a le social qui aide jusqu'à ce qu'ils s'améliorent, jusqu'à ce qu'ils trouvent le travail. Mais aussi il y a beaucoup de chance pour apprendre toutes choses parce que moi j'ai déjà 25 ans, alors je ne peux pas. Mais ceux qui sont 18 ans comme ça ils ont la chance pour faire l'apprentissage ».

7.1.2.4 LES NOUVEAUX THEMES ABORDES PAR UN SEUL DES SOUS-GROUPES : LE STRESS, L'ATTENTE ET LA PRESSION

Le stress et l'attente sont deux thèmes qui apparaissent dans le discours des jeunes alors qu'ils sont absents de celui des intervenants sociaux. Les intervenants sociaux mentionnent par contre la pression.

Le stress

Selon les jeunes, le stress est un obstacle à l'insertion socioprofessionnelle dans la mesure où il empêche l'apprentissage. Un jeune explique son ressenti :

« la tête ça reste pas tranquille parce que j'ai pas de permis comme ça. Et... tu peux pas vivre comme tu veux, tu peux pas vivre parce que même quand j'ai été en cours, en cours de français tu peux pas... tu penses au permis ».

Pour les jeunes, le stress est causé par différents facteurs comme l'incertitude liée à la décision d'asile, l'absence de travail ou l'absence de logement stable. Par exemple, l'absence de travail est difficile à vivre comme le montre l'extrait suivant :

« J'aime pas bien rester à la maison, un petit peu stressé à la maison. Avec travail c'est mieux, avec travail bien dormir, tranquille aussi pas penser travail, déjà trouvé travail c'est bien ».

L'attente

Comme nous l'avons vu, l'attente du permis de séjour est une période d'incertitude qui pèse sur les jeunes. Cette incertitude fait qu'ils ont du mal à se concentrer sur l'instant présent. Les jeunes se demandent toujours quand ils vont recevoir une réponse et surtout quelle va être la réponse.

Après l'obtention du permis, il est également courant que les jeunes traversent une période d'inactivité due au changement d'institution qui les encadre¹⁹². Souvent, cette période sert à chercher un logement car ils doivent libérer les logements EVAM. Dans l'attente de trouver un logement, les jeunes transitent par l'hôtel. Un jeune explique que pendant cette période de latence, il n'a pas amélioré son français :

« Avec CSIR, je restais, 9 mois, 10 mois, je restais à l'hôtel pour te dire. Y'a pas travail, y'a pas école. A cause de ça des fois aussi le français c'est difficile. J'ai commencé le français seulement après 10 mois. Je dormais, je sortais dans la rue ».

La pression

Les intervenants sociaux parlent quant à eux de la pression qui est mise pour faire de l'insertion :

« nous les travailleurs sociaux on est sous pression parce que y'a des histoires financières – et en fait ça donne quelque chose, un processus qui peut parfois je pense être contreproductif. Parce que l'insertion, s'insérer dans quelque chose de nouveau, c'est psychologiquement quelque chose, chacun peut le faire qu'à sa mesure, qu'à son rythme. Et si y'a derrière comme ça une machine qui pousse pour que tu fasses, ben voilà ».

Ils disent eux-mêmes être mis sous pression pour produire des résultats en termes d'entrée en apprentissage. Ils évoquent également la pression mise sur les jeunes par les mesures pour qu'ils aient de bons résultats scolaires et par le CSIR pour qu'ils gravissent rapidement les différents paliers du processus d'insertion. Les intervenants insistent sur l'importance de laisser le temps aux jeunes. Comme le souligne une intervenante sociale,

¹⁹² Après l'obtention du permis les jeunes ne sont plus encadrés par l'EVAM, mais par le CSIR.

« moi je ne suis pas à dire que l'insertion socioprofessionnelle ça serait uniquement que le jeune obtienne une place d'apprentissage. Cette insertion elle peut être sur du long terme, je veux dire s'insérer c'est un processus, ça prend du temps ».

7.1.2.5 LES THEMES NON-PERTINENTS SELON LES ACTEURS INTERROGES : LA SANTE, LA DISCRIMINATION RACIALE ET LA SITUATION FINANCIERE

La santé, la discrimination raciale et la situation financière sont des thèmes qui figuraient dans la grille d'entretien mais qui n'ont été jugés pertinents ni par les jeunes ni par les intervenants sociaux.

La santé

La santé n'apparaît pas comme un thème important à travers le discours des répondants. Lorsque le thème est abordé avec les intervenants sociaux, ces derniers affirment que la santé physique n'est pas un problème et que la santé mentale est difficilement évaluable. Quant aux jeunes, ils affirment que la santé ne leur pose pas de problème. Les deux sous-groupes ne perçoivent donc pas la santé comme un éventuel obstacle.

La discrimination raciale

La discrimination raciale est un thème qui n'est jamais abordé spontanément par les répondants. Tous affirment que la discrimination raciale n'est pas un obstacle à l'insertion socioprofessionnelle. Les intervenants sociaux parlent d'une discrimination liée au statut de réfugié ou de l'ignorance quant au statut de réfugié. Les jeunes parlent plus d'une discrimination des gérances envers les permis F lors de la recherche de logement. Les jeunes ne nient pas que la discrimination raciale existe mais ils disent ne pas y prêter attention et que cela ne les gêne pas dans leur processus d'insertion.

La situation financière

Pour finir, la situation financière n'est pas identifiée comme un problème. Tous les jeunes estiment que leur revenu est suffisant pour vivre et qu'ils n'ont pas de problème de gestion. Les intervenants sociaux affirment que ce thème n'est pas une priorité dans la mesure où la situation financière pose en général peu de problèmes.

7.2 MODELISATION DES ETAPES DU PROCESSUS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le point de départ du processus d'insertion est flou. En tant que requérants d'asile, les jeunes suivent des cours de français à l'EVAM. Cependant, le fait que leur demande d'asile puisse être refusée agit comme une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Cette période est plus une période d'attente que réellement le début du processus d'insertion. L'obtention du permis de séjour en tant que réfugié peut donc être considéré comme le réel commencement du processus d'insertion. Cela permet au jeune de se sentir plus tranquille car pendant l'attente, beaucoup ont de la peine à se concentrer sur autre chose que l'obtention de leur permis de séjour. Un jeune explique ce qui le préoccupe :

« Après le deuxième entretien¹⁹³, pour la réponse j'ai attendu 7 mois. C'est un peu difficile parce que les gens pensent parfois que Berne il donne négatif. Après une année et 8 mois si Berne il donne négatif c'est un peu difficile pour elle parce qu'elle a perdu une année et 8 mois. Moi je sais il y a un ami il a reçu négatif après 3 ans et 3 mois. A cause de ça moi, le même temps je m'inquiète beaucoup pour Berne, qu'est-ce qu'il répond, qu'est-ce qu'il me donne, qu'est-ce qu'il fait, pourquoi il retard. Toujours je me demande, je pensais ça ».

Suite à l'obtention du permis de séjour, la première étape est de trouver un logement stable, c'est-à-dire un logement dans lequel le jeune sait qu'il peut rester sans avoir la pression de devoir chercher un autre logement. Une fois que le jeune se sent tranquille par rapport au logement, il peut se concentrer sur ses projets professionnels. Un jeune explique :

« Si tu as un appartement, après c'est plus facile de trouver un apprentissage. Parce que tu cherches juste l'apprentissage, tu réfléchis pas à autre chose. Si tu réfléchis des fois à l'appartement, des fois à l'apprentissage, des fois au stage, ça j'arrive pas ».

Une fois que le jeune a commencé une mesure de transition ou un apprentissage, il est difficile de chercher un appartement par manque de

¹⁹³ A leur arrivée en Suisse, les requérants d'asile passent un premier entretien au SEM. Le SEM est l'organe qui est responsable des auditions afin de statuer sur la demande d'asile des requérants. Après une période d'attente variable, les requérants d'asile passent un deuxième entretien à la suite duquel ils reçoivent une décision.

temps et d'énergie. Par exemple, un jeune qui était en foyer EVAM et en mesure de transition a dû interrompre sa mesure parce qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour faire les deux en même temps. L'intervenante sociale qui l'encadre rapporte que :

« en fait ça fait depuis 2-3 mois qu'il arrête pas de chercher un logement et ça s'est énormément intensifié le dernier mois où il y a plus que ça dans sa tête. Et il a plus la possibilité pour penser à des stages, pour faire des stages. Parce qu'il commence à être épuisé psychologiquement et aussi physiquement parce qu'il dort plus bien ».

Les acteurs affirment également qu'il faut avoir un niveau de français suffisant avant de se lancer dans la recherche d'une formation ou d'un emploi. Comme l'explique un intervenant social :

« Souvent les jeunes ils disent moi je veux du travail le plus rapidement possible pi moi j'essaie de leur faire comprendre que c'est pas comme ça que ça marche. Trouver un travail quand on parle pas le français, précipiter les choses pour se retrouver en apprentissage pi après le rater parce qu'ils sont allés trop vites et qu'ils avaient pas forcément les bonnes compétences ça serait vraiment dommage en fait et contreproductif en fait ».

Si le jeune a un niveau de français suffisant, les mesures de transition se révèlent particulièrement efficaces pour permettre aux jeunes de trouver des places d'apprentissage. Les mesures encadrent les jeunes dans la rédaction des CV et des lettres de motivation et les familiarisent avec les procédures pour trouver une formation. Dans ce cadre, les jeunes font des stages et passent des tests de connaissance, ce qui rend leur profil plus attractif pour les employeurs. Une jeune explique comment elle a réussi à entrer en AFP :

« J'ai appris [le français] pendant 2 ans, après j'ai demandé à l'assistant social pour [une mesure de transition] parce que j'ai entendu que [cette mesure] va aider mieux pour trouver une place d'apprentissage. [...] Après j'ai fait des stages mais c'est aussi grâce à [cette mesure] ouais. Et puis mon conseiller qui a expliqué. Et pi j'ai fait des exercices là-bas, y'avait beaucoup d'exercices, et des tests et j'ai tout envoyé à l'école en soin et santé communautaire et ils m'ont engagé là-bas ».

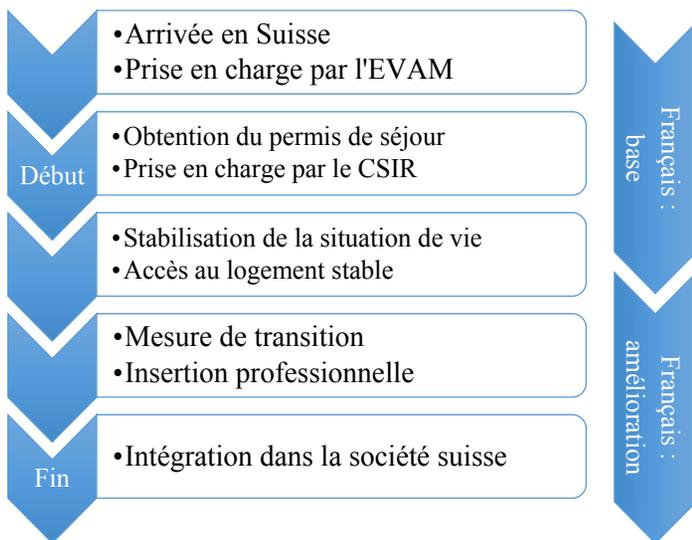
L'aboutissement du processus d'insertion est marqué par une insertion solide et durable, tant sur le plan professionnel que social. Il se caractérise

par l'intégration dans la société suisse, comme le souligne un intervenant social :

« C'est-à-dire que justement [le jeune] puisse être autonome financièrement, administrativement, etc., qu'il comprenne les choses et qu'il puisse faire par lui-même. Et surtout qu'il puisse développer son projet personnel DANS la société suisse donc ça peut être fonder une famille, ça peut être faire carrière, ça peut être enfin comme pour tout le monde, l'intégration, voilà ».

Sur cette base, la modélisation du processus se présente ainsi (Figure 2) :

FIGURE 2
Modélisation des étapes du processus d'insertion



Il est important de souligner que ces étapes représentent un idéal-type qu'il n'est pas toujours possible ni souhaitable de respecter en réalité comme nous l'avons vu plus haut dans la section « paliers ».

8 DISCUSSION DES RESULTATS

La discussion des résultats permet de mettre en perspective les résultats obtenus avec la littérature existante. Nous verrons d'abord les trois dimensions, l'insertion réussie, les difficultés ainsi que les solutions. Nous discuterons ensuite de la pertinence de l'utilisation de la perception des bénéficiaires des politiques publiques comme source d'apprentissage et d'évaluation. Enfin, les limites de la recherche seront explicitées.

8.1 L'INSERTION REUSSIE

Il ressort des analyses que la formation et l'emploi sont les thèmes qui permettent de définir la réussite du processus d'insertion pour les jeunes, la formation représentant la réussite sur le court terme et l'emploi la réussite sur le plus long terme. Ce résultat rejoint celui de Nzobonimpa qui avait trouvé que les immigrants Burundais au Québec « évaluent le travail comme étant l'élément le plus important de l'insertion socioprofessionnelle dans la société d'accueil »¹⁹⁴. La représentation de l'insertion réussie des intervenants sociaux diffère de celle des jeunes dans la mesure où ces derniers accordent une importance égale à l'insertion sociale et professionnelle. Les intervenants sociaux ont notamment souligné qu'un réseau social empreint de bonnes intentions permet de se lancer dans le processus d'insertion professionnelle alors que les jeunes voient l'insertion professionnelle comme un moyen de se construire un réseau social. Le point de vue des intervenants sociaux rejoint le constat que fait Darquenne lorsqu'il affirme que « l'insertion professionnelle ne sera pas une solution aux problèmes sociaux pour de nombreux jeunes »¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 96.

¹⁹⁵ Darquenne, « Guide pour un accompagnement humain des jeunes vers l'emploi », doc. cit., 2015, pp. 24-25.

8.2 LES DIFFICULTES

Certains thèmes perçus par les répondants comme des difficultés ont déjà été traités dans la littérature à l'instar de l'apprentissage d'une nouvelle langue, l'absence de réseau social, le stress et l'accès à l'emploi.

Les jeunes voient l'illettrisme et l'apprentissage d'un nouvel alphabet comme rendant l'apprentissage du français particulièrement difficile. Un rapport de l'Office fédéral des migrations souligne en effet que « les réfugiés sont confrontés à de mauvaises conditions initiales en ce qui concerne l'apprentissage de la langue »¹⁹⁶. Ce même rapport évoque que « le contact [des réfugiés] avec les Suisses se limite souvent à certains services et que leur vie sociale se déroule surtout dans leur propre cercle culturel. Il est toutefois particulièrement important qu'ils aient des contacts avec la population locale afin de ne pas oublier ce qu'ils ont appris pendant les cours et de consolider leurs connaissances en les mettant en pratique au quotidien »¹⁹⁷. Le fait que les jeunes sont principalement entourés par des personnes de leur communauté et que les cours ne sont pas suffisants pour pouvoir parler la langue est également relevé par les répondants. Ces derniers perçoivent également l'apprentissage du français « en pratique » comme la meilleure solution pour consolider les connaissances vues en classe.

Les répondants ne mentionnent pas le manque de réseau social comme un obstacle pour trouver un emploi, thème qui est souvent traité dans la littérature. Ils mentionnent surtout que les jeunes sont entourés principalement d'individus en situation de vulnérabilité qui ne sont pas en mesure de soutenir les jeunes de manière générale. Les répondants voient également l'isolement de la famille comme une difficulté, cet isolement fragilisant les jeunes¹⁹⁸.

Le stress est un thème qui est déjà abordé dans plusieurs études, un rapport de l'Office fédéral des migrations soulignant notamment que le statut incertain en tant que requérant d'asile implique de nombreux facteurs de

¹⁹⁶ Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », doc. cit., 2006, p. 99.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 26.

¹⁹⁸ Bricaud, Accueillir les jeunes migrants, op. cit., 2012, p. 163.

stress¹⁹⁹. Le stress est un événement ou une expérience qui remet en question les schémas d'adaptation habituels, nécessitant ainsi une nouvelle adaptation. Étant donné que la capacité d'adaptation au défi est limitée, un stress massif ou une accumulation de facteurs de stress surpassent parfois l'individu, entraînant une vulnérabilité accrue voire la maladie²⁰⁰. Le stress, qui est en effet élevé durant l'attente de la décision d'asile, est notamment vu par les jeunes comme un facteur qui empêche l'apprentissage, ce qui retarde le début du processus d'insertion.

Pour finir, les problèmes liés à l'emploi - et notamment le manque « d'incitations pour exercer une activité lucrative »²⁰¹ - sont abordés dans la littérature. La non-reconnaissance des expériences et des diplômes représente un obstacle important à l'insertion socioprofessionnelle²⁰². Cependant ce constat ne concerne que peu les jeunes adultes qui n'ont pas terminé de formation dans leur pays d'origine.

La discrimination raciale, qui est souvent citée comme un obstacle à l'insertion socioprofessionnelle dans la littérature n'a pas été identifiée en tant que telle par les répondants. La discrimination raciale a notamment été mise en évidence comme affectant les possibilités d'intégration sociale²⁰³. Les discriminations surviendraient également dans toutes les sphères de l'activité professionnelle, surtout à l'embauche et dans les conditions salariales²⁰⁴. Le fait que les répondants n'abordent pas ce thème de manière spontanée est surprenant. De plus, lorsque ce thème est amené, ils affirment que la discrimination raciale n'est pas une source de problème pour l'insertion socioprofessionnelle. Les répondants parlent uniquement d'une discrimination liée au statut de réfugié ou de l'ignorance quant à ce statut dans le cadre de la recherche de logement. Buchanan et al. ont trouvé que les jeunes réfugiés ont rapporté des degrés étonnamment inférieurs de discrimination perçue par rapport aux jeunes

¹⁹⁹ Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », doc. cit., 2006, p. 99.

²⁰⁰ Beiser Morton, Turner R. Jay et Ganesan Soma, « Catastrophic stress and factors affecting its consequences among Southeast Asian refugees », *Social science & medicine* 28 (3), 1989, pp. 183–195.

²⁰¹ Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », doc. cit., 2006, p. 99.

²⁰² Métraux, La migration comme métaphore, op. cit., 2011, p. 216.

²⁰³ Peisker et Tilbury, « "Active" and "passive" resettlement », art. cit., 2003, p. 311.

²⁰⁴ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 20.

immigrants non-réfugiés en Australie²⁰⁵. Cela peut s'expliquer, selon ces mêmes auteurs, par le fait que les jeunes réfugiés auraient eu relativement moins d'occasions d'interagir avec des individus hors de leur communauté et qu'ils étaient donc moins susceptibles de subir et de signaler une discrimination²⁰⁶. Une deuxième lecture possible de ce résultat serait que les mauvais traitements subis dans le pays d'accueil sont négligés en raison des expériences des jeunes réfugiés dans leur pays d'origine (migration forcée en raison de l'exposition à la guerre, aux catastrophes ou à la violence politique), ainsi qu'à leur désir d'avoir une meilleure vie dans le pays d'accueil²⁰⁷.

8.3 LES SOLUTIONS

Tant les jeunes que les intervenants sociaux voient l'apprentissage comme la meilleure solution aux problèmes d'insertion professionnelle, ce qui rejoint le constat d'Emery et al. au sujet des jeunes adultes non-qualifiés²⁰⁸. En Suisse, le système de formation duale sous forme d'apprentissage donne l'opportunité aux jeunes de pouvoir se qualifier et par la suite de trouver un emploi qui leur permette d'être financièrement indépendants. Les formations de type AFP et PAI sont particulièrement adaptées pour les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité et leur offre une réelle chance de se former.

Les jeunes et les intervenants sociaux ont une représentation différente de l'accompagnement individualisé en tant que solution aux problèmes d'insertion. Concernant les publics non-qualifiés, Emery et al. trouvent qu'une prise en charge soutenue dépassant l'emploi est préconisée pour que les jeunes puissent (re)construire une estime de soi et s'engager dans une voie conduisant à l'insertion professionnelle²⁰⁹. Cette vision est partagée par les intervenants sociaux qui voient le lien de confiance comme central pour pouvoir favoriser l'insertion socioprofessionnelle du

²⁰⁵ Buchanan Zachary E., Abu-Rayya Hisham M., Kashima Emiko et al., « Perceived discrimination, language proficiencies, and adaptation: Comparisons between refugee and non-refugee immigrant youth in Australia », *International Journal of Intercultural Relations* 63, 2018, p. 111.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, *Compétences sociales et intégration professionnelle*, op. cit., 2005, p. 167.

²⁰⁹ Ibid.

jeune dans la mesure où « il est nécessaire de trouver un compromis entre un projet de réhabilitation mis en œuvre par un travailleur social et un projet personnel capable de donner un sens à l'existence »²¹⁰. Or, les entretiens ont montré que les jeunes ne parlent jamais du lien de confiance et voient la disponibilité de l'intervenant social comme une ressource lorsqu'une difficulté se présente. Ce résultat suggère que les jeunes ne considèrent pas les intervenants sociaux comme des compagnons de projet²¹¹ mais plutôt comme des soutiens ponctuels. Cette divergence peut s'expliquer par le fait que le rôle des intervenants sociaux au sein de la structure JAD-R est mal défini. Le mandat des intervenants sociaux n'est pas clair pour les jeunes, qui pensent que les intervenants sociaux sont principalement là pour régler les questions administratives et que toute autre aide relève de l'investissement personnel.

Les répondants considèrent le système social comme une ressource plutôt qu'une contrainte. Comme nous l'avons vu, le système provoque une dépendance, notamment quant aux domaines administratif et budgétaire. Cependant, selon la perception des répondants, le système social offre également des possibilités réelles de s'insérer. Ce résultat s'oppose à celui de Mestheneos et Ioannidi qui ont trouvé que le système social est surtout un obstacle à l'intégration des réfugiés vu que les procédures bureaucratiques, la générosité excessive et la dépendance forcée empêchent les réfugiés de devenir indépendants²¹².

Respecter les paliers propres au processus d'insertion est une solution qui est citée tant par les intervenants sociaux que par les jeunes. Il s'agit d'abord d'avoir une situation de logement stable et d'avoir des connaissances en français suffisantes avant de se lancer dans une mesure de transition qui vise à trouver une place d'apprentissage. Le non-respect de ces étapes apparaît comme contreproductif. Avoir une situation de logement stable semble particulièrement important, étant donné que les jeunes expriment une grande difficulté à chercher un logement et à suivre une mesure en même temps. L'insertion est une démarche exigeante qui nécessite des ressources internes (confiance en soi, persévérance, autonomie ...) ainsi que des ressources externes (soutien de la famille,

²¹⁰ *Ibid.*, p. 168.

²¹¹ Le Bossé, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir* », art. cit., 2004.

²¹² Mestheneos et Ioannidi, « *Obstacles to refugee integration in the European Union member states* », art. cit., 2002, p. 314.

logement stable ...)»²¹³. En l'absence des ressources externes, il est difficile pour les jeunes de mobiliser leurs ressources internes pour se lancer dans une démarche d'insertion. Pour les réfugiés, le concept de réinstallation permet de mieux comprendre les difficultés d'insertion socioprofessionnelle. En effet, certains jeunes « ne possèdent apparemment pas les ressources nécessaires à la réalisation des deux processus – stabilisation de la situation de vie et préparation de l'intégration professionnelle »²¹⁴. En fait, « la situation de vie n'est pas encore pleinement stabilisée même trois ans après la notification de la décision d'asile, lorsqu'elle ne s'est pas carrément dégradée, ce qui se répercute inévitablement sur l'intégration professionnelle (p.ex. problèmes de motivation, absence de progrès dans l'acquisition de la langue) »²¹⁵.

En définitive, la discussion des résultats montre que la perception des jeunes au sujet de l'insertion réussie rejoint ce qui avait été trouvé dans la littérature, c'est-à-dire que la réussite du processus d'insertion socioprofessionnelle est définie par le travail²¹⁶. La perception des intervenants sociaux à ce sujet est contrastée dans la mesure où ces derniers accordent autant d'importance à l'axe social qu'à l'axe professionnel.

L'apprentissage d'une nouvelle langue, l'absence de réseau social, le stress et l'accès à l'emploi sont des problèmes déjà connus. Donner de la voix aux intervenants sociaux et aux jeunes adultes réfugiés a permis de mettre en lumière de nouveaux thèmes comme l'attente, la situation dans le pays d'origine, la pression, l'absence de logement stable, la dépendance aux institutions et la complexité des démarches administratives.

Si l'accompagnement individualisé et l'apprentissage²¹⁷ sont des solutions déjà identifiées dans la littérature, cette étude propose un plus large éventail d'éléments qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes et les intervenants sociaux perçoivent le système social comme

²¹³ Quaglia, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, pp. 13-14.

²¹⁴ KEK-CDC, « *Projet pilote "Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage"* », doc. cit., 2015, p. 43.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 96.

²¹⁷ Emery, Aeberli et Chuard Delaly, Compétences sociales et intégration professionnelle, op. cit., 2005, p. 167.

une solution aux problèmes d'insertion socioprofessionnelle, contrairement à ce qui avait été trouvé dans une autre étude qui identifie le système d'aide sociale comme un obstacle à l'intégration²¹⁸. Pour finir, le respect des paliers propres aux processus d'insertion permet également de favoriser l'insertion.

8.4 LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES DES POLITIQUES PUBLIQUES COMME SOURCE D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION

La pertinence de l'utilisation de la perception des bénéficiaires des politiques publiques comme source d'apprentissage et d'évaluation est débattue dans la littérature. Nous allons brièvement voir les apports ainsi que les limites d'une telle approche avant de discuter de l'articulation des évaluations participatives et des évaluations classiques de type gestionnaire.

Prendre en compte la perception des bénéficiaires a plusieurs avantages.

Premièrement, cela permet de connaître la réalité d'un problème social et de pouvoir répondre à une réelle demande sociale. En effet, « les jeunes se retrouvent face à des intervenants de bonne volonté, mandatés par l'Etat pour appliquer des programmes dont les enjeux dépassent à la fois l'aidant et l'aidé tout en éludant totalement la réalité avec laquelle ceux-ci doivent composer »²¹⁹. Par exemple, il ressort des entretiens que les répondants ne parlent pas des problèmes à trouver une place d'apprentissage mais de problèmes plus généraux tels que le logement, le stress ou l'apprentissage du français. Dès lors, on peut repenser l'utilité d'une politique publique axée principalement sur la formation.

Ensuite, les enjeux connus jusqu'ici peuvent être élargis car « lorsqu'on analyse le propos des participants [...], les enjeux qui sont rapportés sont beaucoup plus vastes que ceux qui sont pris en considération dans la mise au point des pratiques »²²⁰. Par exemple, les problèmes liés au stress et à

²¹⁸ *Mestheneos et Ioannidi*, « *Obstacles to refugee integration in the European Union member states* », art. cit., 2002.

²¹⁹ *Le Bossé*, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir* », art. cit., 2004, p. 159.

²²⁰ *Ibid.*, p. 164.

l'attente dans le processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés ont été négligés jusqu'ici.

De plus, la participation des parties prenantes au processus, par les effets d'apprentissage qu'elle génère, va aider à réajuster l'action en cours²²¹. Cette recherche a en effet permis d'établir plusieurs recommandations à la structure JAD-R afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

Finalement, l'action du bénéficiaire étant un facteur productif essentiel dans la conduite des politiques sociales²²², il s'avère pertinent de prendre en compte leurs perceptions, particulièrement dans le cadre des politiques d'activation. En effet, « le succès, l'orientation des politiques sociales dépend largement de la manière dont les produits et les règles proposées sont interprétés, mobilisés, sélectionnés par les groupes qui en sont potentiellement les bénéficiaires »²²³. Par exemple, nous avons vu que les jeunes ne mobilisent l'accompagnement individualisé que de manière ponctuelle.

8.5 LIMITES DE LA RECHERCHE

Malgré les apports susmentionnés, la prise en compte de la perception des bénéficiaires montre des limites importantes.

La première limite est que les acteurs ne perçoivent pas certains obstacles centraux à l'insertion socioprofessionnelle, démontrés par d'autres recherches, tels que les problèmes de santé²²⁴ ou la discrimination raciale²²⁵. Ainsi, la pertinence de cette démarche peut être remise en

²²¹ Plottu Béatrice et Plottu Éric, « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », *Revue française de gestion* (2), 2009, p. 42.

²²² Jobert Bruno et Warin Philippe, « L'évaluation par le bas? », séminaire de recherche « Evaluation dans les politiques culturelles », CERAT-Plan Urbain-Observatoire des politiques culturelles, Grenoble, 1989, p. 113.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Un rapport de l'OFS montre que l'état de santé est l'un des facteurs déterminants qui empêchent l'accès à l'indépendance financière en Suisse. Office fédéral de la statistique OFS, « Premiers résultats complets: aide sociale économique et aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile », doc. cit., 2017, p. 2.

²²⁵ Une étude sur les immigrants indépendants Burundais au Québec souligne que les discriminations surviennent dans toutes les sphères de l'activité, surtout à l'embauche et dans les conditions salariales.

question, notamment compte tenu de manque de ressources de certains jeunes.

En effet, plusieurs facteurs personnels (ex: longue histoire de prise en charge, manque des connaissances ou des compétences requises)²²⁶ peuvent également s'avérer problématiques. Par exemple, certains jeunes n'ont pas une maîtrise du français suffisante pour participer aux entretiens.

Ensuite, il peut s'avérer difficile de faire remonter le point de vue des bénéficiaires aux personnes ou aux services concernés²²⁷. Cela fonctionnerait surtout dans des conditions expérimentales et dans des petites structures, faire remonter l'information demandant beaucoup de moyens. Dans le cas de la structure JAD-R, les résultats ont été présentés au chef de structure et aux collaborateurs et certains éléments ont été intégrés dans le rapport annuel d'activité destiné au DSAS. Cependant, faire remonter l'information peut s'avérer plus problématique dans des grandes structures surtout si elles sont fortement hiérarchisées.

Pour finir, l'évaluation participative se limite à la perception ce qui peut être problématique dans la mesure où, actuellement, on cherche à rationaliser l'action publique²²⁸. L'évaluation classique de type gestionnaire basée sur le principe de neutralité et d'objectivité s'accorde mal avec l'idée d'associer les parties prenantes au processus évaluatif. Cependant, il est intéressant de considérer la complémentarité de l'évaluation participative et de l'évaluation de type gestionnaire. Il s'agit d'adapter le type d'évaluation au contexte et de ne pas privilégier l'une à l'autre d'emblée, et si besoin de les utiliser de manière complémentaire. La pluralité d'approches permet « d'adapter la démarche d'évaluation à la réalité du problème posé et chercher à répondre avec le plus d'efficacité possible aux interrogations de la société et du décideur »²²⁹. Dans notre cas, la prise en compte de la perception des bénéficiaires s'avère adaptée dans la mesure où il s'agit d'un projet pilote mené au sein d'une petite

Nzobonimpa, Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec, op. cit., 2008, p. 20.

²²⁶ *Le Bossé*, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir* », art. cit., 2004, p. 168.

²²⁷ *Warin Philippe*, Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques: étude des relations de service, vol. 8, Editions L'Harmattan, 1993, p. 279.

²²⁸ *Ibid.*, p. 250.

²²⁹ *Plotu et Plotu*, « *Contraintes et vertus de l'évaluation participative* », art. cit., 2009, p. 43.

structure. Cependant, il reste utile de la compléter par une évaluation de type questionnaire fonctionnant sur des données objectivables.

Cette étude n'est pas représentative de la situation de tous les réfugiés, mais elle est démonstrative de la complexité du processus d'insertion ainsi que des challenges liés à sa facilitation. Il y a en effet des limites quant à la généralisation des résultats. L'action sociale vaudoise est un contexte spécifique, les politiques sociales variant considérablement d'un canton à l'autre ainsi qu'entre les différents pays. Si les résultats obtenus offrent des connaissances sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité dans le canton de Vaud, il est difficile de dire si ces résultats sont applicables à d'autres contextes. De plus, l'enquête porte seulement sur un point précis dans le temps ce qui ne permet pas de savoir si ces résultats sont le fruit de circonstances particulières ou s'ils peuvent être appliqués plus largement à d'autres périodes. Par exemple, il n'est pas possible de savoir si ces résultats s'appliquent dans le cas où les normes RI ou les pays d'origine des réfugiés étaient différents dans le futur.

Il y a également des limites liées à l'outil de récolte de données ainsi qu'à la technique d'analyse de ces données.

Tout d'abord, seules les perceptions des jeunes qui ont un niveau de français suffisant pour participer aux entretiens sont prises en compte. Il aurait été intéressant de pouvoir également prendre en considération l'expérience de jeunes réfugiés ayant un niveau de français plus faible. Les résultats montrant que le niveau de français joue un rôle important dans le processus d'insertion, il serait utile de voir comment les jeunes qui n'ont pas encore atteint cette étape voient leur processus d'insertion.

Deuxièmement, les entretiens peuvent être biaisés à cause de la méfiance que les jeunes éprouvent envers les autorités. Comme nous l'avons vu, l'entretien n'est pas un simple prélèvement d'information mais une situation sociale de rencontre²³⁰. Il est possible que les jeunes avec qui j'ai eu contact durant mon stage m'associent aux autorités et n'osent pas s'exprimer librement car ils savent notamment que nous travaillons en partenariat avec le CSIR. Ainsi certaines réponses sont peut être restées superficielles et certaines informations n'ont peut être pas été livrées de peur que cela ait des répercussions. De même, un jeune que j'ai rencontré

²³⁰ Blanchet et Gotman, L'entretien, op. cit., 2014, p. 71.

pour la première fois sur son lieu de travail pour faire l'entretien m'a demandé si je travaillais pour Berne. Il avait peur que je sois mandatée par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)²³¹ et que je sois venue le contrôler. Ce jeune a également demandé que j'éteigne l'enregistrement après quelques minutes car il ne se sentait pas à l'aise. Il a cependant été d'accord que je prenne quelques notes à la main et la suite de l'entretien s'est bien déroulée. La méfiance envers les autorités est un biais possible mais dans l'ensemble les entretiens se sont passés dans une ambiance détendue et sans appréhension de la part des jeunes.

De plus, si le nombre d'entretiens est satisfaisant pour les jeunes, seulement trois entretiens ont pu être menés avec les intervenants sociaux, l'un d'eux étant en arrêt de travail pendant la période de campagne d'entretiens. Il aurait été idéal de pouvoir faire plus d'entretiens avec des jeunes qui ont réussi à s'insérer, notamment ceux qui ont obtenu un emploi après avoir fini une formation. Il a été difficile d'accéder à cette population car les répondants disent être en contact principalement avec des jeunes qui n'ont pas encore trouvé un emploi ou une formation qui réponde à leurs attentes.

Quant à la technique d'analyse des données, elle a le défaut « d'accorder à la fréquence un statut privilégié »²³². En effet, « rien ne garantit qu'un thème fréquent est nécessairement un thème important ou à l'inverse qu'un thème peu souvent évoqué n'est pas en relation avec une représentation essentielle mais réprimée ou difficilement verbalisable »²³³. Ainsi cette technique sert avant tout à voir la fréquence d'apparition des thèmes dans le discours des répondants mais ne permet pas de savoir si ce thème est réellement important aux yeux de ces derniers.

Pour finir, l'analyse ne tient pas compte des éventuelles différences de perception entre les jeunes suivis par la structure JAD-R et ceux qui n'en font pas partie. Ces deux groupes d'acteurs ont été considérés comme un seul sous-groupe dans l'analyse afin de faciliter la lecture et la comparaison des résultats. Cependant, il aurait été intéressant de les analyser séparément, pour mieux comprendre ce qui différencie les

²³¹ Pour rappel, le SEM est l'organe qui est responsable des auditions afin de statuer sur la demande d'asile des requérants.

²³² Ghiglione et al., Manuel d'analyse de contenu, op. cit., 1990, p. 77.

²³³ Ibid.

individus qui ont déjà trouvé un emploi ou une formation qui répond à leurs attentes de ceux qui sont encore en recherche.

En résumé, cette étude comporte des limites quant à la prise en compte de la perception des bénéficiaires comme source d'apprentissage et d'évaluation ainsi qu'à la généralisation des résultats à d'autres contextes. Il y a également les limites liées à l'outil de collectes de données. Seuls les individus ayant un niveau de français suffisant ont pu prendre part aux entretiens, ce qui exclut une partie de la population. L'entretien étant une situation sociale de rencontre, il se peut que certains résultats soient restés superficiels ou même que certains points ne soient pas apparus à cause de la méfiance que les jeunes ont des autorités. De plus, le nombre d'entretiens avec les intervenants sociaux est limité. Pour finir, les analyses ont le défaut d'accorder un statut privilégié à la fréquence. Les analyses ne tiennent pas non plus compte des éventuelles différences de perception entre les jeunes suivis par la structure JAD-R et ceux qui n'en font pas partie.

9 RECOMMANDATIONS

Le second objectif de recherche est celui d'élaborer des recommandations pour orienter les pratiques. Ainsi, cette section vise à répondre à la question de savoir comment on peut améliorer les prestations de la structure JAD-R pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

Les analyses des entretiens ont permis de soulever des divergences importantes entre les perceptions des jeunes et des intervenants sociaux. Les recommandations visent donc à clarifier ces points et à fournir aux jeunes adultes réfugiés les moyens concrets (matériels, informationnels, éducationnels, etc.) de formuler un projet d'insertion socioprofessionnelle et de le mener à bien²³⁴.

Les recommandations ont pu être formulées grâce aux informations recueillies lors des entretiens, à la revue de la littérature et aux observations faites en stage. Ce sont des actions concrètes dont la mise en place par la structure JAD-R permettrait de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Les acteurs potentiellement responsables de ces actions seront également identifiés. La structure JAD-R est composée d'un responsable de structure, d'une assistante administrative, des quatre intervenants sociaux et d'un stagiaire. Les bureaux sont constitués d'une salle d'entretien et d'une salle informatique avec quatre ordinateurs et une imprimante pouvant être mis à disposition des jeunes. Les questions liées à l'augmentation de la charge de travail pour les collaborateurs sont traitées à la fin de cette section.

Les deux premières recommandations partent d'un constat de Peisker et Tilbury qui recommandent que « l'accent soit davantage mis, aux premiers stades de la réinstallation, sur les priorités des réfugiés eux-mêmes telles que leur dicte leur propre culture comme l'emploi et le logement fixe »²³⁵. Ainsi la première recommandation est de faciliter l'accès au logement stable et la deuxième de favoriser l'emploi. Il est également apparu dans les entretiens que le rôle des intervenants sociaux

²³⁴Le Bossé, « *Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir* », art. cit., 2004, p. 149.

²³⁵Peisker et Tilbury, « "Active" and "passive" resettlement », art. cit., 2003, p. 90.

dans le cadre de l'accompagnement individualisé n'est pas clair pour les jeunes. Ainsi, pour proposer un meilleur accompagnement, il est nécessaire de clarifier ce rôle.

9.1 FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT STABLE

Une situation de logement stable est une base indispensable pour que les jeunes puissent se lancer dans un processus d'insertion solide et durable. Le système actuel garantit des logements d'urgences, ce qui fait que tous les jeunes ont un toit. Or, avoir un toit ne permet pas forcément aux jeunes de rétablir le sentiment de contrôle sur leur vie et de pouvoir se lancer dans une démarche d'insertion. Ainsi les hôtels et les foyers ne représentent pas des solutions suffisamment stables vu que les jeunes doivent continuer à chercher un autre logement et qu'ils n'ont pas de cuisine à disposition.

Ainsi, afin de faciliter l'insertion des jeunes, il est nécessaire que la structure JAD-R les aide à trouver un logement stable. La première possibilité est d'augmenter le nombre de baux que la Fondation prend à son nom pour faire des colocations. La deuxième possibilité serait que la structure JAD-R soutienne davantage les jeunes dans leur recherche de baux privés et fasse un travail d'information auprès des gérances. Pour finir, il est également possible d'offrir aux jeunes la possibilité d'aller dans des familles d'accueil. Combinées, ces trois actions devraient permettre à tous les jeunes d'avoir une situation de logement stable d'ici à la fin de l'année 2019.

La structure JAD-R a mis en place des colocations, c'est-à-dire qu'elle prend des baux à son nom et sous-loue les chambres aux jeunes. Cette solution permet d'avoir des loyers abordables, les 650 francs accordés pour le loyer ne permettant souvent pas de trouver des studios dans le canton de Vaud. Les colocations permettent surtout aux jeunes de pouvoir rester dans le logement, sans pression de devoir chercher autre chose. Cette solution n'est pas idéale car la plupart des jeunes souhaitent vivre seuls. Cependant les jeunes s'accordent pour dire que cette solution est plus stable que l'hôtel et que cela permet de se concentrer sur autre chose, notamment la recherche d'une formation ou d'un travail. Une fois la formation ou l'emploi obtenus, il devient alors plus facile de chercher un autre logement, notamment par le biais des logements subventionnés. Les

jeunes envisagent donc les colocations comme une solution temporaire, mais qui leur garantit une stabilité nécessaire pour pouvoir avancer dans leur processus d'insertion.

Jusqu'à maintenant, le Conseil de fondation a mis une limite supérieure de 10 baux, qui a été atteinte au milieu de l'année 2018. Il est recommandé d'augmenter la limite à 15 baux pour l'année 2019. L'expérience a montré que les colocations comprenant trois personnes sont les plus adaptées pour les jeunes et les plus facilement gérables pour les intervenants sociaux. A partir de quatre colocataires, les problèmes liés au bruit et à la cohabitation apparaissent plus facilement. Ainsi, la prise de 5 nouveaux baux pour des appartements comprenant 3 chambres permet de loger 15 jeunes supplémentaires. Concrètement, le responsable de la structure JAD-R peut négocier cette mesure auprès de la directrice de la Fondation, qui elle-même en discute auprès du Conseil de fondation.

Deuxièmement, la structure JAD-R a jusqu'à maintenant proposé des ateliers de recherche pour le logement, lors duquel le stagiaire aide le jeune dans ses démarches, depuis la recherche d'appartements sur internet, jusqu'au dépôt du dossier de demande de location, en passant si nécessaire par une visite. Ces ateliers visent à apprendre au jeune comment chercher un appartement, la méconnaissance des techniques de recherche d'un logement étant ressortie comme une difficulté dans les entretiens.

Cependant, en plus d'être confrontés aux mêmes difficultés structurelles que le reste de la population (prix élevés, peu de logements disponibles), les jeunes sont confrontés à d'autres difficultés liées au statut de réfugié, à l'absence d'emploi et à l'absence de garant. Par exemple, certaines gérances refusent systématiquement les demandes de location des titulaires de permis F. Avoir un garant aide beaucoup, mais la plupart des jeunes ne connaissent pas quelqu'un pouvant leur fournir une garantie financière. Ainsi, la structure JAD-R devrait soutenir les jeunes auprès des gérances, notamment en prenant contact avec elles afin de les informer et d'appuyer les candidatures.

Concrètement, il s'agit de joindre une lettre explicative dans les dossiers de demande de location destinés aux gérances. L'assistante administrative de la structure peut écrire une lettre-type, qui sera modifiée et signée par l'intervenant social au besoin. Le but est d'expliquer que les réfugiés, surtout les détenteurs des permis F « admission provisoire en tant que

réfugié » sont amenés à rester en Suisse, bien que le titre du permis suggère le contraire. Il est difficile pour quelqu'un qui ne travaille pas dans le milieu de la migration de comprendre les différences entre les deux types de permis F. Le permis F « admission provisoire en tant que réfugié » offre plus de stabilité que le permis F « admission provisoire ordinaire ». Le terme 'admis provisoire' rebute les gérances qui recherchent la stabilité. Les jeunes souffrent d'une double stigmatisation, d'abord liée à l'admission provisoire mais également liée à l'absence d'emploi. Cette lettre est également l'occasion d'expliquer la situation du jeune, notamment sur la formation qu'il suit, pourquoi il n'est pas financièrement indépendant et comment le loyer va être payé. Pour finir, cette lettre a également pour but de rassurer les gérances, en les informant que les jeunes ont un suivi social individualisé et que les intervenants sociaux sont amenés à visiter le jeune à son domicile.

Les entretiens ainsi que les expériences faites en stage ont montré que les individus sont en général ouverts et prêts à aider et que les réticences sont parfois dues à un manque d'information. Informer permet alors de favoriser un changement social qui vise à faciliter l'accès des jeunes aux ressources nécessaires à la réussite de leur processus d'insertion socioprofessionnelle, notamment au logement. Ainsi, diffuser l'information est la base pour tenter de créer un changement social qui vise à une meilleure répartition des ressources entre les différents groupes.

Pour finir, dès 2019, le projet des familles d'accueil OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés) sera assuré par la Fondation le Relais dans le canton de Vaud. Il s'agit d'un projet qui organise l'accueil de réfugiés chez des familles privées et qui vise l'intégration. Il sera donc plus aisé pour la structure JAD-R de collaborer avec le projet des familles d'accueil OSAR pour offrir la possibilité aux jeunes qui le souhaitent d'habiter chez des familles. La famille doit accueillir le jeune au minimum pendant 12 mois.

Concrètement, le responsable de la structure JAD-R fait le lien entre la responsable du projet des familles d'accueil et les jeunes souhaitant habiter dans une famille d'accueil. Il s'agit d'informer les jeunes sur cette possibilité de logement et de les mettre en contact avec la responsable selon le nombre de places disponibles dans les familles.

En définitive, l'augmentation du nombre de colocations, l'information aux gérances ainsi que la collaboration avec le projet des familles

d'accueil OSAR devraient permettre à tous les jeunes d'avoir une situation de logement stable d'ici à la fin de l'année 2019. Il est important de garder ces trois mesures conjointement afin d'accroître les chances pour les jeunes de pouvoir se réinstaller en Suisse.

9.2 FAVORISER L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL PENDANT LES COURS DE FRANÇAIS

Favoriser l'emploi à temps partiel permettrait aux jeunes d'apprendre le français en pratique, de ne pas se sentir désœuvrés et de se construire un réseau social et professionnel. En effet, il semble que l'apprentissage du français à l'école n'est pas suffisant, notamment pour parler. Le travail à temps partiel à côté des cours de français permet de concilier l'envie de travailler avec l'apprentissage du français en pratique. Les cours de français permettent d'apprendre à écrire et d'apprendre les bases de la grammaire. Les cours de français se déroulent souvent sur des demi-journées, parfois seulement trois jours par semaine. Cela laisse le temps au jeune de travailler à un faible pourcentage. Ainsi, combinés, les cours de français et l'emploi à temps partiel permettent de favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

Il est important de noter que les jeunes sont souvent peu motivés à travailler car il n'y a pas de grande différence de revenu entre quelqu'un qui travaille et quelqu'un qui ne travaille pas. Le jeune peut garder la moitié des revenus d'une activité lucrative, mais maximum 200 francs par mois²³⁶. Afin de favoriser l'emploi, il est nécessaire d'informer les jeunes qu'ils gagnent un peu plus d'argent, mais surtout que l'emploi à temps partiel est un bon moyen de s'insérer bien que cela ne permette pas de s'affranchir de l'aide sociale dans l'immédiat.

Afin de favoriser l'emploi des jeunes, la structure JAD-R peut collaborer avec les entreprises d'insertion de la Fondation le Relais. Les entreprises sont actives dans divers secteurs tels que la boulangerie, la peinture, la menuiserie et le nettoyage. Ces entreprises sont spécialement dédiées aux personnes qui souhaitent reprendre les rythmes du travail et développer leurs compétences sociales et professionnelles. Les entreprises d'insertion

²³⁶ *RLASV, Art. 25.*

proposent également des formations professionnelles de type AFP ou CFC, ce qui représente une opportunité pour les jeunes. Afin de favoriser cette collaboration, le responsable de la structure JAD-R peut prendre contact avec le responsable des entreprises d'insertion et l'inviter à prendre part au colloque d'équipe hebdomadaire. Cette rencontre permettra aux intervenants sociaux de mieux connaître le fonctionnement des entreprises d'insertion afin de pouvoir informer et conseiller les jeunes.

En plus des ateliers logement, la structure JAD-R devrait mettre en place un atelier pour concevoir les dossiers de candidature et rechercher des offres d'emploi. Les mesures socioprofessionnelles ou de transition proposent ces services, mais la conception d'un dossier de candidature n'est pas prévue dans le cadre des cours de français. Ce type d'atelier demande un accompagnement quasiment individualisé, notamment à cause des difficultés qu'ont les jeunes à écrire le français et à utiliser un ordinateur.

En résumé, la collaboration avec les entreprises d'insertion ainsi que les ateliers emploi devraient permettre aux jeunes qui le désirent de trouver un emploi à temps partiel, soit sur le premier, soit sur le deuxième marché de l'emploi.

9.3 CLARIFIER LE RÔLE DES INTERVENANTS SOCIAUX

Les entretiens ont clairement montré que les intervenants sociaux de la structure JAD-R n'ont pas un rôle clair aux yeux des jeunes. Les jeunes les considèrent plutôt comme des assistants sociaux qui les aident ponctuellement, c'est-à-dire en cas de problème, pour les démarches administratives et pour l'inscription aux MIS. Lorsque l'intervenant social aide le jeune pour chercher un appartement ou un travail, l'aide apportée est considérée comme un effort personnel ou de la gentillesse. Si le rôle des intervenants sociaux est mieux établi, les jeunes pourront plus facilement les solliciter afin de franchir ensemble les étapes propres à leur processus d'insertion socioprofessionnelle.

Il est possible de clarifier ce rôle en expliquant le rôle des intervenants sociaux aux jeunes lors des rendez-vous. Cependant, les entretiens ont montré que les explications restent peu claires pour les jeunes. Il est également ressorti des entretiens que ce rôle peut être clarifié grâce à la

création du lien de confiance entre l'intervenant social et le jeune. La création d'un lien de confiance prend du temps mais elle peut être favorisée par des activités hors du bureau. Les jeunes ont en effet une image très négative des rendez-vous au bureau. Ces activités peuvent être tant des loisirs que des activités plus directement liées à l'insertion professionnelle. Par exemple, les jeunes ont exprimé l'envie de passer des moments plus informels avec les intervenants sociaux, comme aller prendre un café à l'extérieur. Prendre un café avec le jeune peut aussi être l'occasion de discuter du rôle de l'intervenant social. Concernant les activités, il est par exemple possible de faire des sorties liées à la recherche de formation comme aller au salon des métiers et de la formation qui se tient à Lausanne chaque année. C'est un moyen idéal pour que le jeune puisse connaître les différents métiers en Suisse mais également pour créer un lien avec l'intervenant social.

En bref, favoriser l'accès au logement stable, favoriser l'emploi à temps partiel et clarifier le rôle des intervenants sociaux sont des actions qui visent à donner aux jeunes les ressources nécessaires pour mener à bien leur processus d'insertion socioprofessionnelle.

Le logement stable est une ressource externe nécessaire pour que le jeune puisse se lancer dans une démarche exigeante qui mène à l'insertion²³⁷.

Favoriser l'emploi à temps partiel permet de répondre au besoin des réfugiés de se sentir occupé, de nouer un réseau social et de pratiquer le français le plus rapidement possible, c'est-à-dire dès l'obtention du permis de séjour.

Clarifier le rôle des intervenants sociaux permet aux jeunes de pouvoir considérer l'accompagnement individualisé comme une ressource pouvant être utilisée de manière permanente et pas seulement de manière ponctuelle.

Les actions recommandées ci-dessus entrent dans le cahier des charges des collaborateurs et la plupart des actions ne devraient pas produire une surcharge de travail pour ces derniers. Cependant, l'augmentation du nombre de colocations ainsi que l'atelier emploi vont augmenter la charge de travail. En effet, avec le passage de 10 à 15 colocations, la charge de travail pour cette tâche accroit d'un tiers. De plus, pour l'atelier emploi,

²³⁷ *Quaglia*, Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité, op. cit., 2015, pp. 13-14.

il faut un professionnel pour accompagner 2 jeunes. Le responsable de structure doit donc prendre contact avec le service des ressources humaines pour voir comment il est possible d'augmenter le volume de travail ou de le répartir différemment entre les collaborateurs de la structure JAD-R.

10 CONCLUSION

Cette recherche avait pour objectifs de mieux comprendre et décrire l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité ainsi que d'élaborer des recommandations pour orienter les pratiques afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes. A ce jour, nous disposons de peu de connaissances sur les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Ce sont des jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans qui ont migré sans leur famille. Ils sont réfugiés statutaires au bénéfice d'un permis de séjour de type B ou F. Cette recherche a été effectuée sur mandat de la structure JAD-R, une institution parapublique chargée de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de jeunes adultes réfugiés dans le canton de Vaud afin d'éviter que ces derniers ne dépendent de l'aide sociale.

Ce travail aborde plus précisément la question des difficultés et des solutions d'une insertion socioprofessionnelle réussie, du point de vue des acteurs concernés. Cette recherche participative a permis de répondre aux questions de recherche grâce à la prise en considération des représentations de deux sous-groupes de répondants – les jeunes et les intervenants sociaux. Nous allons brièvement passer en revue les résultats principaux avant de développer plus en détail l'implication plus générale de ces résultats pour les pouvoirs publics. Finalement, nous reviendrons sur les aspects qu'il conviendrait de développer davantage dans de futures recherches.

Les résultats montrent que pour les jeunes, l'insertion réussie est caractérisée par le fait d'obtenir une formation ou un travail qui corresponde à leurs attentes. Les jeunes sont davantage orientés sur l'axe professionnel de l'insertion alors que les intervenants sociaux insistent tant sur l'axe professionnel que social. Ces derniers voient l'insertion réussie également comme le fait d'avoir un bon entourage social et des activités en dehors du lieu de formation ou de travail. Les difficultés perçues par les répondants sont l'apprentissage du français, l'absence de logement stable, l'absence de réseau social solide, l'absence d'emploi, la complexité des démarches administratives, la situation dans le pays d'origine, la dépendance aux institutions, le stress, l'attente et la pression. Les solutions amenées sont la formation, l'accompagnement individualisé, les paliers et le système social.

CONCLUSION

Croiser les perceptions des deux sous-groupes permet de mettre en lumière trois contradictions principales qui ont servi de base aux recommandations. Premièrement, il apparaît que les jeunes ne voient pas le logement en hôtel ou en foyer comme une situation suffisamment stable pour pouvoir se lancer dans un processus exigeant d'insertion professionnelle alors que les intervenants sociaux n'y voient pas un problème. Il est donc recommandé de favoriser l'accès au logement stable, notamment par la mise en place de colocations, le soutien des jeunes auprès des gérances et la coopération avec un projet de familles d'accueil. Deuxièmement, l'emploi revêt une importance centrale pour les jeunes. Il peut donc s'avérer particulièrement utile de favoriser l'emploi à temps partiel pendant les cours de français dès l'obtention du permis de séjour. Concrètement, la coopération avec des entreprises d'insertion et la mise en place d'un atelier de recherche d'emploi permettent aux jeunes qui le désirent d'accéder plus facilement à l'emploi à temps partiel. Finalement, les points de vue divergent au sujet de l'accompagnement individualisé. Les intervenants sociaux voient cet accompagnement d'une manière holistique, qui s'intéresse à la situation de vie du jeune. Au contraire, les jeunes voient l'accompagnement individualisé comme la disponibilité des intervenants sociaux de manière ponctuelle (inscription à une mesure, démarches administratives). Clarifier le rôle des intervenants sociaux permet de garantir une meilleure prise en charge des jeunes. Il s'agit de créer un lien de confiance notamment par l'accompagnement du jeune dans des démarches concrètes ou des activités en dehors du bureau.

En résumé, cette recherche a permis d'étendre les connaissances théoriques sur l'insertion socioprofessionnelle en s'intéressant à un nouveau public, les jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. Le processus d'insertion a pu être objectivé grâce à la définition des critères de réussite, du début et de la fin du processus. Cette recherche a également permis d'élargir les connaissances sur les difficultés et les solutions d'une insertion réussie. Enfin, des recommandations basées sur les résultats de la recherche permettent d'orienter les pratiques d'une organisation parapublique chargée de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité.

Au-delà des recommandations spécifiques, ces résultats ont des implications plus générales pour les pouvoirs publics.

La lecture des résultats questionne le rôle de l'emploi à temps partiel et du logement stable dans les politiques publiques visant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes réfugiés en situation de vulnérabilité. L'emploi et le logement fixe font référence au concept de réinstallation qui est spécifique aux réfugiés. Dès lors, ne faudrait-il pas penser une politique publique spécifique à ce public qui prendrait en compte de manière plus systématique les questions d'emploi à temps partiel et de logement ?

Cette recherche soulève également la question de la coordination entre les institutions d'aide sociale. Pour les jeunes adultes réfugiés, l'obtention du permis de séjour est source de problèmes dans la mesure où ils se retrouvent sans logement et sans occupation à cause de leur transfert entre l'EVAM et le CSIR. Les pouvoirs publics devraient donc prêter plus d'attention à la coordination de leurs activités afin de garantir une continuité et de ne pas créer des retours en arrière dans les étapes propres au processus d'insertion socioprofessionnelle.

Dans de futures recherches, il serait particulièrement intéressant de développer les concepts de réinstallation et d'insertion culturelle, deux concepts spécifiques aux immigrants et aux réfugiés.

Le concept de réinstallation est particulièrement utile pour mieux comprendre les difficultés des jeunes adultes réfugiés à s'insérer socioprofessionnellement. Etudier la réinstallation ainsi que son lien avec l'insertion socioprofessionnelle peut alors se révéler particulièrement utile pour favoriser l'insertion de ce public.

L'insertion culturelle est, pour les immigrants et les réfugiés, un enjeu majeur en plus de l'insertion sociale et professionnelle. La distance culturelle entre les pays d'origine des réfugiés et la Suisse étant importante, cet aspect mérite d'être développé. Notamment, il serait intéressant de mieux définir ce concept ainsi que d'appréhender les difficultés et les solutions relatives à une insertion culturelle réussie. Il serait également pertinent de voir comment l'insertion culturelle s'articule avec l'insertion sociale et professionnelle.

11 BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- Auer Daniel, Bonoli Giuliano, Fossati Flavia et al., « The Matching Hierarchies Model: Evidence from a Survey Experiment on Employers' Hiring Intent Regarding Immigrant Applicants », *International Migration Review*, 2018, pp. 1–32.
- Bardin Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.
- Beiser Morton, Turner R. Jay et Ganesan Soma, « Catastrophic stress and factors affecting its consequences among Southeast Asian refugees », *Social science & medicine* 28 (3), 1989, pp. 183–195.
- Biarnes Jean et Azoulay Albert, « Pour co-construire une démarche d'insertion centrée sur le sujet : "le bilan de compétences intégré à l'acte formatif" », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 262–280.
- Blanchet Alain et Gotman Anne, *L'entretien*, 2e éd., Paris, Armand Colin, 2014.
- Boivin Marie-Denyse, « Les enjeux de l'affiliation et de la désaffiliation au marché du travail: Quelques réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes toxicomanes », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 37–55.
- Bondu Dominique, *Nouvelles pratiques de médiation sociale: jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, Paris, ESF, 1998.
- Bonoli Giuliano, « Réorienter les régimes sociaux vers la réinsertion professionnelle », 2008, p. 17.
- Bonoli Giuliano et Hinrichs Karl, « Statistical Discrimination and Employers' Recruitment », *European Societies* 14 (3), 2012, pp. 338–361.
- Bricaud Julien, *Accueillir les jeunes migrants: Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Lyon, Chronique sociale, 2012.

- Buchanan Zachary E., Abu-Rayya Hisham M., Kashima Emiko et al., « Perceived discrimination, language proficiencies, and adaptation: Comparisons between refugee and non-refugee immigrant youth in Australia », *International Journal of Intercultural Relations* 63, 2018, pp. 105–112.
- Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Charlot Bernard et Glasman Dominique, *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- Darquenne Raphaël, « Guide pour un accompagnement humain des jeunes vers l'emploi », Labojeunes, 2015, pp. 1–66.
- De Calan Dominique, Carlier Nicole et Vinokur Annie, « Chapitre IV. Qui veut l'insertion ? », in: *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 59–76.
- De Gaulejac Vincent et Taboada Leonetti Isabelle, *La lutte des places: insertion et désinsertion*, Marseille : Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- Deniger Marc-André, « Pauvreté et insertion sociale et professionnelle des jeunes familles: perspectives québécoises », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 150–165.
- Dépelteau François, *La démarche d'une recherche en sciences humaines: de la question de départ à la communication des résultats*, 2e éd., Bruxelles, De Boeck, 2013.
- Dubar Claude, « Chapitre premier. Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion », in: *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 27–37.
- Emery Yves, Aeberli Laetitia et Chuard Delaly M., *Compétences sociales et intégration professionnelle: rapport final de recherche à l'attention du Département de la santé et de l'action sociale*, Chavannes-près-Renens, IDHEAP, 2005.
- Fenton Steve, « Regards sur l'intégration des jeunes immigrés en Suisse », in: *De l'immigration à l'intégration: Des solutions*

- locales à un défi mondial*, Paris, Editions OCDE, 2007, pp. 309–347.
- Fournier Geneviève, « L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes », *Revue internationale de Carrièreologie* 8 (3), 2002, pp. 365–387.
- Fournier Geneviève, Monette Marcel, Pelletier René et al., « Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle: Résignation déguisée ou adaptation saine à un marché du travail insensé », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 1–35.
- Ghiglione Rodolphe, Beauvois Jean-Léon, Chabrol Claude et al., *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, 1990.
- Goyette Martin, « Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté* (2), 2006.
- Goyette Martin, Bellot Céline et Pontbriand Annie, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté: concepts, figures et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.
- Guyennot Claudel, « Chapitre X. Les agents de l'insertion et leurs publics », in: *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 132–138.
- Jobert Bruno et Warin Philippe, « L'évaluation par le bas? », *séminaire de recherche « Evaluation dans les politiques culturelles », CERAT-Plan Urbain-Observatoire des politiques culturelles, Grenoble*, 1989.
- Laacher Smaïn et Sayad Abdelmalek, « Insertion, intégration, immigration: la définition des mots est toujours un enjeu dans les luttes sociales », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 167–185.
- Le Bossé Yann, « Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir: devenir des compagnons de projets », in: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*,

- Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 143–184.
- Legendre Renald, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e éd., Montréal, Guérin, 2000.
- Maslow Abraham Harold, « A theory of human motivation », *Psychological Review* 50 (4), 1943, pp. 370–396.
- Mestheneos Elizabeth et Ioannidi Elizabeth, « Obstacles to refugee integration in the European Union member states », *Journal of Refugee Studies* 15 (3), 2002, pp. 304–320.
- Métraux Jean-Claude, *La migration comme métaphore*, Paris, La Dispute, 2011.
- Moriau Jacques, « Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté », in: *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté: concepts, figures et pratiques*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 2011.
- Müller Katja, « Favoriser l'égalité des chances pour la plus-value économique et sociale », *Terra Cognita* (29), 2016, pp. 84–86.
- Nzobonimpa Brigitte, *Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2008.
- Patton Michael Quinn, *Qualitative research & evaluation methods*, 3rd ed., Thousand Oaks, Sage Publication, 2002.
- Paugam Serge et Duvoux Nicolas, *La régulation des pauvres*, Paris, Presses universitaires de France, 2008.
- Peisker Val Colic et Tilbury Farida, « “Active” and “passive” resettlement: The influence of support services and refugees' own resources on resettlement style », *International Migration* 41 (5), 2003, pp. 61–91.
- Pittet Christophe, « Pratiques artistiques et construction identitaire chez les jeunes en situation d'insertion socioprofessionnelle », in: *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, Presse de l'Université du Québec, Québec, 2011.

BIBLIOGRAPHIE

Plottu Béatrice et Plottu Éric, « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », *Revue française de gestion* (2), 2009, pp. 31–58.

Quaglia Damien, *Favoriser l'insertion des jeunes adultes en situation de vulnérabilité: outils pour un suivi individualisé*, Lyon, Chronique sociale, 2015.

Rotter Julian B., « Generalized expectancies for internal versus external control of reinforcement », *Psychological Monographs: General and Applied* 80 (1), 1966, pp. 1–28.

Tabin Jean-Pierre, Frauenfelder Arnaud, Togni Carola et al., *Temps d'assistance: le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle*, Lausanne, Antipodes, 2008.

Warin Philippe, *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques: étude des relations de service*, vol. 8, Editions L'Harmattan, 1993.

Rapports et statistiques

Direction générale et de l'enseignement postobligatoire (DGEP), « Prolongation d'apprentissage pour l'intégration - PAI VD », 05.2018. En ligne: <https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_PAI.pdf>.

Insertion Suisse, « Newsletter Insertion Suisse », 06.2018. En ligne: <<http://www.arbeitsintegrationschweiz.ch/modules/documentation/files/newsletter-insertion-suisse-032016.pdf>>.

KEK-CDC, B,S,S. sur mandat de l'Office fédéral des migrations ODM, « Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail », 04.2014.

KEK-CDC sur mandat de l'Office fédéral des migrations ODM, « Projet pilote "Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage" », 10.2015

Office fédéral de la statistique OFS, « Premiers résultats complets: aide sociale économique et aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile », Neuchâtel, 12.2017.

Office fédéral de la statistique OFS, « SH-FlüStat: nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés selon le canton, le sexe, la classe d'âge et le statut de séjour - 2010-2016 », <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.4104416.html>, consulté le 07.08.2018.

Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), « Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse », 07.2006.

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Rapport sur la migration 2016 », 04.2017.

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Evaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire », 05.2016.

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Informations succinctes », 2015. En ligne: <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/info-flue-va/info-flue-va-fr.pdf>.

Actes législatifs

Constitution fédérale, du 18 avril 1999 (Etat le 1^{er} janvier 2018), RS 101.

Constitution vaudoise, du 14 avril 2003 (Etat le 11 mars 2015), RS 131.231.

Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, entrée en vigueur pour la Suisse le 21 avril 1955 (Etat le 14 juin 2012), RS .142.30.

Directive sur l'appui social et l'insertion, entrée en vigueur le 1er avril 2010, directive n°6.

Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin, du 24 juin 1977 (Etat le 1er janvier 2017), RS 851.1.

Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), du 2 décembre 2003, RS 850.051.

BIBLIOGRAPHIE

Loi sur l'asile (LAsi), du 26 juin 1998 (Etat le 1^{er} janvier 2018), RS 142.31.

Loi sur les étrangers (LEtr), du 16 décembre 2005 (Etat le 15 septembre 2018), RS 142.20.

Règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (RLASV), du 26 octobre 2005, RS 850.051.1

Revenu d'insertion (RI) NORMES, entrée en vigueur le 1^{er} février 2017, version 12.1.

12 ANNEXES

A. CARACTERISTIQUES DES JEUNES ADULTES REFUGIES

Permis de séjour*	Date d'entrée en Suisse / Date d'asile	Date de naissance	Pays d'origine	Sexe	Source de revenu**	Activité	Situation de logement
F	2015 / 2016	1998	Erythrée	M	Salaires + RI**	Entreprise d'insertion	Fin de bail foyer EVAM
F	2015 / 2016	2000	Erythrée	F	Bourse	Mesure de transition	Fin de bail privé
B	2015 / 2017	1999	Afghanistan	M	RI	MIS***	Colocation le Relais
F	2015 / 2017	1998	Erythrée	M	RI	Cours de français	Colocation le Relais
B	2015 / 2017	1995	Erythrée	M	Bourse	Mesure de transition	Hôtel
F	2015 / 2017	1998	Erythrée	M	Salaires + RI	Entreprise d'insertion	Bail privé
B	2015 / 2016	1997	Syrie	M	RI	Cours de français	Hôtel
B	2015 / 2016	1993	Erythrée	M	RI	Mesure de transition	Bail privé
B	2015 / 2017	1995	Erythrée	M	RI	Cours de français	Bail privé
F	2015 / 2017	1994	Tibet	F	Salaires + bourse	AFP**	Colocation le Relais
B	2014 / 2016	1994	Erythrée	M	Salaires + bourse	CFC***	Bail privé
F	2014 / 2015	1993	Erythrée	M	Salaires	Emploi	Bail privé
F	2012 / 2014	1987	Afghanistan	M	Salaires	Emploi	Bail privé
B	2015 / 2016	1997	Erythrée	M	Salaires + bourse	AFP – PAI****	Bail privé

*F : réfugiés admis à titre provisoire, B : réfugiés reconnus / **AFP : attestation de formation professionnelle / ***CFC : certificat fédéral de capacité / ****PAI : prolongation d'apprentissage pour l'intégration

En bleu : jeunes de la structure JAD-R

En blanc : jeunes hors structure JAD-R

B. FREQUENCE D'APPARITION DES THEMES ET DES SPECIFICATIONS

THEME Spécification	Jeunes (n. 14)	Intervenants sociaux (n. 3)
INSERTION REUSSIE		
Apprentissage	12	2
Travail	8	3
Indépendance/autonomie financière	7	1
S'affranchir de l'aide sociale	4	1
Autonomie dans les démarches	1	2
Changement de permis de séjour	2	
Maîtrise du français	2	2
Activités en dehors du travail		2
Entourage social		2
Intégration dans la société suisse	1	2
FORMATION	12	3
Besoin d'aide pour chercher une place d'apprentissage	5	
Scolarité inachevée dans le pays d'origine	6	
<i>AFP, PAI plus adaptés que le CFC</i>	6	1
<i>Faire des stages permet de trouver une place d'apprentissage</i>	5	2
<i>Les mesures de transition permettent de trouver une place d'apprentissage</i>	4	2
EMPLOI	7	1
Les procédures de postulation sont nouvelles	4	
Manque d'incitatif financier pour l'emploi par rapport aux prestations d'aide sociale	2	
Les emplois ne sont pas les mêmes que dans le pays d'origine	5	
Le marché de l'emploi est différent (marché concurrentiel vs. travail dans la famille)	1	
Expériences à l'étranger non reconnues	1	
<i>L'emploi à temps partiel favorise l'insertion</i>	1	1
NIVEAU DE FRANÇAIS	11	3
Alphabet différent	4	
Illettrisme	3	
Cours insuffisant pour parler	5	2
Entourage ne parlant pas le français	4	1
Empêche de travailler	4	
Empêche de chercher un logement	1	
Niveau de français insuffisant pour les mesures de transition		2
<i>Apprendre le français « en pratique »</i>	6	2
<i>Le travail permet d'améliorer le niveau de français</i>	5	1
LOGEMENT	12	3
L'absence de logement stable est problématique	8	1
Marché du logement (prix élevés, peu de logements libres)	4	
Déménagements successifs	2	
Le permis F limite la prise de bail	2	1
L'absence d'emploi limite la prise de bail	7	
L'absence de garant limite la prise de bail	3	
Le logement en hôtel n'est pas une solution assez stable (absence de cuisine)	6	
Méconnaissance des techniques de recherche d'un logement	2	
<i>Les colocations du Relais sont une bonne solution en attendant de trouver un emploi</i>	3	2
<i>Atelier logement</i>	2	2

RESEAU SOCIAL	6	3
Isolement (absence de cadre familial)	3	1
Absence de réseau social capable de soutenir la personne	3	2
<i>Travailler permet d'entrer en contact avec les gens</i>	2	
<i>Le parrainage et les clubs de sports permettent de favoriser l'insertion sociale</i>		2
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	5	3
Les démarches administratives sont très complexes	1	3
Les démarches administratives sont nouvelles (méconnaissance du système suisse)	5	1
<i>Mettre en place des ateliers de groupe</i>		2
<i>Accompagnement vers l'autonomie</i>		2
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE	9	3
Le travail des intervenants sociaux se limite à l'administratif	2	
Les intervenants sociaux n'ont pas assez de temps pour chaque personne	2	2
Manque d'information sur la situation du jeune		2
Le jeune n'est pas prêt à se lancer dans une démarche d'insertion		2
<i>Le lien de confiance est central</i>		3
<i>La création de lien se fait sur la durée</i>		3
<i>La disponibilité des intervenants sociaux est importante</i>	6	2
<i>Montrer et faire en pratique (dépasser la simple explication)</i>	4	1
<i>Faire des activités hors du bureau</i>	1	3
<i>Comprendre le contexte de vie de la personne (approche holistique)</i>		2
STRESS	7	
Le stress empêche l'apprentissage	4	
L'incertitude du statut de la demande d'asile cause du stress	4	
Ne pas travailler cause du stress	4	
L'absence de logement stable cause du stress	2	
DEPENDANCE AUX INSTITUTIONS	1	1
L'accueil dans les foyers crée une dépendance aux institutions	1	
Faire les choses POUR les réfugiés crée une dépendance aux institutions		1
SITUATION DANS LE PAYS D'ORIGINE	5	2
Préoccupation quant à la situation dans le pays d'origine	5	2
Risque de rupture liée à une mauvaise nouvelle		1
ATTENTE / DESOEUUREMENT	8	
Attente d'une mesure / d'un cours de français	3	
Attente du permis de séjour	5	
Cours de français trop peu intensifs	2	
<i>Utiliser ce temps pour apprendre le français de manière informelle</i>	1	
PRESSION		3
Sur les jeunes (du CSIR, des mesures)		2
Sur les professionnels (histoire financière)		1
<i>Laisser le temps aux jeunes</i>		3
PALIER	4	2
Difficulté à faire des étapes		2
Chercher un logement et suivre une formation en même temps est trop difficile	4	1
<i>Prendre le temps de faire les étapes</i>		2
<i>Le logement est une priorité</i>	3	1
<i>Commencer par bien apprendre le français est une priorité</i>	1	1
SYSTEME SOCIAL	2	1
<i>Le système offre de réelles opportunités de s'insérer</i>	2	1

Les thèmes sont en majuscule et les spécifications et minuscule. Les spécifications en italique représentent les solutions proposées, les autres sont les problèmes évoqués.

In der gleichen Reihe Dans la même collection

N° Autoren, Titel und Datum – Auteurs, titres et date

-
- 291 ZUMOFEN Raphaël**
Accountability publique. Une analyse synthétique, 2016
-
- 292 LADNER Andreas**
Gemeindeversammlung und Gemeindeparlament, 2016
-
- 293 MAZZA MUSCHIETTI Eva**
Lebensbewältigung nach Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen, 2016
-
- 294 MATHYS Laetitia**
Les conventions-programmes. Un nouvel outil pour la collaboration verticale en Suisse, 2016
-
- 295 FÜGLISTALER Gabriel**
The Principle of Subsidiarity and the Margin of Appreciation Doctrine in the European Court of Human Rights' Post-2011 Jurisprudence, 2016
-
- 296 SOGUEL Nils, MUNIER Evelyn**
Vergleich 2015 der Kantons- und Gemeindefinanzen
Comparatif 2015 des finances cantonales et communales, 2016
-
- 297 DIEU Anne**
Apports et limites des ententes intercantionales. Le cas de l'enseignement des langues «étrangères» à l'école primaire, 2016
-
- 298 KNOEPFEL Peter**
Zur Gouvernanz des „Lokalen“ - On the Governance of the 'Local', 2016
-
- 299 LAPRAZ Elisabeth**
L'initiative populaire fédérale «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)», 2017
-
- 300 WEIL Sonia**
25 Jahre New Public Management in der Schweiz – Zehn Gestalter erzählen, 2017
-
- 301 SOGUEL Nils, MUNIER Evelyn**
Vergleich 2016 der Kantons- und Gemeindefinanzen
Comparatif 2016 des finances cantonales et communales, 2017
-
- 302 HIERHOLZ Ladislav**
Internats de protection des mineurs, Incidences relatives à l'absence de méthode standardisée concernant la délégation de l'action socioéducative, 2018
-
- 303 SOGUEL Nils, MUNIER Evelyn**
Vergleich der Kantons- und Gemeindefinanzen – Methodik 2.0
Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie 2.0, 2018
-
- 304 SOGUEL Nils, MUNIER Evelyn**
Vergleich 2017 der Kantons- und Gemeindefinanzen
Comparatif 2017 des finances cantonales et communales, 2018
-
- 305 LADNER Andreas**
Der Schweizer Föderalismus im Wandel, Überlegungen und empirische Befunde zur territorialen Gliederung und der Organisation der staatlichen Aufgabenerbringung in der Schweiz, 2018
-

L’IDHEAP en un coup d’œil

Champ

L’IDHEAP est, en Suisse, le seul centre d’enseignement, de recherche et d’expertise intégralement dédié au secteur public. Différentes disciplines des sciences humaines et sociales -adaptées aux spécificités du secteur public et parapublic- y sont représentées, garantissant ainsi une approche pluridisciplinaire. Mentionnons le droit, l’économie, le management et la science politique.

L’IDHEAP est un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération. L’Institut est accrédité par la Confédération et au niveau international (*European Association for Public Administration Accreditation-EAPAA*). Fondé en 1981, il est intégré depuis 2014 dans la faculté de droit, de sciences criminelles et d’administration publique de l’Université de Lausanne.

Vision

À l’interface entre théorie et pratique de l’administration publique, l’IDHEAP est le pôle national d’excellence contribuant à l’analyse des mutations du secteur public et à une meilleure gouvernance de l’Etat de droit à tous ses niveaux, en pleine coopération avec ses partenaires universitaires suisses et étrangers.

Missions

1. Enseignement universitaire : former les él·e·s et cadres actuels et futurs du secteur public

- Doctorat en administration publique
- *Master of Advanced Studies in Public Administration* (MPA)
- *Master of Arts in Public Management and Policy* (Master PMP)
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en administration publique
- Certificat exécutif en management et action publique (CEMAP)
- *Certificate of Advanced Studies* en administration publique (CAS) dans différents domaines
- Séminaire pour spécialistes et cadres (SSC)

2. Recherche : ouvrir de nouveaux horizons pour l'administration publique

- Projets de recherche fondamentale ou appliquée
- Publications scientifiques
- Direction de thèses de doctorat en administration publique
- Conférences et colloques scientifiques

3. Expertise et conseil : apporter des solutions innovantes

- Mandats au profit du secteur public et parapublic
- Mandats en Suisse et à l'étranger

4. Services à la cité : participer aux discussions sur les enjeux de société

- Interventions dans les médias
- Articles et conférences de vulgarisation
- Renseignements ponctuels offerts aux administrations publiques

Les difficultés et les solutions relatives à une insertion socioprofessionnelle réussie pour les jeunes adultes réfugiés sont abordées grâce à la perception des acteurs. Les résultats montrent que pour les jeunes, l'insertion réussie est caractérisée par l'axe professionnel alors que les intervenants sociaux insistent tant sur l'axe professionnel que social. Les difficultés perçues par les répondants sont l'apprentissage du français, l'absence de logement stable, l'absence de réseau social solide, l'absence d'emploi, la complexité des démarches administratives, la situation dans le pays d'origine, la dépendance aux institutions, le stress, l'attente et la pression. Les solutions amenées sont la formation, l'accompagnement individualisé, le respect des paliers et le système social.

The difficulties and solutions for a successful socio-professional integration for young adult refugees are addressed through the perception of actors. The results show that for young adults, successful integration is characterized by the professional axis, while social workers insist on both professional and social axis. The difficulties perceived by respondents are the learning of French, the lack of stable housing, the absence of a strong social network, the absence of employment, the complexity of the administrative procedures, the situation in the country of origin, the dependence on institutions, the stress, the waiting and the pressure. The solutions provided are the professional training, the individualized support, the respect of the stages proper to the insertion process and the social system.